Le choix de la capitale

Rapport supplémentaire de la

Commission d'établissement du Nunavut

Le choix de la capitale

Rapport supplémentaire de la

Commission d'établissement du Nunavut

©Commission d'établissement du Nunavut, 1995.
Le public est encouragé à citer le contenu de la présente publication,
avec mention de source.
ISBN 1-896548-03-2

30 juin 1995

105-01331/

Le choix de la capitale

Rapport supplémentaire de la Commission d'établissement du Nunavut

30 juin 1995

Table des matières

		Page
PARTIE I :	**INTRODUCTION**	1
PARTIE II :	**LES FACTEURS**	3
	1. Identification des facteurs	3
	2. La décentralisation	4
	i) Introduction	4
	ii) Comparaisons	7
	iii) Conclusions	39
	3. Démographie et incidences sur le milieu social	41
	i) Introduction	41
	ii) Comparaisons	42
	iii) Conclusions	47
	4. La question des coûts	48
	i) Introduction	48
	ii) Coûts ponctuels	49
	iii) Coûts permanents de fonctionnement et dépenses en capital courantes	56
	5. Questions d'infrastructures	58
	i) Facteurs déterminant les possibilités d'expansion d'une collectivité	58
	ii) Conséquences démographiques de l'établissement du nouveau gouvernement	62
	iii) Les exigences du gouvernement du Nunavut en matière d'installations	64
	iv) Les possibilités d'expansion de chaque collectivité	67
	v) Discussion	74
	vi) Conclusions	77

6. L'emplacement géographique 81

i) Introduction 81
ii) Comparaisons 81
iii) Conclusions 84

7. Le soutien régional 87

8. Le climat 90

PARTIE III : CONCLUSIONS 93

ANNEXES

Annexe 1 : Correspondance au sujet de l'élaboration du présent rapport supplémentaire

Annexe 2 : Annexe 14 de «L'empreinte de nos pas dans la neige fraîche»

Annexe 3 : Diagrammes illustrant les possibilités d'expansion de Cambridge Bay, d'Iqaluit et de Rankin Inlet selon l'apport de population

Le 30 juin 1995

Monsieur Ron Irwin,
Ministre des Affaires indiennes et du
Nord canadien,
Ottawa, Ontario

Madame Nellie Cournoyea,
Chef du gouvernement,
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest,
Yellowknife, TNO

Monsieur Jose Kusugak,
Président
Nunavut Tunngavik Incorporated,
Iqaluit, TNO

Monsieur le Ministre, Madame le Chef du gouvernement et Monsieur le Président,

La présente fait suite à la lettre du 24 mai 1995 de la Commission d'établissement du Nunavut (la Commission) qui vous a été transmise par suite de la publication du rapport intitulé ***«L'empreinte de nos pas dans la neige fraîche»****. Dans cette lettre, la Commission s'engageait à vous faire parvenir un rapport supplémentaire.*

> ***«[...] une analyse plus poussée et des conseils additionnels quant aux avantages que présentent respectivement Cambridge Bay, Iqaluit et Rankin Inlet comme emplacement de la capitale du Nunavut, ceci sur la foi d'un examen détaillé de facteurs objectifs, notamment les coûts d'établissement et de fonctionnement, de même que la compatibilité avec la décentralisation générale des activités gouvernementales. La Commission présentera ce rapport aux parties d'ici le 30 juin 1995»****. [Traduction libre]*

Pour remplir cet engagement, la Commission vous présente le rapport supplémentaire ci-joint, intitulé «Le choix de la capitale».

Je suis convaincu que vous-même et votre personnel allez vous familiariser avec le contenu du présent rapport, cependant, la Commission souhaite en signaler deux caractéristiques particulières.

La première est que, dans l'élaboration du présent rapport, la Commission s'est employée à identifier et à évaluer les facteurs pertinents, objectifs et quantifiables permettant de comparer les trois modèles d'organisation du gouvernement du Nunavut énoncés dans le rapport ***»L'empreinte de nos pas dans la neige fraîche»***.

En second lieu, il faut souligner les résultats généraux de l'analyse, lesquels sont formulés comme suit dans la conclusion :

«Résultats généraux

Il est possible de résumer les conclusions énoncées ci-dessus de la manière suivante :

Facteur	***Meilleur scénario***
Décentralisation	***scénario d'Iqaluit***
Démographie et incidences sur le milieu social	***scénario d'Iqaluit***
Coûts	***scénario d'Iqaluit ****
Infrastructures	***résultats égaux***
Emplacement géographique	***résultats égaux***
Soutien régional	***résultats égaux *****
Climat	***résultats égaux***

* ***Les coûts ponctuels associés à Iqaluit sont un peu moins élevés que ceux associés à Cambridge Bay et à Rankin Inlet. Les coûts de fonctionnement associés à Cambridge Bay sont un peu plus élevés que ceux associés aux deux autres collectivités en lice.***

** ***Il existe un degré égal de soutien régional pour chacune des collectivités en lice, cependant, le fait que la population de Baffin soit la plus importante se traduit, selon toute probabilité, par un soutien populaire plus prononcé pour Iqaluit, à l'échelle du Nunavut.***

Tous facteurs considérés, il ressort que les trois scénarios sont, dans la plupart des cas, sur un pied d'égalité. Cependant, pour peu qu'il y ait de différences, Iqaluit présente les meilleurs résultats en ce qui a trait aux facteurs décentralisation, démographie et incidences sur le milieu social, et coûts.»

En s'appuyant sur les résultats généraux ici présentés, la Commission conclut que, même si le scénario d'Iqaluit se révèle le meilleur à l'égard de plusieurs facteurs importants, à d'autres égards, Cambridge Bay, Iqaluit et Rankin Inlet sont sur un pied d'égalité. En conséquence, le choix de la capitale repose fondamentalement sur des considérations politiques et non sur le mérite technique. La Loi sur le Nunavut tient compte de cette réalité et réserve au Conseil des ministres le soin de choisir la capitale.

Les commissaires aimeraient vous rencontrer dans les plus brefs délais possibles afin de discuter avec vous du rapport et d'autres questions pertinentes à la création du gouvernement du Nunavut.

Anticipant le plaisir de vous lire, je vous prie d'agréer mes cordiales salutations.

Le président,

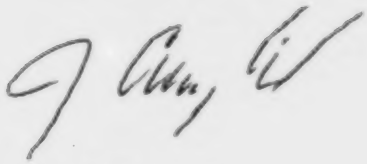

John Amagoalik

PARTIE I : INTRODUCTION

En vertu de l'article 58 de la *Loi sur le Nunavut*, la mission de la Commission est de conseiller les parties sur

«...58 *d)* l'établissement de la capitale du Nunavut...».

Dans l'accomplissement de cette mission, la Commission d'établissement du Nunavut (la Commission) a fait un certain nombre de recommandations (9-1 à 9-6) dans son rapport intitulé **«L'empreinte de nos pas dans la neige fraîche»** (ci-après, le **rapport global**). Ces recommandations se résument comme suit :

- chaque région du Nunavut devrait être dotée des installations permettant à l'Assemblée législative du Nunavut d'y siéger régulièrement;
- le choix de la capitale du Nunavut devrait se faire dans le contexte des efforts consacrés globalement à la création d'un gouvernement fortement décentralisé;
- le choix de la capitale devrait reposer sur un certain nombre de facteurs objectifs;
- la capitale devrait être établie dans l'une ou l'autre des collectivités suivantes: Cambridge Bay, Iqaluit ou Rankin Inlet;
- le Conseil des ministres devrait exercer le pouvoir discrétionnaire que lui confère la *Loi sur le Nunavut* et choisir l'emplacement de la capitale dès qu'il aura eu l'occasion d'examiner les dossiers pertinents au Nunavut;
- aucun référendum ne devrait être tenu au Nunavut dans le but de déterminer l'emplacement de la capitale.

Peu de temps après la publication du **rapport global** de la Commission, les trois parties concernées — soit le gouvernement du Canada, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) et Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI) — ont laissé savoir à la Commission qu'elles aimeraient recevoir de plus amples conseils sur la question de la capitale du Nunavut. Cette première requête a été suivie d'une lettre, adressée le 4 mai 1995 par M. Ken Wyman, directeur général du Secrétariat du Nunavut au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), à M. Simon Awa, directeur général de la Commission. Écrite au nom des trois parties susmentionnées, la lettre de M. Wyman précisait ce qui suit :

> «En cernant les options relatives à l'emplacement de la capitale du Nunavut, la Commission recommande certains critères devant servir

de base au processus de sélection. De l'avis des parties, il importe que la Commission clarifie davantage ces critères et fournisse des comparaisons pertinentes afin de faciliter le processus de l'analyse». [Traduction libre]

La Commission répondit aux trois parties par une lettre, datée du 24 mai 1995, dans laquelle elle s'engageait à préparer deux rapports en supplément de son **rapport global**. Pour ce qui concerne la question de la capitale du Nunavut, la Commission s'est engagée à rédiger un rapport supplémentaire offrant

> «[...] une analyse plus poussée et des conseils additionnels quant aux avantages que présentent respectivement Cambridge Bay, Iqaluit et Rankin Inlet comme emplacement de la capitale du Nunavut, ceci sur la foi d'un examen détaillé de facteurs objectifs, notamment les coûts d'établissement et de fonctionnement, de même que la compatibilité avec la décentralisation générale des activités gouvernementales. La Commission présentera ce rapport aux parties d'ici le 30 juin 1995». [Traduction libre]

La Commission remplit les engagements qu'elle a contractés dans sa lettre du 24 mai 1995 en soumettant aux parties le présent rapport préliminaire. La correspondance du 4 mai et du 24 mai 1995 est reproduite à l'annexe 1.

PARTIE II : LES FACTEURS

1. Identification des facteurs

La recommandation 9-3 du **rapport global** de la Commission se lit comme suit :

> «La Commission recommande que la sélection de la capitale du Nunavut soit basée sur les facteurs suivants :
>
> 1. l'infrastructure, les services et les aménagements en place;
>
> 2. le potentiel pour l'ajout d'éléments d'infrastructure, de services et d'aménagements;
>
> 3. le réseau de transport, potentiel ou existant, au sein ou à l'extérieur du Nunavut;
>
> 4. le coût de la vie dans la collectivité visée;
>
> 5. l'emplacement et l'accessibilité par rapport à l'ensemble de la région circumpolaire;
>
> 6. l'attitude de la population de la collectivité visée, compte tenu de ses priorités d'ordres socioéconomique et culturel;
>
> 7. la force du soutien régional;
>
> 8. le climat».

De l'application de ces facteurs, notamment les quatre premiers, est résultée la recommandation 9-4 du **rapport global**, à savoir que le choix de la capitale se limite à Cambridge Bay, Iqaluit ou Rankin Inlet.

L'application des facteurs énumérés à la recommandation 9-3 du **rapport global** a permis de réduire les collectivités candidates à un nombre réaliste, de sorte que la Commission a pu concentrer son attention sur trois scénarios distincts pour la structure organisationnelle du gouvernement du Nunavut (GN) : le premier scénario repose sur l'établissement de la capitale à Cambridge Bay, le second, sur son établissement à Iqaluit, le troisième sur son établissement à Rankin Inlet. Toutefois, l'application de ces facteurs a été moins utile dans l'élaboration de comparaisons significatives et quantifiables des avantages et désavantages relatifs que présentait chacun des scénarios.

Afin d'élaborer de telles comparaisons, la Commission a dû examiner deux facteurs qui, même s'ils ne sont pas explicitement mentionnés dans la

recommandation 9-3, relèvent de considérations qui président à l'ensemble du **rapport global**. Comme la Commission l'a signalé dans sa lettre du 24 mai 1995, ces considérations sont :

- la compatibilité avec la décentralisation générale des activités gouvernementales;

- les coûts d'établissement et de fonctionnement du gouvernement du Nunavut.

Par conséquent, la Commission a porté beaucoup d'attention à ces deux considérations en préparant le présent rapport supplémentaire; elle a aussi tenté d'offrir certains commentaires relevant d'autres facteurs énumérés à la recommandation 9-3 du **rapport global**.

2. La décentralisation

2 i) Introduction

Dans la structuration du gouvernement du Nunavut, un certain nombre de raisons convaincantes militent en faveur de la décentralisation. Cette approche permet notamment :

- de faire en sorte que le gouvernement soit le plus rapproché possible de la population;

- de répartir aussi largement que possible les occasions d'emploi dans le secteur public de même que d'autres avantages économique;

- de reconnaître l'identité et l'allégeance des régions et des collectivités du Nunavut;

- de tenir compte des variations entre les collectivités du Nunavut en regard du taux de chômage et d'autres problèmes économiques;

- d'atténuer dans toute la mesure du possible les répercussions néfastes que la croissance excessivement rapide d'une collectivité donnée pourrait entraîner sur le milieu social;

- de promouvoir la participation saine et visible du secteur privé à l'économie régionale et locale.

Si ces raisons militent en faveur d'une forte décentralisation, celle-ci est cependant limitée par certaines contraintes. Ainsi faut-il tenir compte des facteurs suivants :

- le maintien d'une organisation cohérente (le GN ne peut fonctionner de manière cohérente s'il est pulvérisé en un nombre infini de minuscules fractions);

- la réalisation d'économies d'échelle dans l'établissement et dans les activités du GN;

- les variations importantes des coûts de construction et du coût de la vie;

- les grandes installations déjà en place pour desservir une proportion importante de la population du Nunavut (par exemple, le centre correctionnel de Baffin).

Pour des considérations tant d'organisation que de financement, il importe de composer avec ces contraintes dans tout effort consacré à la décentralisation de l'administration publique du Nunavut.

Comme on le signalait dans le **rapport global**, un certain nombre de méthodes peuvent être employées, seules ou en combinaison, pour assurer la décentralisation du gouvernement. Elles comportent notamment :

- la répartition des postes de l'administration centrale (AC) dans les collectivités de chaque région;

- l'établissement des divers conseils, organismes, commissions et sociétés quasi autonomes dans les collectivités de chaque région;

- l'établissement de certaines installations territoriales et régionales, qui existent déjà ou qui seront nécessaires dans les années à venir, dans les collectivités de chaque région;

- l'établissement des bureaux régionaux du gouvernement de même que des bureaux régionaux auxiliaires dans chacune des régions administratives du Nunavut;

- la décentralisation plus poussée de certains postes de l'AC vers les bureaux régionaux et auxiliaires;

- la prescription suivant laquelle la collectivité choisie comme siège de la capitale ne doit pas demeurer un centre régional; les bureaux régionaux situés dans cette collectivité devraient être réinstallés ailleurs dans la région.

Dans le chapitre 5 de son **rapport global**, la Commission a utilisé ces méthodes pour étoffer les trois scénarios relatifs à l'organisation du GN,

suivant que la capitale est établie à Cambridge Bay, à Iqaluit ou à Rankin Inlet. Chacun de ces scénarios de décentralisation repose sur la régionalisation dans la mesure où il envisage un nouvel ordonnancement des activités régionales du gouvernement territorial, de même que l'établissement de l'AC des ministères dans la capitale du Nunavut. Les possibilités de réordonner plus tard les activités régionales actuelles sont fonction, dans une large mesure, du niveau de concentration des postes dans les centres régionaux; à cet égard, la région de Baffin se démarque des deux autres, car les postes actuels sont fortement concentrés dans le centre régional d'Iqaluit.

2 ii) Comparaisons

Dans son **rapport global**, la Commission a fourni quelques comparaisons sur divers aspects et effets des trois modèles de structure décentralisée. Pour la plupart, ces comparaisons sont illustrées par les graphiques à barres présentés à l'annexe 14 du rapport. Toutefois, la Commission n'a pas extrapolé explicitement ces comparaisons pour déterminer lequel des trois scénarios servirait le mieux les objectifs précis de décentralisation. Afin de fournir le plus grand nombre possible de comparaisons quantifiables et significatives quant aux avantages et désavantages de l'un et l'autre scénario en regard de la décentralisation, la Commission fournit maintenant :

- une analyse des comparaisons découlant des données décrites à l'annexe 14 (elles sont présentées ci-dessous aux alinéas a) à l); et

- d'autres données qui, bien qu'elles ne soient pas énoncées à l'annexe 14, se révèlent utiles aux fins de la comparaison des avantages et désavantages des trois scénarios en regard de la décentralisation (elles sont présentées ci-dessous à l'alinéa m)).

À noter que les comparaisons énoncées dans les alinéas qui suivent ne tiennent pas compte de l'augmentation de la population du secteur privé pouvant résulter des nouveaux emplois du gouvernement du Nunavut. Selon les consultants de la firme Price Waterhouse, il serait raisonnable d'estimer que chaque nouveau poste du gouvernement du Nunavut aura un effet multiplicateur de 0,4 sur les emplois dans le secteur fédéral et le secteur privé. Il n'y a aucune raison de supposer que, pour ce qui concerne la décentralisation, la prise en compte de ce facteur changerait les avantages et les désavantages comparatifs de chaque collectivité candidate.

L'annexe 14 du **rapport global** est reproduite à l'annexe 2 du présent rapport supplémentaire.

a) Variation nette du nombre d'ETP du GN (page A-14.4)

Données de base

En 1991, la population de la région de Baffin représentait 53 % (11 385) de la population du Nunavut, celle de la région du Keewatin 27 % (5 834) et celle de la région de Kitikmeot 20 % (4 325). Si les ETP étaient répartis proportionnellement dans les régions, Baffin en aurait 318, le Keewatin 162, et Kitikmeot 120.

Capitale : Cambridge Bay

Si Cambridge Bay devenait la capitale, la région de Kitikmeot compterait 404 ETP supplémentaires, dont 255 seraient situés à Cambridge Bay. L'augmentation des ETP serait de 97 à Coppermine, et de 52 à Gjoa Haven.

Pour la région du Keewatin, ce scénario signifierait un gain de 41 ETP. Dans le centre régional actuel de Rankin Inlet, il entraînerait une perte de 3 ETP. Baker Lake gagnerait 17 ETP, et Arviat 27.

Pour la région de Baffin, ce scénario signifierait un gain de 155 ETP. Dans le centre régional actuel d'Iqaluit, il entraînerait une augmentation de 2,5 ETP. Cape Dorset gagnerait 8 ETP, Igloolik 66,5, Pangnirtung 41, et Pond Inlet 37.

Capitale : Iqaluit

Si Iqaluit devenait la capitale, la région de Baffin compterait 416,5 ETP supplémentaires, dont 99 seraient situés à Iqaluit. L'augmentation des ETP serait de 67 à Cape Dorset, de 93,5 à Igloolik, de 80 à Pangnirtung, et de 77 à Pond Inlet.

Pour la région du Kitikmeot, ce scénario signifierait un gain de 67 ETP. Dans le centre régional actuel de Cambridge Bay, il entraînerait une augmentation de 29 ETP. Coppermine gagnerait 33 ETP, et Gjoa Haven 5.

Pour la région du Keewatin, ce scénario signifierait un gain de 116,5 ETP. Dans le centre régional actuel de Rankin Inlet, il entraînerait une augmentation de 33,5 ETP. Baker Lake gagnerait 28 ETP, et Arviat 55.

Capitale : Rankin Inlet

Si Rankin Inlet devenait la capitale, la région du Keewatin compterait 391 ETP supplémentaires, dont 216 seraient situés à Rankin Inlet. L'augmentation des ETP serait de 9 à Baker Lake, et de 76 à Arviat.

Pour la région du Kitikmeot, ce scénario signifierait un gain de 51 ETP. Dans le centre régional actuel de Cambridge Bay, il entraînerait une augmentation de 36 ETP. Coppermine gagnerait 36 ETP. Contrairement à l'effet des deux autres hypothèses, il n'y aurait aucune augmentation des ETP à Gjoa Haven.

Pour la région de Baffin, ce scénario signifierait un gain de 158 ETP. Dans le centre régional actuel d'Iqaluit, il entraînerait une augmentation de 2,5 ETP. Igloolik gagnerait 61,5 ETP, Pangnirtung 41, et Pond Inlet 53. Contrairement à l'effet des deux autres hypothèses, il n'y aurait aucune augmentation des ETP à Cape Dorset.

Discussion

Si Cambridge Bay devenait la capitale, les ETP augmenteraient de 404 dans la région de Kitikmeot, de 155 dans la région de Baffin, et de 41 dans la région du Keewatin. Le centre régional actuel d'Iqaluit gagnerait 2,5 ETP, tandis que le centre régional de Rankin Inlet perdrait 3 ETP.

Si Iqaluit devenait la capitale, les ETP augmenteraient de 416,5 dans la région de Baffin, de 67 dans la région de Kitikmeot, et de 116,5 dans la région du Keewatin. Les centres régionaux actuels de Cambridge Bay et de Rankin Inlet gagneraient respectivement 29 et 33,5 ETP.

Si Rankin Inlet devenait la capitale, les ETP augmenteraient de 391 dans la région du Keewatin, de 51 dans la région de Kitikmeot, et de 158 dans la région de Baffin. Les centres régionaux actuels de Cambridge Bay et d'Iqaluit gagneraient respectivement 2,5 et 15 ETP. Selon cette hypothèse, il n'y aurait aucune augmentation d'ETP à Gjoa Haven ni à Cape Dorset.

Comparaisons spécifiques

L'examen de la page A-14.4 révèle une différence évidente, à savoir que les barres du graphique illustrant le scénario d'Iqaluit sont beaucoup plus égales que celles des deux autres. Cela semble indiquer que le scénario d'Iqaluit réussit mieux à éviter la concentration des nouveaux ETP dans une seule collectivité. Un certain nombre de comparaisons quantitatives viennent appuyer cette évaluation.

Décentralisation : comparaison 1

Plus grand nombre de nouveaux ETP dans une seule collectivité :

Scénario de Cambridge Bay	**252**	(CB)
Scénario d'Iqaluit	**99**	(Iq)
Scénario de Rankin Inlet	**216**	(RI)

Le scénario d'Iqaluit est le meilleur pour atteindre l'objectif de minimiser le nombre d'ETP situés dans une seule collectivité.

Décentralisation : comparaison 2

Différence entre le centre régional obtenant le plus d'ETP et celui obtenant le moins d'ETP (ou en perdant le plus) :

Scénario de Cambridge Bay	**258**	(CB 255/ RI -3)
Scénario d'Iqaluit	**70**	(Iq 99/CB 29)
Scénario de Rankin Inlet	**213,5**	(RI 216/Iq 2)

Le scénariod'Iqaluit est le meilleur pour atteindre l'objectif de minimiser l'écart des gains (ou pertes) d'ETP dans les centres régionaux.

Décentralisation : comparaison 3

Différence entre la région obtenant le plus d'ETP et celle en obtenant le moins :

Scénario de Cambridge Bay	**363**	(Kt 404/ Kw 41)
Scénario d'Iqaluit	**349,5**	(Bf 416,5/Kt 67)
Scénario de Rankin Inlet	**340**	(Kw 391/Kt 51)

Le scénariode Rankin Inlet est le meilleur pour atteindre l'objectif de minimiser l'écart entre la région obtenant le plus d'ETP et celle en obtenant le moins.

Décentralisation : comparaison 4

Nombre d'ETP situés à l'extérieur de la capitale et des centres régionaux (y compris le nouveau) :

Scénario de Cambridge Bay	**248,5**	(excl. CB, Coppermine, Iq, RI)
Scénario d'Iqaluit	**345**	(excl. CB, Iq, Igloolik, RI)
Scénario de Rankin Inlet	**267,5**	(excl. CB, Iq, RI, Baker Lake)

Le scénariod'Iqaluit est le meilleur pour atteindre l'objectif de maximiser les ETP situés à l'extérieur de la capitale et des centres régionaux.

b) Variation en pourcentage des ETP du GN (page A-14.5)

Capitale : Cambridge Bay

Si Cambridge Bay devenait la capitale, les ETP augmenteraient dans une proportion de 67,3 % pour l'ensemble de la région de Kitikmeot, et dans une proportion de 116 % pour le centre régional actuel de Cambridge Bay. L'augmentation des ETP serait de 62 % à Coppermine, et de 59 % à Gjoa Haven.

Pour la région du Keewatin, ce scénario signifierait une augmentation globale des ETP de 6,8 %. Dans le centre régional actuel de Rankin Inlet, il entraînerait une perte de 0,5 %. L'augmentation des ETP serait de 11 % à Baker Lake, et de 18 % à Arviat.

Pour la région de Baffin, ce scénario signifierait une augmentation globale des ETP de 25,8 %. Dans le centre régional actuel d'Iqaluit, il entraînerait une augmentation de 0,4 %. L'augmentation des ETP serait de 6 % à Cape Dorset, de 59 % à Igloolik, de 30 % à Pangnirtung, et de 30 % à Pond Inlet.

Capitale : Iqaluit

Si Iqaluit devenait la capitale, les ETP augmenteraient dans une proportion de 69,4 % pour l'ensemble de la région de Baffin, et dans une proportion de 12 % pour le centre régional actuel d'Iqaluit. L'augmentation des ETP serait de 54 % à Cape Dorset, de 82 % à Igloolik, de 59 % à Pangnirtung, et de 63 % à Pond Inlet.

Pour la région du Kitikmeot, ce scénario signifierait une augmentation globale des ETP de 11,6 %. Dans le centre régional actuel de Cambridge Bay, il entraînerait une augmentation de 12 %. L'augmentation des ETP serait de 21 % à Coppermine, et de 6 % à Gjoa Haven.

Pour la région du Keewatin, ce scénario signifierait une augmentation globale des ETP de 19,4 %. Dans le centre régional actuel de Rankin Inlet, il entraînerait une augmentation de 10 %. L'augmentation des ETP serait de 19 % à Baker Lake, et de 37 % à Arviat.

Capitale : Rankin Inlet

Si Rankin Inlet devenait la capitale, les ETP augmenteraient dans une proportion de 65,5 % pour l'ensemble de la région du Keewatin, et dans une proportion de 65 % pour le centre régional actuel de Rankin Inlet. L'augmentation des ETP serait de 66 % à Baker Lake, et de 52 % à Arviat.

Pour la région du Kitikmeot, ce scénario signifierait une augmentation globale des ETP de 8,5 %. Dans le centre régional actuel de Cambridge Bay, il entraînerait une augmentation de 7 %. L'augmentation des ETP serait de 23 % à Coppermine, et de 6 %. Contrairement aux deux autres hypothèses, le pourcentage des ETP n'augmenterait pas à Gjoa Haven.

Pour la région de Baffin, ce scénario signifierait une augmentation globale des ETP de 26,3 %. Dans le centre régional actuel d'Iqaluit, il entraînerait une augmentation de 0,4 %. L'augmentation des ETP serait de 54 % à Igloolik, de 30 % à Pangnirtung, et de 44 % à Pond Inlet. Contrairement aux deux autres hypothèses, le pourcentage des ETP n'augmenterait pas à Cape Dorset.

Discussion

Si Cambridge Bay devenait la capitale, les ETP augmenteraient dans une proportion de 67,3 % pour l'ensemble de la région de Kitikmeot, et dans une proportion de 116 % pour le centre régional actuel de Cambridge Bay. L'augmentation globale des ETP serait de 25,4 % dans la région de Baffin, et de 0,4 % dans le centre régional actuel d'Iqaluit. Elle serait de 7,8 % dans la région du Keewatin, tandis que le centre régional de Rankin Inlet perdrait 0,5 % des ETP.

Si Iqaluit devenait la capitale, les ETP augmenteraient dans une proportion de 69,4 % pour l'ensemble de la région de Baffin, et dans une proportion de 12 % pour le centre régional actuel d'Iqaluit. L'augmentation globale des ETP serait de 11,6 % dans la région de Kitikmeot, et de 12 % dans le centre régional actuel de Cambridge Bay. Elle serait de 19,4 % dans la région du Keewatin, et de 10 % dans le centre régional de Rankin Inlet.

Si Rankin Inlet devenait la capitale, les ETP augmenteraient dans une proportion de 65,5 % pour l'ensemble de la région du Keewatin, et dans une proportion de 65 % pour le centre régional actuel de Rankin Inlet. L'augmentation globale des ETP serait de 26,3 % dans la région de Baffin, et de 0,4 % dans le centre régional actuel d'Iqaluit. Elle serait de 8,5 % dans la région de Kitikmeot, et de 7 % dans le centre régional actuel de Cambridge Bay. Selon ce scénario, le pourcentage des ETP n'augmenterait pas à Cape Dorset, ni à Gjoa Haven.

Comparaisons spécifiques

L'examen de la page A-14.5 révèle que l'hypothèse de Cambridge Bay présente des écarts plus larges que les deux autres hypothèses en ce qui a trait au pourcentage d'augmentation des ETP du GN. Une analyse plus poussée permet d'établir les comparaisons quantitatives suivantes.

Décentralisation : comparaison 5

Plus fort pourcentage d'augmentation des ETP dans une seule collectivité :

Scénario de Cambridge Bay	**116 %**	(CB)
Scénario d'Iqaluit	**82 %**	(Igloolik)
Scénario de Rankin Inlet	**66 %**	(Baker Lake)

Le scénario de Rankin Inlet est le meilleur pour atteindre l'objectif de maximiser les ETP situés dans une seule collectivité.

Décentralisation : comparaison 6

Étalement du pourcentage d'augmentation des ETP dans les trois centres régionaux (Cambridge Bay, Iqaluit, Rankin Inlet) :

Scénario de Cambridge Bay	**116 %**
Scénario d'Iqaluit	**2 %**
Scénario de Rankin Inlet	**65 %**

Le scénario d'Iqaluit est le meilleur pour atteindre l'objectif de minimiser l'étalement du pourcentage d'augmentation des ETP dans les trois centres régionaux .

Décentralisation : comparaison 7

Pourcentage moyen d'augmentation des ETP dans la capitale et les centres régionaux :

Scénario de Cambridge Bay	**44 %**	(CB, Iq, RI, Coppermine)
Scénario d'Iqaluit	**29 %**	(CB, Iq, RI, Igloolik)
Scénario de Rankin Inlet	**34 %**	(CB, Iq, RI, Baker Lake)

Le scénario d'Iqaluit est le meilleur pour atteindre l'objectif de minimiser le pourcentage moyen d'augmentation des ETP dans la capitale et les centres régionaux.

c) Estimation de la croissance de la population (page A-14.6)

Hypothèses

Un gain de 600 ETP au Nunavut entraînerait un apport de population de 1 031 personnes (cf. pp. A-11.1, A-12.1 et A-13.1).

On suppose que, peu importe la capitale choisie, le pourcentage d'employés recrutés dans la collectivité où leur poste est établi sera de 25 %; que 25 % des nouveaux employés proviendront d'ailleurs au Nunavut; et que les 50 % restants proviendront de l'extérieur du territoire cf. pp. A-17.3).

Le calcul de l'apport de population au Nunavut est fondé sur les prévisions de recrutement initial et les hypothèses suivantes (cf. pp. A-17.3 et A-17.4) :

- estimée à partir du Recensement de 1991, la taille moyenne des ménages (y compris couples et personnes seules) des employés de l'AC du GN est établie à 4,2 pour ceux qui seront recrutés au Nunavut et à 2,7 pour les autres (c.-à-d. la moyenne canadienne);
- il y a parmi les 6 288 employés actuels du GTNO 549 couples connus; pour tenir compte de ce fait, nous avons estimé le nombre d'unités d'habitation requises en divisant par 1,1 le nombre d'employés du GN;
- pour chaque nouveau poste au GN, on pose qu'il se créera 0,4 poste dans les secteurs fédéral et privé;
- les caractéristiques démographiques des nouveaux employés des secteurs fédéral et privé seront semblables à celles des nouveaux employés du GN; on ne tient pas compte de la possibilité que le conjoint des premiers soit à l'emploi du GN;
- les conjoints d'employés du GN qui accepteront des nouveaux postes dans les secteurs fédéral et privé seront considérés faisant partie du pourcentage d'embauche locale;
- l'effet de l'apport de population attribuable aux nouveaux postes de l'AC du GN et des secteurs fédéral et privé sur le nombre d'ETP de l'AC requis est considéré négligeable.

Capitale : Cambridge Bay

Si Cambridge Bay devenait la capitale, l'apport global de population serait de 1 080 personnes dans la région de Kitikmeot, dont 682 seraient logées dans le centre régional actuel de Cambridge Bay. Les populations de Coppermine et de Gjoa Haven augmenteraient respectivement de 259 et de 139 personnes.

Pour la région de Baffin, ce scénario signifierait un apport de population de 415 personnes, dont 7 résideraient dans le centre régional

actuel d'Iqaluit. L'apport de population serait de 21 personnes à Cape Dorset, de 178 à Igloolik, de 110 à Pangnirtung, et de 99 à Pond Inlet.

Pour la région du Keewatin, ce scénario signifierait un apport de population de 117 personnes, mais aucune augmentation de la population du centre régional actuel de Rankin Inlet (perte de 3 ETP). Les populations de Baker Lake et d'Arviat augmenteraient respectivement de 45 et de 72 personnes.

Capitale : Iqaluit

Si Iqaluit devenait la capitale, l'apport global de population serait de 1 114 personnes dans la région de Baffin, dont 265 seraient logées dans le centre régional actuel d'Iqaluit. L'apport de population serait de 179 personnes à Cape Dorset, de 250 à Igloolik, de 214 à Pangnirtung, et de 206 à Pond Inlet.

Pour la région de Kitikmeot, ce scénario signifierait un apport de population de 179 personnes, dont 78 résideraient dans le centre régional de Cambridge Bay. Les populations de Coppermine et de Gjoa Haven augmenteraient respectivement de 88 et de 13 personnes.

Pour la région du Keewatin, ce scénario signifierait un apport de population de 312 personnes, dont 90 résideraient dans le centre régional actuel de Rankin Inlet. Les populations de Baker Lake et d'Arviat augmenteraient respectivement de 75 et de 147 personnes.

Capitale : Rankin Inlet

Si Rankin Inlet devenait la capitale, l'apport global de population serait de 1 045 personnes dans la région du Keewatin, dont 577 seraient logées dans le centre régional actuel de Rankin Inlet. Les populations de Baker Lake et d'Arviat augmenteraient respectivement de 265 et de 203 personnes.

Pour la région de Kitikmeot, ce scénario signifierait un apport de population de 136 personnes, dont 40 résideraient dans le centre régional de Cambridge Bay. La population de Coppermine augmenterait de 96 personnes. Il n'y aurait aucune augmentation de la population de Gjoa Haven.

Pour la région de Baffin, ce scénario signifierait un apport de population de 423 personnes, dont 7 résideraient dans le centre régional d'Iqaluit. L'apport de population serait de 164 personnes à Igloolik, de 110 à Pangnirtung, et de 142 à Pond Inlet. Il n'y aurait aucune augmentation de la population de Cape Dorset.

Discussion

Si Cambridge Bay devenait la capitale, la population globale de la région de Kitikmeot augmenterait de 1 080 personnes, celle de la région de Baffin augmenterait de 415 personnes, et celle de la région du Keewatin augmenterait de 117 personnes. L'apport de population dans les centres régionaux actuels de Cambridge Bay et d'Iqaluit serait respectivement de 682 et 7 personnes, tandis qu'il n'y aurait aucune augmentation de la population de Rankin Inlet (perte de 3 ETP).

Si Iqaluit devenait la capitale, la population globale de la région de Baffin augmenterait de 1 114 personnes, celle de la région de Kitikmeot augmenterait de 179 personnes, et celle de la région du Keewatin augmenterait de 312 personnes. L'apport de population dans les centres régionaux actuels de Cambridge Bay, d'Iqaluit et de Rankin Inlet serait respectivement de 265, 179 et 90 personnes.

Si Rankin Inlet devenait la capitale, la population globale de la région du Keewatin augmenterait de 1 045 personnes, celle de la région de Kitikmeot augmenterait de 136 personnes, et celle de la région de Baffin augmenterait de 423 personnes. L'apport de population dans les centres régionaux actuels de Rankin Inlet, de Cambridge Bay, et d'Iqaluit serait respectivement de 577, 40 et 7 personnes. Selon ce scénario, il n'y aurait aucune augmentation de population à Gjoa Haven ni à Capte Dorset.

Comparaisons spécifiques

L'examen de la page A-14.6 révèle que les barres du graphique illustrant le scénario d'Iqaluit sont beaucoup plus égales que celles des deux autres. Une étude plus poussée fournit les résultats quantitatifs suivants.

Décentralisation : comparaison 8

Plus forte croissance de population dans une seule collectivité :

Scénario de Cambridge Bay	**682**	(CB)
Scénario d'Iqaluit	**265**	(Iq)
Scénario de Rankin Inlet	**577**	(RI)

Le scénario d'Iqaluit est le meilleur pour atteindre l'objectif d'éviter la croissance excessive d'une seule collectivité.

Décentralisation : comparaison 9

Écart entre l'augmentation maximale et l'augmentation minimale de population dans les centres régionaux :

Scénario de Cambridge Bay	**685**	(CB 682/RI 0)
Scénario d'Iqaluit	**177**	(Iq 265/CB 78)
Scénario de Rankin Inlet	**570**	(RI 577/Iq 7)

Le scénario d'Iqaluit est le meilleur pour atteindre l'objectif de minimiser l'écart entre l'augmentation de population dans les centres régionaux .

Décentralisation : comparaison 10

Écart entre l'augmentation maximale et l'augmentation minimale de population dans les régions :

Scénario de Cambridge Bay	**963**	(Kt 1 080/Kw 117))
Scénario d'Iqaluit	**935**	(Bf 1 114/Kt 179)
Scénario de Rankin Inlet	**909**	(Kw 1 045/Kt 136)

Le scénario de Rankin Inlet est le meilleur pour atteindre l'objectif de minimiser l'écart entre l'augmentation l'augmentation maximale et l'augmentation minimale de population dans les régions .

Décentralisation : comparaison 11

Croissance de la population à l'extérieur de la capitale et des centres régionaux (y compris le nouveau) :

Scénario de Cambridge Bay	**664**	(excl. CB, Coppermine, Iq, RI)
Scénario d'Iqaluit	**922**	(excl. CB, Iq, Igloolik, RI)
Scénario de Rankin Inlet	**722**	(excl. CB, Iq, RI Baker Lake)

Le scénario d'Iqaluit est le meilleur pour atteindre l'objectif de d'optimiser la croissance de la population à l'extérieur de la capitale et des centres régionaux (y compris le nouveau).

d) Pourcentage de croissance de la population (page A-14.7)

Capitale : Cambridge Bay

Si Cambridge Bay devenait la capitale, la croissance de la population totale de la région de Kitikmeot serait de 22 %, et celle du centre régional de Cambridge Bay serait de 48 %. Les populations de Coppermine et de Gjoa Haven augmenteraient respectivement de 20 % et de 14 %.

Pour la région de Baffin, ce scénario signifierait un taux de croissance global de 3 %, tandis qu'il serait de 0,4 % dans le centre régional actuel d'Iqaluit. Le taux de croissance de la population serait de 2 % à Cape Dorset, de 15 % à Igloolik, de 8 % à Pangnirtung, et de 8 % à Pond Inlet.

Pour la région du Keewatin, ce scénario signifierait un taux de croissance global de 2 %, tandis qu'il serait de 0 % dans le centre régional actuel de Rankin Inlet (perte de 3 ETP). Les taux de croissance de population à Baker Lake et Arviat seraient respectivement de 3 % et de 4 %.

Capitale : Iqaluit

Si Iqaluit devenait la capitale, la croissance de la population totale de la région de Baffin serait de 22 %, et celle du centre régional d'Iqaluit serait de 6 %. Le taux de croissance de la population serait de 15% à Cape Dorset, de 21 % à Igloolik, de 15 % à Pangnirtung, et de 17 % à Pond Inlet.

Pour la région de Kitikmeot, ce scénario signifierait un taux de croissance global de 4 %, tandis qu'il serait de 5 % dans le centre régional actuel de Cambridge Bay. Les populations de Coppermine et de Gjoa Haven augmenteraient respectivement de 7 % et de 1 %.

Pour la région du Keewatin, ce scénario signifierait un taux de croissance global de 4 %, et serait le même, soit 4 %, dans le centre régional actuel de Rankin Inlet. Les taux de croissance de population à Baker Lake et Arviat seraient respectivement de 5 % et de 9 %.

Capitale : Rankin Inlet

Si Rankin Inlet devenait la capitale, la croissance de la population totale de la région du Keewatin serait de 14 %, et celle du centre régional actuel de Rankin Inlet serait de 26 %. Les taux de croissance de population à Baker Lake et Arviat seraient respectivement de 18 % et de 12 %.

Pour la région de Kitikmeot, ce scénario signifierait un taux de croissance global de 3 %, et serait le même, soit 3 %, dans le centre régional actuel de Cambridge Bay. La population de Coppermine augmenterait de 7 %, tandis qu'il n'y aurait aucune croissance de la population de Gjoa Haven.

Pour la région de Baffin, ce scénario signifierait un taux de croissance global de 3 %, tandis qu'il serait de 0,4 % dans le centre régional actuel d'Iqaluit. Le taux de croissance de la population serait de 14 % à Igloolik, de 8 % à Pangnirtung, et de 12 % à Pond Inlet. Il n'y aurait aucune croissance de la population de Cape Dorset.

Discussion

Si Cambridge Bay devenait la capitale, la croissance de la population totale de la région de Kitikmeot serait de 22 %, celle de la région de Baffin serait de 3 %, et celle de la région du Keewatin serait de 2 %. La population du centre régional de Cambridge Bay enregistrerait une croissance de 48 %, alors qu'Iqaluit ne connaîtrait qu'un faible de taux de croissance (0,4 %), et que Rankin Inlet enregistrerait une perte (3 ETP).

Si Iqaluit devenait la capitale, la croissance de la population totale de la région de Baffin serait de 8 %, celle de la région de Kitikmeot serait de 4 %, et celle de la région du Keewatin serait de 4 %. Les centres régionaux d'Iqaluit, de Cambridge Bay, et de Rankin Inlet enregistreraient respectivement un taux de croissance de 6 %, 5 %, et 4 %.

Si Rankin Inlet devenait la capitale, la croissance de la population totale de la région du Keewatin serait de 14 %, celle de la région de Kitikmeot serait de 3 %, et celle de la région de Baffin serait de 3 %. Les centres régionaux de Rankin Inlet, d'Iqaluit, et de Cambridge Bay enregistreraient respectivement un taux de croissance de 26 %, 3 %, et 0,4 %. Selon ce scénario, il n'y aurait aucune croissance de la population à Gjoa Haven, ni à Cape Dorset.

Comparaisons spécifiques

L'examen des graphiques à barres révèle que les résultats les plus égaux sont ceux du scénario d'Iqaluit, suivis du scénario de Rankin Inlet, puis de celui de Cambridge Bay. Une étude plus poussée permet de présenter les comparaisons quantitatives suivantes.

Décentralisation : comparaison 12

Plus fort pourcentage de croissance de la population d'une seule collectivité :

Scénario de Cambridge Bay	**48 %**	(Cambridge Bay)
Scénario d'Iqaluit	**21 %**	(Igloolik)
Scénario de Rankin Inlet	**26 %**	(Rankin Inlet)

Le scénario d'Iqaluit est le meilleur pour atteindre l'objectif de minimiser le pourcentage de croissance de la population d'une seule collectivité.

Décentralisation : comparaison 13

Pourcentage moyen de croissance de la population dans la capitale et les centres régionaux :

Scénario de Cambridge Bay	**14,5 %**	(CB, Coppermine, Iq, RI)
Scénario d'Iqaluit	**9,0 %**	(CB, Iq, Igloolik, RI)
Scénario de Rankin Inlet	**12,0 %**	(CB, Iq, RI, Baker Lake)

Le scénario d'Iqaluit est le meilleur pour atteindre l'objectif de minimiser le pourcentage moyen de croissance de la population dans la capitale et les centres régionaux.

e) Pourcentage de croissance de la population, par région (A-14.8)

Capitale : Cambridge Bay

Si Cambridge Bay devenait la capitale, la population globale de la région de Kitikmeot augmenterait dans une proportion de 22 %, celle de la région de Baffin dans une proportion de 3 %, et celle de la région du Keewatin dans une proportion de 2 %.

Capitale : Iqaluit

Si Iqaluit devenait la capitale, la population globale de la région de Baffin augmenterait dans une proportion de 8 %, celle de la région de Kitikmeot dans une proportion de 4 %, et celle de la région du Keewatin dans une proportion de 4 %.

Capitale : Rankin Inlet

Si Rankin Inlet devenait la capitale, la population globale de la région du Keewatin augmenterait dans une proportion de 14 %, celle de la région de Kitikmeot dans une proportion de 3 %, et celle de la région de Baffin dans une proportion de 3 %.

Comparaisons spécifiques

Décentralisation : comparaison 14

Plus fort pourcentage de croissance de la population, par région :

Scénario de Cambridge Bay	**22 %**	(Kt)
Scénario d'Iqaluit	**8 %**	(Bf)
Scénario de Rankin Inlet	**14 %**	(Kw)

Le scénario d'Iqaluit est le meilleur pour atteindre l'objectif de minimiser le pourcentage de croissance de la population , par région.

Décentralisation : comparaison 15

Écart entre le plus fort et le plus faible pourcentage de croissance de la population dans les régions :

Scénario de Cambridge Bay	**20 %**	(Kt 22 %/Kw 2 %)
Scénario d'Iqaluit	**4 %**	(Bf 8 %/Kt et Kw 4 %)
Scénario de Rankin Inlet	**11 %**	(Kw 14 %/Bf et Kt 3 %)

Le scénario d'Iqaluit est le meilleur pour atteindre l'objectif de minimiser l'écart entre le plus fort et le plus faible pourcentage de croissance de la population dans les régions.

f) Ratios résidants (1999)/employés du GN, par région (page A-14.8)

Capitale : Cambridge Bay

Si Cambridge Bay devenait la capitale, le ratio résidants/employés du GN serait de 7,7 dans la région de Kitikmeot, de 10,4 dans la région de Baffin, et de 11,6 dans la région du Keewatin.

Capitale : Iqaluit

Si Iqaluit devenait la capitale, le ratio résidants/employés du GN serait de 11,5 dans la région de Kitikmeot, de 9,1 dans la région de Baffin, et de 10,6 dans la région du Keewatin.

Capitale : Rankin Inlet

Si Rankin Inlet devenait la capitale, le ratio résidants/employés du GN serait de 11,8 dans la région de Kitikmeot, de 10,3 dans la région de Baffin, et de 8,4 dans la région du Keewatin.

Comparaisons spécifiques

L'examen des graphiques à barres ne montre pas à prime abord de différences évidentes. Une étude plus poussée permet de présenter les comparaisons suivantes.

Décentralisation : comparaison 16

Plus faible ratio résidants/ employés du GN, par région :

Scénario de Cambridge Bay	**7,7**	(Kt)
Scénario d'Iqaluit	**9,1**	(Bf)
Scénario de Rankin Inlet	**8,4**	(Kw)

Le scénario d'Iqaluit est le meilleur pour atteindre l'objectif de maximiser le ration résidants/employés du GN, par région.

Décentralisation : comparaison 17

Écart entre le plus fort et le plus faible ratio résidants/ employés du GN, par région :

Scénario de Cambridge Bay	**3,9**	(Kt 11,6/Kt 7,7)
Scénario d'Iqaluit	**2,4**	(Kt 11,5/Bf 9,1)
Scénario de Rankin Inlet	**3,4**	(Kt 11,8/Kw 8,4)

Le scénario d'Iqaluit est le meilleur pour atteindre l'objectif de minimiser l'écart entre le plus fort et le plus faible ratio résidants/ employés du GN, par région.

g) Pourcentage de croissance de la population, par centre régional (A-14.9)

Capitale : Cambridge Bay

Si Cambridge Bay devenait la capitale, sa population augmenterait dans une proportion de 49 %, tandis que la population des centres régionaux actuel d'Iqaluit (gain de 2,5 ETP) et de Rankin Inlet (perte de 3 ETP) ne varierait pratiquement pas.

Capitale : Iqaluit

Si Iqaluit devenait la capitale, sa population augmenterait dans une proportion de 6 %, tandis que la population de chacun des centres régionaux actuel de Cambridge Bay et de Rankin Inlet augmenterait, elle aussi, dans une proportion de 6 %.

Capitale : Rankin Inlet

Si Rankin Inlet devenait la capitale, sa population augmenterait dans une proportion de 27 %, tandis que la population des centres régionaux actuel de Cambridge Bay et d'Iqaluit augmenterait respectivement de 3 % et de 2 %.

Comparaisons spécifiques

Le graphique pertinent révèle des différences marquées. Les barres illustrant le scénario d'Iqaluit sont notablement plus égales. On peut en tirer la comparaison quantitative suivante.

Décentralisation : comparaison 18

Écart entre le plus fort et le plus faible pourcentage de croissance de la population, par centre régional :

Scénario de Cambridge Bay	**49 %**	(CB 49 %/RI 0 %)
Scénario d'Iqaluit	**2 %**	(Iq et CB 6 %/RI 4 %)
Scénario de Rankin Inlet	**25 %**	(RI 27 %/Iq 2 %)

Le scénario d'Iqaluit est le meilleur pour atteindre l'objectif de minimiser l'écart entre le plus fort et le plus faible pourcentage de croissance de la population, par centre régional.

h) Ratios résidants (1999)/employés du GN, par centre régional (page A-14.9)

Capitale : Cambridge Bay

Si Cambridge Bay devenait la capitale, elle afficherait un ratio résidants/employés du GN de 4,8, tandis que celui d'Iqaluit serait de 6,2, et celui de Rankin Inlet de 7,6.

Capitale : Iqaluit

Si Iqaluit devenait la capitale, elle afficherait un ratio résidants/employés du GN de 5,8, tandis que celui de Cambridge Bay et celui de Rankin Inlet seraient tous deux de 7,0.

Capitale : Rankin Inlet

Si Rankin Inlet devenait la capitale, elle afficherait un ratio résidants/employés du GN de 5,5, tandis que celui de Cambridge Bay serait de 7,3, et celui d'Iqaluit de 6,2.

Comparaisons spécifiques

À première vue, les barres du graphique pertinent ne révèlent pas de différences évidentes. L'analyse permet de présenter les comparaisons quantitatives suivantes.

Décentralisation : comparaison 19

Plus faible ratio résidants/ employés du GN, par centre régional :

Scénario de Cambridge Bay	**4,8**	(CB)
Scénario d'Iqaluit	**5,8**	(Iq)
Scénario de Rankin Inlet	**5,5**	(RI)

Le scénario d'Iqaluit est le meilleur pour atteindre l'objectif de maximiser le ration résidants/employés du GN, par centre régional.

Décentralisation : comparaison 20

Écart entre le plus fort et le plus faible ratio résidants/ employés du GN, par centre régional :

Scénario de Cambridge Bay	**2,8**	(RI 7.6/CB 4,8)
Scénario d'Iqaluit	**1,2**	(RI et CB 7.0/Iq 5,8)
Scénario de Rankin Inlet	**1,8**	(CB 7.3/RI 5,5)

Le scénario d'Iqaluit est le meilleur pour atteindre l'objectif de minimiser l'écart entre le plus fort et le plus faible ratio résidants/ employés du GN, par centre régional.

i) Pourcentage de croissance de la population, selon la taille des collectivités en 1999 (page A-14.10)

Hypothèse

On considère que les petites collectivités comptent moins de 1 000 personnes, que les moyennes en comptent de 1 000 à 2 000, et les grandes plus de 2 000.

Capitale : Cambridge Bay

Si Cambridge Bay devenait la capitale, la population des collectivités comptant moins de 1 000 personnes et celles en comptant plus de 2 000 ne connaîtrait aucune croissance, tandis que dans les collectivités moyennes, elle augmenterait dans une proportion de 14 %.

Capitale : Iqaluit

Si Iqaluit devenait la capitale, la population des collectivités comptant moins de 1 000 personnes ne connaîtrait aucune croissance; les collectivités de 1 001 à 2 000 personnes connaîtraient en moyenne un taux de croissance de 11 %; dans les collectivités de plus de 2 000 personnes, le taux moyen de croissance de la population serait de 5 %.

Capitale : Rankin Inlet

Si Rankin Inlet devenait la capitale, la population des collectivités comptant moins de 1 000 personnes ne connaîtrait aucune croissance; les collectivités de 1 001 à 2 000 personnes connaîtraient en moyenne un taux de croissance de 9 %; dans les collectivités de plus de 2 000 personnes, le taux moyen de croissance de la population serait de 9 %.

Comparaison spécifique

Décentralisation : comparaison 21

Croissance des grandes collectivités (Iqaluit et Rankin Inlet) :

Scénario de Cambridge Bay	**0 %**
Scénario d'Iqaluit	**5 %**
Scénario de Rankin Inlet	**9 %**

Le scénario de Cambridge Bay est le meilleur pour atteindre l'objectif de minimiser la croissance des grandes collectivités.

j) Ratios résidants (1999)/employés du GN, selon la taille des collectivités (page A-14.10)

Hypothèse

Il y aurait au total 9,4 résidants pour chaque employé direct du GN (cf. A-11.1, A-12.1 et A-13.1). La taille des collectivités (petites, moyennes ou grandes) est fonction des populations précisées à la page précédente.

Capitale : Cambridge Bay

Si Cambridge Bay devenait la capitale, les petites collectivités compteraient en moyenne 18,1 résidants pour chaque employé du GN, les moyennes en compteraient en moyenne 9,8, tandis que les grandes en compteraient en moyenne 6,6.

Capitale : Iqaluit

Si Iqaluit devenait la capitale, les petites collectivités compteraient en moyenne 18,1 résidants pour chaque employé du GN, les moyennes en compteraient en moyenne 9,7, tandis que les grandes en compteraient en moyenne 6,1.

Capitale : Rankin Inlet

Si Rankin Inlet devenait la capitale, les petites collectivités compteraient en moyenne 18,1 résidants pour chaque employé du GN, les moyennes en compteraient en moyenne 10,2, tandis que les grandes en compteraient en moyenne 5,9.

Comparaison spécifique

Les barres du graphique pertinent révèlent que le ratio résidants/employés du GN est inversement proportionnel à la taille de la collectivité. Sans égard à ce facteur commun aux trois scénarios, on peut présenter la comparaison quantitative suivante.

Décentralisation : comparaison 22

Ratio résidants/employés du GN dans les grandes collectivités (Iqaluit et Cambridge Bay :

Scénario de Cambridge Bay	**6,6**
Scénario d'Iqaluit	**6,1**
Scénario de Rankin Inlet	**5,9**

Le scénario de Cambridge Bay est le meilleur pour atteindre l'objectif de minimiser le ratio résidants/employés du GN dans les grandes collectivités.

k) Pourcentage de croissance de la population, selon le taux de chômage local (page A-14.11)

Hypothèses

En 1994, 29 % de la population adulte de l'ensemble du Nunavut était sans emploi. Le taux de chômage réel dans chacune des régions était le suivant : Baffin, 26 %; Kitikmeot, 30 %; Keewatin, 34 %. Dans les trois centres régionaux, le taux de chômage réel est moins que la moitié de celui des autres collectivités (17 % par rapport à 35 %). On notera en outre que :

- 33,4 % de la population vit dans des collectivités à faible taux de chômage (de 3 à 19 %);
- 31,3 % de la population vit dans des collectivités à taux moyen de chômage (de 20 à 39 %);
- 35,3 % de la population vit dans des collectivités à taux élevé de chômage (de 40 à 47 %).

Capitale : Cambridge Bay

Si Cambridge Bay devenait la capitale, les collectivités dont le taux de chômage est faible connaîtraient en moyenne un taux de croissance de population de 8 %; les collectivités dont le taux de chômage est moyen connaîtraient en moyenne un taux de croissance de population de 5 %; et les collectivités dont le taux de chômage est élevé connaîtraient en moyenne un taux de croissance de population de 6 %.

Capitale : Iqaluit

Si Iqaluit devenait la capitale, les collectivités dont le taux de chômage est faible connaîtraient en moyenne un taux de croissance de population de 5 %; les collectivités dont le taux de chômage est moyen connaîtraient en moyenne un taux de croissance de population de 10 %; et les collectivités dont le taux de chômage est élevé connaîtraient en moyenne un taux de croissance de population de 4 %.

Capitale : Rankin Inlet

Si Rankin Inlet devenait la capitale, les collectivités dont le taux de chômage est faible connaîtraient en moyenne un taux de croissance de population de 7 %; les collectivités dont le taux de chômage est moyen connaîtraient en moyenne un taux de croissance de population de 5 %; et les collectivités dont le taux de chômage est élevé connaîtraient en moyenne un taux de croissance de population de 6 %.

Comparaisons spécifiques

Dans le graphique pertinent, le plus fort pourcentage de croissance de la population dans les collectivités dont le taux de chômage est moyen est celui du scénario d'Iqaluit. On peut présenter les comparaisons quantitatives suivantes.

Décentralisation : comparaison 23

Pourcentage de croissance de la population dans les collectivités dont le taux de chômage est le plus élevé :

Scénario de Cambridge Bay	**6 %**
Scénario d'Iqaluit	**4 %**
Scénario de Rankin Inlet	**6 %**

Les scénarios de Cambridge Bay et de Rankin Inlet sont les meilleurs pour atteindre l'objectif de maximiser la croissance de la population dans les collectivités dont le taux de chômage réel est le plus élevé.

Décentralisation : comparaison 24

Pourcentage de croissance de la population dans les collectivités dont le taux de chômage est le plus faible :

Scénario de Cambridge Bay	**8 %**
Scénario d'Iqaluit	**5 %**
Scénario de Rankin Inlet	**7 %**

Le scénario d'Iqaluit est le meilleur pour atteindre l'objectif de minimiser la croissance de la population dans les collectivités dont le taux de chômage réel est le plus faible.

l) Ratios résidants (1999)/employés du GN, selon le taux de chômage local (page A-14.11)

Hypothèses

Les hypothèses relatives aux taux de chômage réel sont énoncées à la section précédente.

Capitale : Cambridge Bay

Si Cambridge Bay devenait la capitale, le ratio résidants/employés du GN dans les collectivités à faible de taux de chômage serait en moyenne de 6,3; il serait de 14,6 dans les collectivités à taux de chômage est moyen, et de 13,4 dans les collectivités à taux de chômage élevé.

Capitale : Iqaluit

Si Iqaluit devenait la capitale, le ratio résidants/employés du GN dans les collectivités à faible de taux de chômage serait en moyenne de 6,6; il serait de 12,0 dans les collectivités à taux de chômage est moyen, et de 14,6 dans les collectivités à taux de chômage élevé.

Capitale : Rankin Inlet

Si Rankin Inlet devenait la capitale, le ratio résidants/employés du GN dans les collectivités à faible de taux de chômage serait en moyenne de 6,4; il serait de 14,5 dans les collectivités à taux de chômage est moyen, et de 13,2 dans les collectivités à taux de chômage élevé.

Comparaisons spécifiques

Le graphique à barres pertinent révèle que, dans le scénario d'Iqaluit, le ratio résidants/employés du GN le plus élevé se situe dans les collectivités dont le taux élevé de chômage réel est le plus élevé; tandis que dans les deux autres scénarios, il se situe dans les collectivités à taux moyen de chômage. On peut présenter les comparaisons quantitatives suivantes.

Décentralisation : comparaison 25

Ratio résidants/employés du GN dans les collectivités dont le taux de chômage est le plus élevé :

Scénario de Cambridge Bay	13,4
Scénario d'Iqaluit	14,6
Scénario de Rankin Inlet	13,2

Le scénario de Rankin Inlet est le meilleur pour atteindre l'objectif de minimiser le ratio résidants/employés du GN dans les collectivités dont le taux de chômage est le plus élevé.

Décentralisation : comparaison 26

Ratio résidants/employés du GN dans les collectivités dont le taux de chômage est le plus faible :

Scénario de Cambridge Bay	6,3
Scénario d'Iqaluit	6,6
Scénario de Rankin Inlet	6,4

Le scénario d'Iqaluit est le meilleur pour atteindre l'objectif de maximiser le ratio résidants/employés du GN dans les collectivités dont le taux de chômage est le plus faible.

m) Autres données comparatives non présentées dans l'annexe 14.

Hypothèses

Les comparaisons qui suivent reposent sur un certain nombre de faits, de propositions et de projections, soit :

- la répartition de la population du Nunavut (21 544) dans les régions en 1991

	nombre	%
Kitikmeot	4 325	20 %
Baffin	11 385	53 %
Keewatin	5 834	27 %

- la répartition des emplois du gouvernement territorial au Nunavut en 1994

	nombre	%
Kitikmeot	572	18,5 %
Baffin	1 672	54,0 %
Keewatin	852	27,5 %

- la projection des emplois alloués par le nouveau gouvernement territorial dans les régions

	nombre	%
Scénario de Cambridge Bay		
Kitikmeot	404	67 %
Baffin	155	29 %
Keewatin	41	7 %
Scénario d'Iqaluit		
Kitikmeot	67	11 %
Baffin	416,5	69,5 %
Keewatin	116,5	19,5 %
Scénario de Rankin Inlet		
Kitikmeot	51	8,5 %
Baffin	358	26,5 %
Keewatin	391	65,0 %

- la répartition projetée de la population du Nunavut dans les régions en 1999

	nombre	%
Scénario de Cambridge Bay		
Kitikmeot	5 676	20,8 %
Baffin	14 170	52,1 %
Keewatin	7 342	27,1 %
Scénario d'Iqaluit		
Kitikmeot	5 103	18,7 %
Baffin	14 614	53,8 %
Keewatin	7 470	27,5 %
Scénario de Rankin Inlet		
Kitikmeot	5 076	18,7 %
Baffin	14 175	52,1 %
Keewatin	7 937	29,2 %

- la répartition projetée des emplois du GN en 1999 (sans égard aux ETP additionnels liés à l'augmentation naturelle de la population du Nunavut)

	nombre	%
Scénario de Cambridge Bay		
Kitikmeot	976	26,4 %
Baffin	1 827	49,4 %
Keewatin	893	24,2 %
Scénario d'Iqaluit		
Kitikmeot	639	17,3 %
Baffin	2 088,5	56,5 %
Keewatin	968,5	26,2 %
Scénario de Rankin Inlet		
Kitikmeot	623	16,9 %
Baffin	1 830	49,5 %
Keewatin	1 243	33,6 %

Comparaisons spécifiques

Décentralisation : comparaison 27

Variation régionale du pourcentage moyen des nouveaux emplois du GN, selon la répartition de la population du Nunavut en 1991 :

Scénario de Cambridge Bay	**30,3 %**	(47 %, 24 %, 20 %)
Scénario d'Iqaluit	**11,0 %**	(9 %, 16,5 %, 7,5 %)
Scénario de Rankin Inlet	**25,0 %**	(11,5 %, 26,5 %, 38 %)

Le scénario d'Iqaluit est le meilleur pour atteindre l'objectif de minimiser la variation régionale du pourcentage moyen des nouveaux emplois du GN, selon la répartition de la population du Nunavut en 1991.

Décentralisation : comparaison 28

Variation régionale du pourcentage moyen des nouveaux emplois du GN, selon la répartition prévue de la population du Nunavut en 1999 :

Scénario de Cambridge Bay	**29,8 %**	(46,2 %, 23,1 %, 20,1 %)
Scénario d'Iqaluit	**10,5 %**	(7,7 %, 15,7 %, 8 %)
Scénario de Rankin Inlet	**23,9 %**	(10,2 %, 25,6 %, 35,8 %)

Le scénario d'Iqaluit est le meilleur pour atteindre l'objectif de minimiser la variation régionale du pourcentage moyen des nouveaux emplois du GN, selon la répartition prévue de la population du Nunavut en 1999.

Décentralisation : comparaison 29

Variation du pourcentage moyen de tous les ETP du GN alloués dans les régions, selon la répartition prévue de la population du Nunavut en 1999 :

Scénario de Cambridge Bay	**3,7 %**	(5,6 %, 2,7 %, 2,9 %)
Scénario d'Iqaluit	**1,8 %**	(1,4 %, 2,7 %, 1,3 %)
Scénario de Rankin Inlet	**2,9 %**	(1,8 %, 2,6 %, 4,4 %)

Le scénario d'Iqaluit est le meilleur pour atteindre l'objectif de minimiser la variation du pourcentage moyen e tous les ETP du GN alloués dans les régions, selon la répartition prévue de la population du Nunavut en 1999.

2 iii) Conclusions

Les comparaisons établies dans les discussions des sections précédentes peuvent être compilées comme suit :

Décentralisation		Meilleur scénario
Décentralisation : comparaison	1	Scénario d'Iqaluit
Décentralisation : comparaison	2	Scénario d'Iqaluit
Décentralisation : comparaison	3	Scénario de Rankin Inlet
Décentralisation : comparaison	4	Scénario d'Iqaluit
Décentralisation : comparaison	5	Scénario de Rankin Inlet
Décentralisation : comparaison	6	Scénario d'Iqaluit
Décentralisation : comparaison	7	Scénario d'Iqaluit
Décentralisation : comparaison	8	Scénario d'Iqaluit
Décentralisation : comparaison	9	Scénario d'Iqaluit
Décentralisation : comparaison	10	Scénario de Rankin Inlet
Décentralisation : comparaison	11	Scénario d'Iqaluit
Décentralisation : comparaison	12	Scénario d'Iqaluit
Décentralisation : comparaison	13	Scénario d'Iqaluit
Décentralisation : comparaison	14	Scénario d'Iqaluit
Décentralisation : comparaison	15	Scénario d'Iqaluit
Décentralisation : comparaison	16	Scénario d'Iqaluit
Décentralisation : comparaison	17	Scénario d'Iqaluit
Décentralisation : comparaison	18	Scénario d'Iqaluit
Décentralisation : comparaison	19	Scénario d'Iqaluit
Décentralisation : comparaison	20	Scénario d'Iqaluit
Décentralisation : comparaison	21	Scénario de Cambridge Bay
Décentralisation : comparaison	22	Scénario de Cambridge Bay
Décentralisation : comparaison	23	Scénarios de Cambridge Bay et de Rankin Inlet
Décentralisation : comparaison	24	Scénario d'Iqaluit
Décentralisation : comparaison	25	Scénario de Rankin Inlet
Décentralisation : comparaison	26	Scénario d'Iqaluit
Décentralisation : comparaison	27	Scénario d'Iqaluit
Décentralisation : comparaison	28	Scénario d'Iqaluit
Décentralisation : comparaison	29	Scénario d'Iqaluit

Comme on peut le constater, le scénario d'Iqaluit est le meilleur dans 22 cas, celui de Rankin Inlet dans quatre, et celui de Cambridge Bay dans deux cas. Les scénarios de Cambridge Bay et de Rankin Inlet sont sur un pied d'égalité, et meilleur que celui d'Iqaluit, dans le cas d'une comparaison.

Ce serait une erreur de présumer que ces comparaisons sont toutes d'égale importance. Ceci dit, il n'existe aucun moyen évident d'établir la distinction entre leur importance relative. On pourrait soutenir que certaines des comparaisons présentées ont si peu d'importance qu'elles pourraient être rayées de la liste des données significatives et quantifiables permettant de distinguer les avantages et désavantages que présentent les trois collectivités candidates au chapitre de la décentralisation. On pourrait également soutenir que des comparaisons supplémentaires devraient être appliquées aux trois collectivités candidates afin de mieux comparer et évaluer les mérites de chacune. Quel que soit le bien-fondé de pareils arguments, les Commissaires ont tiré deux conclusions à partir des comparaisons portant sur la décentralisation :

1. le nombre et la variété des données comparées au chapitre de la décentralisation sont suffisants pour en arriver à des conclusions objectives; et

2. suivant le résultat de la grande majorité des comparaisons, le scénario d'Iqaluit est le meilleur en ce qui concerne la décentralisation du gouvernement du Nunavut.

3. Démographie et incidences sur le milieu social

3 i) Introduction

La création du gouvernement du Nunavut aura une incidence significative sur la démographie et le milieu social au Nunavut. Dans les trois scénarios d'établissement du gouvernement du Nunavut élaborés par la Commission, l'apport de population prévu se chiffre à environ 1 031 personnes. Les efforts de la Commission pour réduire le gouvernement du Nunavut à sa plus simple expression et recruter les nouveaux employés parmi les résidants du Nunavut ont contribué à diminuer de beaucoup les chiffres fournis par Coopers & Lybrand dans les études réalisées pour le compte du GTNO (1991) et du MAINC (1992). Néanmoins, si l'on considère que la population du Nunavut se chiffrera à un peu plus de 27 000 en 1999, on peut sans trop de mal affirmer que l'arrivée de 1 000 nouveaux résidants aura une incidence significative.

Il importe d'éviter de présenter l'arrivée de nouveaux résidants comme un problème en soi. Le peuple du Nunavut est ouvert et accueillant. Beaucoup de gens du Nunavut sont venus d'autres parties du Canada et du monde. Ils ont contribué à bâtir le Nunavut d'aujourd'hui et sont enthousiastes à l'idée de participer activement à la construction du Nunavut de demain. La contribution des nouveaux arrivants au Nunavut — leur talent, leur énergie, leurs idées — fait partie du tissu et de la dynamique sociale au Nunavut. Le peuple du Nunavut ne cherche pas à s'isoler d'un monde dont les sociétés sont de plus en plus reliées et interdépendantes.

Cependant, l'apport de population au Nunavut peut se révéler problématique dans deux circonstances : (1) si l'apport total est tellement important et soudain qu'il créé une rupture abrupte du caractère social et culturel du Nunavut, particulièrement en ce qui concerne la place centrale qu'occupe la culture inuit dans la société du Nunavut; ou (2) si l'apport des nouveaux arrivants est assimilable sur le plan du territoire du Nunavut, mais trop important ou trop soudain sur le plan des incidences locales dans certaines collectivités. En regard de ce second problème potentiel, il importe de se rappeler que du point de vue des habitants d'une collectivité, toute personne provenant de l'extérieur de la communauté est un nouveau venu. Même si les personnes provenant d'autres collectivités du Nunavut auront sans doute moins de difficultés à s'intégrer à la communauté, chaque cas suppose un certain ajustement.

En regard du premier problème potentiel, la Commission est d'avis que les chiffres présentés dans les trois scénarios du **rapport global** sont une évaluation raisonnable de l'apport total de population qui proviendra de l'extérieur du Nunavut. De plus, la Commission croit que l'arrivée de 1 031 personnes, qui contribueront à l'établissement et au fonctionnement initial

du gouvernement du Nunavut, ne menace ni la stabilité sociale ni la continuité culturelle du Nunavut.

L'importance du second problème potentiel — un changement démographique important ou soudain dans certaines collectivités — a poussé la Commission à adopter une approche favorisant la décentralisation maximale des activités gouvernementales au Nunavut. Cette politique a pour avantage évident de réduire le risque que l'une ou l'autre des collectivités ne subisse l'effet néfaste de changements démographiques trop prononcés ou trop soudains. En outre, elle permet de répartir plus également les occasions d'emplois dans les collectivités qui sont presque toutes aux prises avec de graves problèmes de chômage ou de sous-emploi.

En élaborant chacun des trois scénarios d'emplacement de la capitale — Cambridge Bay , Iqaluit et Rankin Inlet — la Commission a gardé à l'esprit l'objectif de favoriser un niveau maximal de décentralisation. La répartition des emplois gouvernementaux dans les régions et collectivités varie considérablement selon les scénarios; par conséquent, il va de soi que chaque scénario suppose des incidences démographiques et sociales différentes.

3 ii) Comparaisons

En cherchant à comparer de façon significative et quantitative l'impact démographique et social que suppose chacun des trois scénarios, il importe de noter que, logiquement, les incidences peuvent être le mieux évaluées en termes relatifs et non absolus — par exemple, les effets néfastes potentiels d'une soudaine croissance de population dans une collectivité dépendent beaucoup plus du ratio des nouveaux arrivants par rapport aux résidants établis que du nombre d'arrivants en question.

Pour être en mesure de comparer les trois scénarios, certaines données sont nécessaires, dont celles résumées dans le tableau suivant :

Collectivité	Population (Recensement 1991)	% de population inuit (données du GTNO, 1991)
Cape Dorset	961	93%
Igloolik	936	93%
Iqaluit	3 552	60%
Pangnirtung	1 135	94%
Pond Inlet	974	94%
Arviat	1 323	93%
Baker Lake	1 186	89%
Rankin Inlet	1 706	77%
Cambridge Bay	1 116	72%
Coppermine	1 059	92%
Gjoa Haven	783	96%

De même, il est utile de garder à l'esprit les hypothèses et calculs financiers sur lesquels la projection démographique est basée dans le **rapport global** :

- 25% des ETP seront remplis par les résidants de la collectivité dans laquelle le poste est offert; 25% par des résidants d'autres collectivités du Nunavut; et 50%, par des gens provenant de l'extérieur du Nunavut;

- 50% des ETP seront remplis par des Inuit (ce chiffre s'appliquant aux nouveaux ETP de même qu'au nombre total d'ETP au sein du gouvernement du Nunavut);

- pour ce qui concerne les ETP de l'administration centrale (AC), le ménage moyen (incluant les couples et les célibataires) des gens recrutés au Nunavut est de 4,2 personnes; et des gens recrutés à l'extérieur, de 2,7 personnes;

- chaque poste au sein du gouvernement du Nunavut entraînera la création de 0,4 emploi dans le secteur privé et la fonction publique fédérale, et la courbe démographique sera la même pour le personnel de ces secteurs que pour celui du gouvernement du Nunavut.

Aux fins de la comparaison, il est de même raisonnable de se baser sur les deux hypothèses suivantes :

- sans égard à l'incidence démographique de la création du gouvernement du Nunavut, le ratio Inuit/non-Inuit dans les collectivités demeurera constant d'ici à 1999;

- 50% de la nouvelle population de la collectivité qui deviendra la capitale sera non inuit.

Les comparaisons suivantes constituent une tentative d'identifier de façon significative et quantitative les différences entre les trois scénarios d'emplacement de la capitale en ce qui concerne les incidences démographiques et sociales. Il importe de signaler quatre points. Premièrement, les comparaisons présentées visent à déterminer les changements démographiques et leurs effets à l'échelle locale et non pas régionale. La Commission estime que, si chacun des trois scénarios suppose une croissance potentiellement trop rapide dans les collectivités visées, aucun ne prévoit l'explosion démographique d'une région entière. En second lieu, toutes les comparaisons sont exprimées en pourcentages, car, de l'avis de la Commission, les incidences démographiques et sociales de la croissance de la population ne dépendent pas tant du nombre de nouveaux arrivants que du ratio entre les nouveaux venus et la population existant déjà dans la collectivité. En troisième lieu, les comparaisons 1 et 2 apparaissent également à la section sur la décentralisation (comparaisons 12 et 13); cette répétition vient souligner l'importance cruciale de baser les comparaisons sur l'apport de population dans les collectivités spécifiques, et ce afin d'encourager un niveau maximal de décentralisation, mais aussi d'éviter les effets néfastes pouvant découler d'une croissance démographique excessive. En dernier lieu, les comparaisons mettent en relief les incidences sociales découlant directement des changements démographiques; elles ne visent pas à faire la lumière sur les incidences sociales plus spécifiques telles la criminalité, l'abus des substances, les tensions familiales, la demande accrue de ressources renouvelables et ainsi de suite. Les données disponibles aux fins de ce rapport ne permettent pas de prévoir avec un degré de certitude raisonnable de telles manifestations des effets sociaux.

Comparaison 1

Plus fort pourcentage de croissance de la population d'une seule collectivité :

Scénario de Cambridge Bay	**48 %**	(Cambridge Bay)
Scénario d'Iqaluit	**21 %**	(Igloolik)
Scénario de Rankin Inlet	**26 %**	(Rankin Inlet)

Le scénario d'Iqaluit est le meilleur pour atteindre l'objectif de minimiser le pourcentage de croissance de la population d'une seule collectivité.

Comparaison 2

Pourcentage moyen de croissance de la population dans la capitale et les centres régionaux :

Scénario de Cambridge Bay	**14,5 %**	(CB, Coppermine, Iq, RI)
Scénario d'Iqaluit	**9,0 %**	(CB, Iq, Igloolik, RI)
Scénario de Rankin Inlet	**12,0 %**	(CB, Iq, RI, Baker Lake)

Le scénario d'Iqaluit est le meilleur pour atteindre l'objectif de minimiser le pourcentage moyen de croissance de la population dans la capitale et les centres régionaux.

Comparaison 3

Pourcentage d'Inuit au sein de la population de la capitale :

Scénario de Cambridge Bay	**65%**	(Capitale : Cambridge Bay)
Scénario d'Iqaluit	**59%**	(Capitale : Iqaluit)
Scénario de Rankin Inlet	**71%**	(Capitale : Rankin Inlet)

Le scénario de Rankin Inlet est le meilleur pour atteindre l'objectif d'optimiser la proportion d'Inuit au sein de la population de la capitale.

Comparaison 4

Variation du pourcentage d'Inuit dans la population de la capitale :

Scénario de Cambridge Bay	**-7%**	(Capitale : Cambridge Bay)
Scénario d'Iqaluit	**-1%**	(Capitale : Iqaluit)
Scénario de Rankin Inlet	**-6%**	(Capitale : Rankin Inlet)

Le scénario d'Iqaluit est le meilleur pour atteindre l'objectif de minimiser la variation de la proportion d'Inuit par rapport aux non-Inuit dans la collectivité choisie comme capitale.

Comparaison 5

Pourcentage moyen d'Inuit au sein de la population de la capitale et des centres régionaux :

Scénario de Cambridge Bay	**71,8%**	(CB, Coppermine, Iq, RI)
Scénario d'Iqaluit	**74,3%**	(CB, Iq, Igloolik, RI)
Scénario de Rankin Inlet	**71,5%**	(CB, Iq, RI, Baker Lake)

Le scénario d'Iqaluit est le meilleur pour atteindre l'objectif d'optimiser le pourcentage moyen d'Inuit au sein de la population de la capitale et des centres régionaux.

Comparaison 6

Pourcentage d'étrangers à la collectivité dans la population de la capitale (75% de l'apport de population résultant de la création de l'AC du GN) :

Scénario de Cambridge Bay	**25%**	(Capitale : Cambridge Bay)
Scénario d'Iqaluit	**4%**	(Capitale : Iqaluit)
Scénario de Rankin Inlet	**16%**	(Capitale :Rankin Inlet)

Le scénario d'Iqaluit est le meilleur pour atteindre l'objectif de minimiser la proportion d'étrangers à la collectivité dans la capitale. (Il importe de noter que, dans le scénario d'Iqaluit, Igloolik subit un impact plus important à cet égard, avec une proportion d'étrangers s'élevant à 13% en 1999, selon les projections.)

Comparaison 7

Pourcentage d'étrangers provenant de l'extérieur du Nunavut au sein de la population de la capitale (50% de l'apport de population) :

Scénario de Cambridge Bay	**16,5%**	(Capitale : Cambridge Bay)
Scénario d'Iqaluit	**2,8%**	(Capitale : Iqaluit)
Scénario de Rankin Inlet	**10,6%**	(Capitale : Rankin Inlet)

Le scénario d'Iqaluit est le meilleur pour atteindre l'objectif de minimiser le pourcentage d'étrangers provenant de l'extérieur du Nunavut au sein de la capitale.

3 iii) Conclusions

Les comparaisons énoncées à la section précédente peuvent être compilées comme suit :

Incidences : comparaison		Meilleur scénario
Incidences : comparaison	1	Scénario d'Iqaluit
Incidences : comparaison	2	Scénario d'Iqaluit
Incidences : comparaison	3	Scénario de Rankin Inlet
Incidences : comparaison	4	Scénario d'Iqaluit
Incidences : comparaison	5	Scénario d'Iqaluit
Incidences : comparaison	6	Scénario d'Iqaluit
Incidences : comparaison	7	Scénario d'Iqaluit

Comme on peut le constater, six des comparaisons indiquent que le scénario d'Iqaluit est le meilleur, alors que le scénario de Rankin Inlet ne s'avère le meilleur que dans un des cas. Le scénario de Cambridge Bay n'est le meilleur dans aucune des comparaisons présentées.

Comme nous l'avons mentionné dans les conclusions portant sur la décentralisation, ce serait une erreur de présumer que ces comparaisons sont toutes d'égale importance. On pourrait soutenir, par exemple, que la seule comparaison favorisant Rankin Inlet — proportion d'Inuit au sein de la population de la capitale — prend une importance particulière vu que le gouvernement du Nunavut devra concrétiser et perpétuer la place spéciale du Nunavut comme unique province ou territoire du Canada dont la majorité de la population soit inuit. On pourrait de même faire valoir la pertinence d'ajouter d'autres comparaisons afin de faire ressortir davantage l'attrait de chaque collectivité en rapport aux autres.

Sans égard à ces arguments, les commissaires ont conclu qu'il est possible de se fier aux comparaisons présentées ci-dessus pour faire certaines distinctions tangibles entre les trois scénarios. Ils ont en outre conclu que, même si le scénario de Rankin Inlet présente certains avantages en regard de la proportion d'Inuit au sein de la capitale, le poids combiné des autres comparaisons favorise le scénario d'Iqaluit.

4. La question des coûts

4 i) Introduction

Aux fins de l'analyse des différents scénarios d'implantation de la capitale du Nunavut, on peut distinguer deux grandes catégories de coûts :

- les coûts ponctuels d'aménagement des infrastructures nécessaires à l'établissement du gouvernement du Nunavut;

- les coûts permanents de fonctionnement du GN dans la capitale choisie.

S'agissant d'évaluer les trois scénarios de structure gouvernementale, il est nécessaire de comparer ces deux catégories de coûts pour chacune des trois collectivités envisagées comme capitale.

4 ii) Coûts ponctuels

Aux fins du présent rapport, on a considéré les coûts ponctuels se rapportant àce qui suit :

1- l'aménagement des infrastructures nécessaires à l'établissement de la capitale et des services gouvernementaux recommandés;

2- les dépenses en capital au titre des nouvelles infrastructures et les frais annuels afférents de fonctionnement et d'entretien (F&E);

3- le réaménagement ou la modernisation des infrastructures actuelles dans un délai plus rapide que prévu normalement – étant posée une période de planification de 20 ans –, du fait de l'établissement du GN;

4- les dépenses en capital additionnelles au titre de la modernisation ou du réaménagement accélérés des infrastructures actuelles ainsi que les frais annuels afférents de F&E;

5- les frais annuels de location et de F&E ayant trait aux bureaux et aux logements du personnel nécessaires à l'établissement du GN.

a) Méthodologie

Peu après la création de la Commission, on a formé pour étudier les questions touchant aux infrastructures un groupe de travail mixte co-présidé par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et le ministère homologue au GTNO. La Commission a prié le Groupe de travail technique sur les infrastructures de fournir les analyses préparatoires quant aux besoins en matière d'infrastructures et aux coûts afférents, selon l'emplacement choisi pour la capitale – Iqaluit, Rankin Inlet ou Cambridge Bay. La contribution du GTNO à cette étude a mis en jeu la participation de tous les ministères (fonctionnels ou responsables de programmes) se partageant la responsabilité dans la planification et l'aménagement des infrastructures territoriales. Les calculs, estimations et comparaisons de coûts qui suivent sont tirés des analyses détaillées remises par le GTNO à la Commission.

b) Augmentation nette des postes d'employés du GN

Les besoins en matière d'infrastructures pour chacune des trois collectivités envisagées comme capitale ont été déterminés à la lumière de la structure gouvernementale recommandée par la Commission dans son rapport **«L'empreinte de nos pas dans la neige fraîche»**. Voici, pour chaque collectivité touchée, les estimations quant à l'augmentation nette des postes d'employés du GN, selon les trois scénarios étudiés par la Commission.

RÉGION / Collectivité	Scénario 1 Iqaluit	Scénario 2 Rankin Inlet	Scénario 3 Cambridge Bay
BAFFIN			
Iqaluit	99	2,5	2,5
Pangnirtung	80	41	41
Pond Inlet	77	53	37
Cape Dorset	67	0	8
Igloolik	93,5	61,5	66,5
Total	416,5	158	155
KEEWATIN			
Rankin Inlet	33,5	216	-3
Arviat	55	76	27
Baker Lake	28	99	17
Total	116,5	391	41
KITIKMEOT			
Cambridge Bay	29	15	255
Coppermine	33	36	97
Gjoa Haven	5	0	52
Total	67	51	404
TOTAL	600	600	600

c) Hypothèses retenues

La Commission a retenu les hypothèses suivantes aux fins des estimations et comparaisons de coûts.

1- Les infrastructures requises pour desservir l'apport de population suscité par l'établissement du GN seront aménagées conformément aux normes et critères du GTNO en matière de projets d'immobilisations (en cela, la Commission respecte le principe voulant que l'étendue et la qualité des programmes et des services soient les mêmes au GN qu'au GTNO).

2- On pose une période de 20 ans (de 1996-1997 à 2015-2016) aux fins de la planification des besoins en matière d'infrastructures découlant de l'établissement du GN.

3- Le ménage d'un nouveau fonctionnaire du GN comptera en moyenne 3,45 personnes.

4- L'effet multiplicateur sera de 0,4, c'est-à-dire que 0,4 emploi sera créé dans les secteurs fédéral, municipal et privé pour chaque nouvel emploi au GN.

5- Il y aura en moyenne 1,1 nouveau fonctionnaire du GN par nouveau ménage.

6- On suppose que le pourcentage d'employés recrutés dans la collectivité où leur poste est établi sera de 25 %, que 25 % des nouveaux employés proviendront d'ailleurs au Nunavut et que les 50 % restants proviendront de l'extérieur du territoire.

7- Les projections de population sont calculées à partir des chiffres du recensement de 1991; différents taux d'accroissement annuel (variant de 2,18 à 2,79) ont été appliqués à chacune des collectivités touchées.

8- Les logements des nouveaux fonctionnaires territoriaux seront répartis comme suit : maisons unifamiliales, 5 %; maisons en rangée, 50 %; immeubles d'appartements de quelques étages, 45 %.

9- Le GN louera toutes les unités requises pour le logement de son personnel.

d) Analyse et conclusions

Les tableaux reproduits aux pages suivantes donnent une vue sommaire des dépenses en capital et des frais de location qui devront être engagés au titre de l'implantation de la capitale et des services gouvernementaux, pour chacun des scénarios d'établissement envisagés par la Commission. Toutes les sommes sont exprimées en valeur actualisée, en dollars de 1996. Rappelons que les coûts présentés dans ces tableaux portent sur les besoins du Nunavut en infrastructures nouvelles au cours d'une période de planification de 20 ans, de 1996-1997 à 2015-2016.

COÛTS D'ÉTABLISSEMENT DU NUNAVUT Capitale : IQALUIT (Toutes collectivités confondues)	
ÉLÉMENTS D'INFRASTRUCTURE	**COÛTS**
Bureaux et installations administratives du GN	52 139 000 $
Postes de travail du GN	11 618 000 $
Logements du personnel du GN	39 726 000 $
Mobilier des logements du personnel	7 875 000 $
Écoles	12 388 000 $
Installations culturelles	8 089 000 $
Établissements de santé	7 230 000 $
Palais de justice et établissement de détention	4 831 000 $
Bâtiments municipaux et routes	2 420 000 $
Installations récréatives	782 000 $
Approvisionnement en eau potable	6 713 000 $
Évacuation des eaux usées	2 281 000 $
Enlèvement des déchets solides	421 000 $
Véhicules	1 429 000 $
Aménagement des terrains	10 558 000 $
Installations de transport aérien	5 158 000 $
Installations de transport maritime	0 $
Entreposage des carburants	7 119 000 $
Alimentation en électricité	7 233 000 $
TOTAL	**188 010 000 $**

Notes :

1- Toutes les sommes sont exprimées en valeur actualisée, en dollars de 1996.

2- Le poste «Bureaux» comprend les coûts de construction de l'édifice de l'assemblée législative.

3- Le poste «Véhicules» comprend les véhicules gouvernementaux, les camions-citernes, les camions de pompiers et les camions de voirie.

4- Les coûts au titre de l'aménagement des terrains tiennent compte de la construction de logements pour le personnel du GN et les employés des secteurs fédéral, municipal et privé ainsi que de la construction d'immeubles gouvernementaux et de résidences privées; ils ne comprennent pas les frais de F&E.

COÛTS D'ÉTABLISSEMENT DU NUNAVUT Capitale : RANKIN INLET (Toutes collectivités confondues)	
ÉLÉMENTS D'INFRASTRUCTURE	**COÛTS**
Bureaux et installations administratives du GN	51 645 000 $
Postes de travail du GN	11 618 000 $
Logements du personnel du GN	45 761 000 $
Mobilier des logements du personnel	7 929 000 $
Écoles	8 839 000 $
Installations culturelles	8 050 000 $
Établissements de santé	13 136 000 $
Palais de justice et établissement de détention	9 999 000 $
Bâtiments municipaux et routes	2 570 000 $
Installations récréatives	124 000 $
Approvisionnement en eau potable	4 152 000 $
Évacuation des eaux usées	2 462 000 $
Enlèvement des déchets solides	600 000 $
Véhicules	1 449 000 $
Aménagement des terrains	12 743 000 $
Installations de transport aérien	5 780 000 $
Installations de transport maritime	597 000 $
Entreposage des carburants	7 670 000 $
Alimentation en électricité	8 642 000 $
TOTAL	**203 766 000 $**

Notes :

1- Toutes les sommes sont exprimées en valeur actualisée, en dollars de 1996.

2- Le poste «Bureaux» comprend les coûts de construction de l'édifice de l'assemblée législative.

3- Le poste «Véhicules» comprend les véhicules gouvernementaux, les camions-citernes, les camions de pompiers et les camions de voirie.

4- Les coûts au titre de l'aménagement des terrains tiennent compte de la construction de logements pour le personnel du GN et les employés des secteurs fédéral, municipal et privé ainsi que de la construction d'immeubles gouvernementaux et de résidences privées; ils ne comprennent pas les frais de F&E.

COÛTS D'ÉTABLISSEMENT DU NUNAVUT Capitale : CAMBRIDGE BAY (Toutes collectivités confondues)	
ÉLÉMENTS D'INFRASTRUCTURE	**COÛTS**
Bureaux et installations administratives du GN	2 839 000 $
Postes de travail du GN	11 673 000 $
Logements du personnel du GN	37 841 000 $
Mobilier des logements du personnel	8 049 000 $
Écoles	13 553 000 $
Installations culturelles	8 298 000 $
Établissements de santé	12 463 000 $
Palais de justice et établissement de détention	10 923 000 $
Bâtiments municipaux et routes	4 169 000 $
Installations récréatives	81 000 $
Approvisionnement en eau potable	2 984 000 $
Évacuation des eaux usées	2 819 000 $
Enlèvement des déchets solides	466 000 $
Véhicules	1 441 000 $
Aménagement des terrains	7 108 000 $
Installations de transport aérien	7 730 000 $
Installations de transport maritime	685 000 $
Entreposage des carburants	6 532 000 $
Alimentation en électricité	6 352 000 $
TOTAL	**196 006 000 $**

Notes :

1- Toutes les sommes sont exprimées en valeur actualisée, en dollars de 1996.

2- Le poste «Bureaux» comprend les coûts de construction de l'édifice de l'assemblée législative.

3- Le poste «Véhicules» comprend les véhicules gouvernementaux, les camions-citernes, les camions de pompiers et les camions de voirie.

4- Les coûts au titre de l'aménagement des terrains tiennent compte de la construction de logements pour le personnel du GN et les employés des secteurs fédéral, municipal et privé ainsi que de la construction d'immeubles gouvernementaux et de résidences privées; ils ne comprennent pas les frais de F&E.

Les trois tableaux montrent que le coût total au titre des infrastructures serait sensiblement moins élevé si Iqaluit était choisie comme capitale plutôt que Rankin Inlet ou Cambridge Bay. La principale raison en est qu'Iqaluit est déjà pourvue d'un hôpital régional, d'un palais de justice et d'un établissement de détention.

La différence de coûts entre Rankin Inlet et Cambridge Bay s'explique par deux facteurs : les frais de location au Keewatin, historiquement plus élevés; des dépenses en capital moins élevées, à Cambridge Bay, au titre des installations sanitaires – la distribution de l'eau potable et l'évacuation des eaux usées s'y font par camion, puisqu'il n'y a pas d'égouts. Abstraction faite de ces deux postes de frais, les coûts d'infrastructure seraient tout à fait comparables dans les deux collectivités.

4 iii) Coûts permanents de fonctionnement et dépenses en capital courantes

Les coûts permanents de fonctionnement du GN dans la capitale choisie sont la seconde catégorie de coûts à analyser aux fins de l'évaluation des trois scénarios d'implantation.

a) Indices comparatifs

Voici les indices économiques que la Commission a retenus pour la comparaison entre les trois scénarios.

1- Dépenses en capital

Indices du GTNO pour les coûts des projets d'immobilisations (1995) :

Iqaluit	1,25
Rankin Inlet	1,25
Cambridge Bay	1,30

2- Frais de fonctionnement

a) Primes d'éloignement (fonctionnaires fédéraux, 1993) :

Iqaluit	155 - 160
Rankin Inlet	165 - 170
Cambridge Bay	185 - 190

b) Dépenses d'alimentation hebdomadaires des ménages (1991) : (source : Bureau de la statistique du GTNO)

Iqaluit	281 $
Rankin Inlet	257 $
Cambridge Bay	273 $

c) Indemnités d'installation du GTNO (1995) :

Iqaluit	5 100 $
Rankin Inlet	5 500 $
Cambridge Bay	6 000 $

d) Indices des prix à la consommation (sources : données du GTNO pour 1993-1994; étude Price Waterhouse de 1995)

Iqaluit	1,23
Rankin Inlet	1,23
Cambridge Bay	1,36

e) Tarifs d'électricité, services gouvernementaux (1995)

Iqaluit	0,3734 $/kWh
Rankin Inlet	0,4570 $/kWh
Cambridge Bay	0,4508 $/kWh

f) Prix du mazout, services gouvernementaux (1995)

Iqaluit	0,3667 $/litre
Rankin Inlet	0,5700 $/litre
Cambridge Bay	0,7100 $/litre

b) Observations et conclusions

Au total, les coûts de fonctionnement du GN seraient approximativement les mêmes si la capitale était établie à Iqaluit ou à Rankin Inlet; si Cambridge Bay devenait la capitale, les coûts de fonctionnement seraient plus élevés de 5 à 15 %, selon les indices. Les différences de coûts entre les trois collectivités envisagées doivent être pondérées en relation avec l'accroissement prévu des populations respectives. Le modèle décentralisé de structure gouvernementale préconisé par la Commission prévoit une augmentation nette de fonctionnaires territoriaux dans 11 collectivités du Nunavut. Dans chacun des scénarios à l'étude, cette augmentation est nettement plus petite que si l'on envisageait une structure fortement centralisée. Sur 600 nouveaux postes du GN prévus dans l'ensemble du territoire, l'augmentation nette de postes situés dans la future capitale varierait de 99 dans le scénario d'Iqaluit à 255 dans celui de Cambridge Bay. L'augmentation nette des postes situés dans les 10 autres collectivités varierait de 511 dans le scénario d'Iqaluit à 345 dans celui de Cambridge Bay. Ainsi, la décentralisation étendue de postes vers différentes collectivités atténuerait sensiblement l'ampleur des coûts d'implantation de la capitale, quelle que soit la collectivité choisie.

Les coûts permanents de fonctionnement seraient approximativement les mêmes si la capitale était établie à Iqaluit ou à Rankin Inlet; si Cambridge Bay devenait la capitale, les coûts permanents seraient plus élevés de 10 %, en moyenne. Comme le modèle décentralisé assure que l'augmentation de postes du GN sera relativement modérée dans la capitale même, quelle que soit la collectivité choisie, la différence au titre des coûts permanents ne serait pas un facteur significatif permettant de départager Iqaluit et Rankin Inlet. Quant à Cambridge Bay, les 10 % additionnels seraient un facteur à ne pas négliger, encore que la plus grande partie des postes créés, rappelons-le, le seraient dans d'autres collectivités que la capitale.

5. Questions d'infrastructures

5 i) Facteurs déterminant les possibilités d'expansion d'une collectivité

a) Introduction

La capacité d'une collectivité d'absorber un nombre d'employés de l'AC du nouveau gouvernement pouvant atteindre 379 ETP (A-P, aux fins de la présente section) ainsi que l'accroissement de population qui découlera de cet apport est manifestement une donnée de toute première importance dans le choix de l'emplacement de la capitale. Le processus de sélection devra considérer les principaux facteurs suivants : la disponibilité de terrains et de locaux à des fins d'aménagement de nouvelles infrastructures et de construction résidentielle; la capacité des installations gouvernementales existantes d'accueillir les nouveaux fonctionnaires du Nunavut ou la possibilité d'agrandir ces installations; la capacité des infrastructures et des services communautaires d'absorber l'arrivée de nouveaux fonctionnaires et de leurs familles ou le potentiel d'expansion de ces infrastructures et services.

En 1994, à la demande de la Commission, les Services techniques du MAINC, à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ont entrepris une analyse technique de la capacité de quatre collectivités – Cambridge Bay, Igloolik, Iqaluit et Rankin Inlet – d'accueillir l'administration centrale du gouvernement du Nunavut (GN). (Igloolik n'étant plus sur les rangs, l'analyse de ses possibilités d'expansion ne figure pas dans le résumé qui suit.) Les résultats de l'étude des Services techniques ont fait l'objet d'un rapport préliminaire[1] daté du 3 octobre 1994 et intitulé **«Technical Analysis of Population Influx Scenarios in Four Nunavut Communities»**.

b) L'étude des Services techniques

Les auteurs du rapport d'analyse technique signalent que leur étude est de nature hypothétique et préliminaire. Étant donné l'incertitude entourant la structure décentralisée du futur gouvernement territorial et le nombre de fonctionnaires requis dans l'une ou l'autre des collectivités à l'étude, ils se sont contentés d'analyser les installations et les caractéristiques, techniques et physiques, de chacune des quatre collectivités.

Le rapport d'analyse technique établit des projections de l'accroissement normal de la population et examine les besoins projetés des collectivités jusqu'en 1999. (Les auteurs ont tenu compte de l'implantation graduelle des services gouvernementaux.) Pour constituer les profils des collectivités, les analystes ont intégré quatre variables importantes à leurs calculs : l'accroissement total de la population; les besoins en matière

---

[1] Ce rapport reste à soumettre à l'examen du GTNO, qui mettra à jour les données sur les installations.

d'habitation; les exigences en matière d'installations gouvernementales; et la capacité de chacune des collectivités d'absorber l'apport de population. Bien qu'ils reconnaissent qu'il y aurait embauche locale dans une certaine proportion, les auteurs n'ont postulé aux fins de leur analyse aucune embauche sur place. Ils n'ont pas non plus tenté de prévoir quelles seraient les répercussions sociales et culturelles. Leur conclusion générale est qu'il n'y a dans aucune des collectivités étudiées d'obstacles majeurs à l'implantation de l'administration centrale du GN.

c) L'analyse démographique

L'analyse démographique est un élément essentiel dans l'évaluation des besoins généraux en matière d'infrastructures et de services communautaires et des exigences globales en matière de terrains. Les auteurs du rapport d'analyse technique ont considéré les facteurs suivants aux fins du calcul des répercussions démographiques :

·l'accroissement normal de la population;

·l'accroissement additionnel causé par les nouveaux fonctionnaires fédéraux;

·l'accroissement additionnel suscité par l'expansion du secteur privé, elle-même attribuable à la nécessité de desservir une population accrue;

·l'accroissement attribuable aux membres des familles des nouveaux fonctionnaires territoriaux et fédéraux ainsi que des nouveaux employés du secteur privé;

·l'embauche locale.

d) L'embauche locale

L'embauche locale pourrait réduire les besoins en habitations et en terrains, de même qu'atténuer les effets sur les services communautaires qu'aurait l'arrivée de nouveaux fonctionnaires. Pour faire le point sur cette question, les analystes ont consulté des études antérieures : deux études de Coopers & Lybrand, effectuées en 1991 et en 1992, et une étude menée en 1985 par Reid Crowthers & Partners Ltd. Les différentes estimations établissent l'embauche locale entre 5 et 50 %, en fonction de variables telles les compétences requises et les compétences disponibles, ainsi que le degré de succès des programmes de formation. Devant les incertitudes entourant la question, les auteurs de l'analyse technique ont jugé préférable de poser l'hypothèse que la totalité des nouveaux fonctionnaires seraient de nouveaux arrivants.

e) La création d'emplois dans le secteur fédéral

Le rapport d'analyse technique pose l'hypothèse que chaque nouveau poste au gouvernement du Nunavut aura un effet multiplicateur de 0,1 sur les emplois dans le secteur fédéral.

f) La création d'emplois dans le secteur privé

Le rapport d'analyse technique pose l'hypothèse que chaque nouveau poste dans le secteur public au Nunavut aura un effet multiplicateur de 0,3 sur les emplois dans le secteur privé.

g) L'accroissement attribuable aux familles

L'analyse démographique effectuée par les auteurs du rapport tient compte des familles des nouveaux employés, au GN, au gouvernement fédéral et dans le secteur privé. Les analystes ont posé les hypothèses suivantes :

- 25 % des nouveaux employés seront célibataires, sans personnes à charge;
- 75 % d'entre eux auront un conjoint, des enfants et peut-être aussi des parents ne faisant pas partie de la population active;
- la famille moyenne comptera au Nunavut 4,3 personnes, compte tenu que ce chiffre sera plus élevé chez les Inuit que chez les non-Inuit;
- une famille comptera en moyenne 2,1 enfants âgés de moins de 20 ans.

h) Les exigences en matière d'habitations et de terrains

Les auteurs du rapport ont estimé les exigences en matière d'habitations à partir de leurs projections quant à la formation de ménages. Or, l'habitation constitue le principal poste dans l'occupation des sols au sein d'une collectivité, ainsi qu'un facteur important dans les coûts d'infrastructure.

Les analystes ont étudié différents scénarios en matière d'habitation, choisissant une fourchette entre 1 unité de logement par nouvel employé (le scénario du pire) et 1,8 nouvel employé par ménage.

Les auteurs ont considéré dans l'étude des exigences trois types d'habitations et diverses compositions : maisons unifamiliales (30 %, 50 %, 70 %), maisons jumelées et en rangée (15 %, 20 %, 20 %) et appartements (15 %, 30 %, 50 %). Les pourcentages ont été assignés en fonction de plusieurs

facteurs : la disponibilité de terrains propres à la construction résidentielle; le financement disponible pour l'aménagement des terrains et la construction d'habitations; les préférences locales et celles des consommateurs; les politiques d'habitation des gouvernements territorial et fédéral.

5 ii) Conséquences démographiques de l'établissement du nouveau gouvernement

Le rapport d'analyse technique décrit les conséquences démographiques de l'établissement du gouvernement du Nunavut, traçant plusieurs scénarios d'apport de population.

Dans ces scénarios, les analystes posent certaines constantes : croissance de 10 % des emplois fédéraux et de 30 % des emplois privés; aucune embauche locale; 75 % des nouveaux employés auront un conjoint et des enfants; il y aura en moyenne 4,3 personnes par famille. Ces constantes sont appliquées aux deux paramètres extrêmes d'accroissement, soit 1 et 1,8 nouvel employé par ménage.

Ensuite, pour chacune des trois collectivités qui nous intéressent, les auteurs examinent divers scénarios d'accroissement, selon différents niveaux d'apport – 1, 25, 50, 100, 250 et 500 nouveaux fonctionnaires territoriaux. Leurs calculs donnent un maximum de 715 nouveaux emplois (GN, gouvernement fédéral et secteur privé confondus) s'il y avait création de 500 nouveaux postes territoriaux. L'apport total de population varierait de 4,97 à 2 484,63 personnes, dans l'hypothèse de 1 nouvel employé par ménage, et de 2,92 à 1 459,79 personnes, dans l'hypothèse de 1,8 nouvel employé par ménage. Finalement, pour chacun des scénarios, les analystes ont déterminé les besoins en habitations des trois catégories précitées.

On trouve ci-dessous les chiffres minimums et maximums, selon le nombre d'employés, des habitations requises dans les trois catégories. (À des fins de comparaison, on donne les résultats pour un apport de 250 fonctionnaires territoriaux, c'est-à-dire le niveau qui se rapproche le plus du nombre maximum de 255 ETP envisagé par la Commission, quelle que soit la collectivité choisie comme capitale.)

Maisons unifamiliales :

- ·minimum, 1; maximum, 550,5 (1 nouvel employé par ménage);
- ·minimum, 0,67; maximum, 333,67 (1,8 nouvel employé par ménage).

- S'il y a 250 nouveaux fonctionnaires territoriaux :

- ·minimum, 107,25; maximum, 250,25 (1 nouvel employé par ménage);
- ·minimum, 71,5; maximum, 166,83 (1,8 nouvel employé par ménage).

Maisons jumelées et en rangée :

- ·minimum, 0,21; maximum, 143 (1 nouvel employé par ménage);
- ·minimum, 0,14; maximum, 95,33 (1,8 nouvel employé par ménage).

- S'il y a 250 nouveaux fonctionnaires territoriaux :

- ·minimum, 56,3; maximum, 71,5 (1 nouvel employé par ménage);
- ·minimum, 35,75; maximum, 47,67 (1,8 nouvel employé par ménage).

Appartements :

- ·minimum, 0,21; maximum, 375,5 (1 nouvel employé par ménage);
- ·minimum, 0,14; maximum, 238,33 (1,8 nouvel employé par ménage).

- S'il y a 250 nouveaux fonctionnaires territoriaux :

- ·minimum, 53,63; maximum, 178,75 (1 nouvel employé par ménage);
- ·minimum, 35,75; maximum, 119,17 (1,8 nouvel employé par ménage).

5 iii) Les exigences du gouvernement du Nunavut en matière d'installations

Les auteurs du rapport d'analyse technique précisent que le type de services gouvernementaux auxquels seront affectés les nouveaux fonctionnaires territoriaux déterminera en partie la nature des installations nécessaires (bureaux, aires spéciales d'entreposage, musées, etc.) et constitue donc un facteur d'évaluation des possibilités d'expansion d'une collectivité et des répercussions communautaires. Ils supposent que le GN, en un premier temps, se concentrera sur les bureaux. Quand on en saura davantage sur les activités du nouveau gouvernement, il y aura lieu d'approfondir l'analyse des exigences en ce qui concerne d'autres types d'installations.

Dans leur évaluation, les analystes ont utilisé une répartition par niveau d'emplois tirée d'un rapport du ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi des TNO daté d'avril 1994 et intitulé **«Information on Nunavut and Baffin Region»**, comme suit :

Cadres supérieurs et dirigeants	6,5 %
Cadres intermédiaires	15,1 %
Agents	63,5 %
Personnel de soutien	14,9 %

a) Hypothèses quant à l'expansion des installations

La classification des bâtiments par catégorie qu'ont retenue les auteurs du rapport est tirée de l'examen et de l'analyse des services communautaires existants qui figurent dans l'étude menée en 1992 par le groupe-conseil Coopers & Lybrand.

Pour déterminer les seuils au-delà desquels l'expansion des installations serait nécessaire, les auteurs ont utilisé les lignes directrices et les normes, fondées sur la population, du GTNO et de l'administration fédérale. Certains aspects propres à chaque emplacement, tels les distances aux fins de la protection-incendie, ont aussi été étudiés. Les analystes ont exclu de leur hypothèses de travail le stock de bureaux existant.

b) Installations administratives

Les auteurs supposent qu'un apport modeste en nouveaux fonctionnaires pourrait être logé dans un seul immeuble de bureaux. À des niveaux d'apport dépassant 100 A-P, toutefois, les superficies requises et la nécessité de respecter l'échelle actuelle des bâtiments prescrivent l'érection de plusieurs immeubles regroupés en campus. À partir de 250 A-P, chacun des immeubles pourrait remplir une fonction spécialisée.

c) Établissements d'enseignement

Les auteurs ont suivi les lignes directrices que le GTNO applique actuellement aux écoles : le taux d'occupation optimal est de 85 %; tout nouvel établissement doit ouvrir à un taux d'occupation de 70 % et aucun ne doit atteindre un taux de 100 % en moins de cinq ans. Une classe accueille normalement 22 élèves. Les écoles des trois collectivités ont été récemment modernisées. Même si un taux d'occupation de 100 % pourrait être nécessaire, le taux d'occupation optimal a été fixé à 85 %. Les analystes tiennent également compte de la politique du GTNO qui favorise l'hébergement des étudiants chez l'habitant; là où il faudrait construire de nouvelles maisons, on pourrait convertir les résidences d'étudiants en unités d'habitation. On pourrait aussi augmenter la capacité des centres de formation continue par l'ajout de classes ou l'agrandissement de leurs installations.

d) Établissements de soins de santé

Les trois collectivités sont dotées d'un dispensaire, d'une clinique ou d'un centre médical régional, selon leur taille. On pourrait éventuellement loger des bibliothèques médicales et des laboratoires de recherche dans les établissements de soins de santé. Récemment, on a proposé, à Rankin Inlet, la construction d'une polyclinique régionale et l'érection d'un hôpital régional à Iqaluit. Le GTNO étudie ces deux propositions.

e) Installations communautaires et récréatives

Le GTNO utilise des lignes directrices fondées sur la population pour déterminer les seuils donnant lieu à la construction ou à l'agrandissement d'installations telles les salles communautaires, les gymnases ou les patinoires. L'implantation de ces équipements est fonction de la taille d'une collectivité et de son aménagement. On pourrait répondre à certains des besoins des écoles en matière d'installations récréatives en recourant aux équipements communautaires.

f) Installations municipales

Le GTNO utilise des lignes directrices fondées sur la population pour déterminer les seuils donnant lieu à la construction ou à l'agrandissement d'installations telles les casernes de pompiers, les bureaux municipaux et les garages d'entretien ou de stationnement. L'implantation de ces équipements est fonction de la taille d'une collectivité et de son aménagement. Les auteurs du rapport recommandent que l'on examine la situation à ce chapitre afin de déterminer les exigences en installations nouvelles.

g) Habitation

En matière d'habitation, la principale contrainte est la disponibilité des terrains; il faudrait donc, le plus tôt possible, en vérifier le nombre exact. Les critères de conception seront tirés des lignes directrices de la SCHL en matière de logement social et coopératif, dans le cadre du Programme concernant le prix maximal des unités d'habitation.

h) Services sociaux

Les auteurs du rapport abordent la question des services qui devront être prévus dès la phase initiale de l'aménagement des installations logeant le GN. Ils y ont inclus des garderies, étant donné l'importance de ces dernières s'agissant de l'éducation et de la formation. À un niveau d'apport dépassant 250 A-P apparaissent des besoins à ce chapitre qu'il faudra évaluer en parallèle avec ceux ayant trait aux établissements d'enseignement et aux installations récréatives.

i) Commerces

Les auteurs du rapport n'ont pas étudié en détail les exigences à ce chapitre. On évaluera les différents scénarios d'expansion du secteur commercial après l'examen des profils techniques définitifs des collectivités.

5 iv) Les possibilités d'expansion de chaque collectivité

Les auteurs du rapport d'analyse technique ont étudié, pour chacune des trois collectivités en lice, les possibilités d'expansion pour accueillir l'apport de population qui résulterait de l'implantation des installations du GN. Ils ont procédé à cette analyse au regard des facteurs suivants :

·disponibilité des terrains;

·capacité des installations actuelles et possibilités d'expansion des infrastructures communautaires et des systèmes de transport;

·capacité actuelle de loger des services du GN;

·niveau actuel des services communautaires et exigences d'expansion.

Les données utilisées par les analystes sont tirées des profils techniques des collectivités préparés en septembre 1994 par le Groupe de travail technique fédéral sur le Nunavut. Pour chaque collectivité, l'analyse des possibilités d'expansion commence une fois que la croissance normale a été prise en compte.

a) Cambridge Bay

Les analystes ont estimé la population de Cambridge Bay à 1 210 habitants en 1994; en tenant compte seulement de la croissance normale, ce chiffre passerait à 1 366 en 1999. S'il y avait 500 nouveaux fonctionnaires territoriaux, dans l'hypothèse de 1,8 nouvel employé par ménage, la population locale atteindrait 2 826 personnes en 1999. S'il y avait 250 nouveaux fonctionnaires territoriaux (toujours dans la même hypothèse), la population atteindrait 2 096 personnes en 1999. Le scénario retenu par la Commission si Cambridge Bay était choisie comme capitale prévoit le plus grand nombre de nouveaux ETP (soit 255) des trois scénarios étudiés.

Disponibilité des terrains

Cambridge Bay a préparé un plan d'occupation des sols et un projet de règlement de zonage, dont les paramètres permettraient d'accueillir tous les niveaux d'apport de population envisagés. Les auteurs du rapport ne relèvent aucun obstacle au chapitre de l'aménagement, ni quelque anomalie en matière de coûts. On estime l'approvisionnement en granulats suffisant pour 20 ans.

Services municipaux

Les analystes ne relèvent pas d'obstacles à l'expansion des capacités d'approvisionnement en eau potable et d'enlèvement des eaux usées, outre la nécessité d'augmenter le nombre de camions requis à ces fins (quatre de plus à un niveau d'apport de 500 A-P). Si la population s'accroissait au-delà de 1 500 personnes, il faudrait augmenter la capacité d'approvisionnement en eau potable.

Approvisionnement en énergie

Les auteurs concluent qu'il y aurait à Cambridge Bay un surplus énergétique en 1999, s'il y avait seulement croissance normale de la population. Ils estiment que la collectivité pourrait accueillir l'apport de population suscité par la création de jusqu'à 100 A-P. Le parc de réservoirs de la NWTPC pourrait voir sa capacité doubler; on prévoit d'ailleurs augmenter celle-ci d'ici 1999 pour faire face à l'accroissement normal de la population.

Communications

Toutes les collectivités du Nunavut sont desservies par la CBC. Norouestel assure les services de télécommunications, depuis Yellowknife pour Cambridge Bay et depuis Iqaluit pour cette dernière localité et Rankin Inlet. À Iqaluit, les services téléphoniques et les équipements de télécommunications sont des plus modernes. Les auteurs du rapport croient que de nouveaux services tels la vidéoconférence et la formation à distance seraient tout à fait réalisables, si l'on disposait du matériel nécessaire.

Transport aérien

Il y a à Cambridge Bay une piste d'atterrissage en gravier, d'une longueur de 1 524 m et d'une largeur de 46 m, techniquement adéquate pour répondre aux besoins en matière de transport envisagés dans tous les scénarios. S'il y avait apport de population, il pourrait être économiquement avantageux de paver la piste et de porter sa longueur à 1 830 m. Les analystes croient qu'une augmentation du trafic justifierait la modernisation de l'aérogare et des radiophares. Ils ne relèvent aucun obstacle majeur àl'expansion.

Transport maritime

Un chaland de la STNL s'arrête à Cambridge Bay une fois par année. Le quai de la Garde côtière (43 m sur 9 m) et les aires de triage-marchandises sont capables d'absorber une augmentation modérée du trafic, mais il faudrait moderniser les aides àla navigation et agrandir le quai et les aires de triage pour recevoir un trafic considérablement accru. Il faudrait aussi se procurer

du matériel de dépollution et prévoir un magasin pour l'entreposer. Les analystes ne relèvent aucun obstacle majeur àl'expansion.

Transport routier

Les auteurs du rapport jugent que la construction d'une route toute saison du Sud jusqu'à Cambridge Bay (ou toute autre collectivité du Nunavut) ne serait pas réalisable vu les coûts prohibitifs.

Installations

Les analystes jugent que le surplus actuel de bureaux et d'habitations à Cambridge Bay n'est pas considérable, une fois pris en compte ce qu'exigerait un accroissement normal de la population. Il faudrait agrandir les bâtiments municipaux au-delà d'un niveau d'apport correspondant à 100 A-P.

Les auteurs concluent qu'il n'existe pas d'obstacles prévisibles à l'agrandissement des installations ou à la construction de nouvelles, même à des niveaux d'apport correspondant à 500 A-P.

Services communautaires

À Cambridge Bay, les services sociaux et éducatifs suffisent à la croissance normale, avec une petite marge de manoeuvre une fois escompté l'accroissement prévu. Les installations médicales et récréatives actuelles pourraient suffire à un apport de 25 nouveaux postes au GN. Les auteurs concluent qu'il n'existe pas d'obstacles prévisibles à l'expansion des services existants, même à des niveaux d'apport correspondant à 500 A-P.

b) Iqaluit

Les analystes ont estimé la population d'Iqaluit à 3 844 habitants en 1994; en tenant compte seulement de la croissance normale, ce chiffre passerait à 4 330 en 1999. S'il y avait 500 nouveaux fonctionnaires territoriaux, dans l'hypothèse de 1,8 nouvel employé par ménage, la population locale atteindrait 5 790 personnes en 1999.

Disponibilité des terrains

Un plan communautaire, datant de 1987, prévoit une expansion à grande échelle de nature à absorber une croissance normale ainsi que l'afflux prévisible si Iqaluit était choisie comme capitale. Les auteurs du rapport concluent que la collectivité pourrait accueillir la plus grande partie des nouveaux arrivants sur le lotissement du chemin Apex, d'autres sites pouvant répondre aux besoins accrus des secteurs commercial,

communautaire et institutionnel. Une zone industrielle pourrait être aménagée près de l'aéroport.

Services municipaux

Les auteurs du rapport jugent qu'il faut améliorer les installations centrales d'approvisionnement en eau potable (y compris le traitement, l'entreposage et la distribution) ainsi que les stations de pompage des eaux usées et la capacité d'épuration par lagunage. Si de telles améliorations sont faites, comme le prévoit le plan quinquennal d'immobilisations, Iqaluit pourrait absorber les niveaux d'apport envisagés dans tous les scénarios. Les auteurs concluent que rien ne s'oppose à la réalisation de ces améliorations.

Les auteurs concluent qu'il faudrait augmenter le nombre de camions d'enlèvement et de compactage des déchets (quatre de plus à un niveau d'apport de 500 A-P). Ils ont jugé que les deux installations actuelles d'élimination des déchets solides étaient inadéquates.

Approvisionnement en énergie

Les auteurs concluent qu'il y aurait à Iqaluit un surplus énergétique qui pourrait, en 1999, répondre aux besoins suscités par des niveaux modérés d'apport de population. Le moteur qui remplacerait une machine ancienne (amélioration prévue dans le plan d'immobilisations) pourrait être d'une puissance suffisante pour satisfaire à la demande créée par n'importe quel niveau d'apport, et il ne serait pas nécessaire d'agrandir la centrale électrique. Il y a dans le parc de réservoirs les assises requises pour un réservoir de plus.

Communications

Toutes les collectivités du Nunavut sont desservies par la CBC. Norouestel assure les services de télécommunications, depuis Yellowknife pour Cambridge Bay et depuis Iqaluit pour cette dernière localité et Rankin Inlet. À Iqaluit, les services téléphoniques et les équipements de télécommunications sont des plus modernes. Les auteurs du rapport croient que de nouveaux services tels la vidéoconférence et la formation à distance seraient tout à fait réalisables, si l'on disposait du matériel nécessaire.

Transport aérien

Il y a à Iqaluit une piste d'atterrissage pavée, d'une longueur de 2 743 m et d'une largeur de 60 m, dont les équipements suffiraient dans tous les scénarios.

Transport maritime

La navette maritime s'arrête à Iqaluit cinq fois par année. Les installations y sont adéquates dans les conditions actuelles : chenal dragué, rive aménagée, quai de bois et aires de triage. Une augmentation du trafic rendrait souhaitables des améliorations au chenal et aux postes de mouillage et nécessiterait l'ajout d'un magasin pour l'entreposage du matériel de dépollution. Les auteurs du rapport concluent que rien ne s'oppose à la réalisation de ces améliorations.

Transport routier

Les auteurs jugent que la construction d'une route toute saison du Sud jusqu'à Iqaluit (ou toute autre collectivité du Nunavut) ne serait pas réalisable vu les coûts prohibitifs.

Installations

Les analystes jugent qu'Iqaluit, étant donné sa taille et les installations du GTNO, considérables, qui s'y trouvent déjà, pourrait accueillir jusqu'à 25 A-P de plus sans beaucoup d'expansion de ses locaux de bureaux. Les bâtiments municipaux n'auraient pas besoin d'améliorations avant le seuil des 100 A-P. La collectivité aurait besoin d'habitations additionnelles pour loger tout apport de fonctionnaires du Nunavut. La disponibilité de terrains à bâtir ne pose pas de problèmes, quoique la planification et la conception de nouvelles installations devrait porter une attention toute spéciale au schéma actuel d'aménagement.

Services communautaires

Les auteurs du rapport jugent que les services sociaux et de santé, à Iqaluit, suffisent à la croissance normale de la population. Les installations actuelles de loisirs et d'enseignement pourraient absorber, sans beaucoup d'expansion, l'arrivée de jusqu'à 50 fonctionnaires du GN. Le rapport conclut qu'il n'existe pas d'obstacles prévisibles àl'expansion des services existants, même à des niveaux d'apport correspondant à500 A-P.

c) Rankin Inlet

Les analystes ont estimé la population de Rankin Inlet à 1 863 habitants en 1994; en tenant compte seulement de la croissance normale, ce chiffre passerait à 2 124 en 1999. S'il y avait 500 nouveaux fonctionnaires territoriaux, dans l'hypothèse de 1,8 nouvel employé par ménage, la population locale atteindrait 3 583 personnes en 1999.

Disponibilité des terrains

Rankin Inlet a préparé un plan d'occupation des sols et un projet de règlement de zonage, qui prévoient affecter suffisamment de terres pour toutes les éventualités, encore que certains terrains ne sont pas encore pourvus des services d'utilité publique. On estime l'approvisionnement en granulats (à la nouvelle carrière d'Itivia) suffisant pour 20 ans.

Services municipaux

Les auteurs du rapport ont constaté que les travaux d'expansion des installations centrales d'égout et d'approvisionnement en eau potable se déroulaient comme prévu dans le plan quinquennal d'immobilisations. Une fois les travaux achevés, les installations de Rankin Inlet seront adéquates quel que soit le scénario d'expansion. Les analystes ne relèvent pas d'obstacles à l'expansion de ces installations, s'avérerait-elle nécessaire.

Les auteurs jugent qu'il faudrait augmenter le nombre de camions d'enlèvement et de compactage des déchets (quatre de plus à un niveau d'apport de 500 A-P). Si les améliorations prévues dans le plan quinquennal au chapitre des déchets solides sont apportées, Rankin Inlet pourrait absorber les niveaux d'apport envisagés dans tous les scénarios.

Approvisionnement en énergie

Les auteurs du rapport jugent adéquat l'approvisionnement énergétique à Rankin Inlet, avec même un certain surplus de capacité; des investissements périodiques suffiraient à faire face à la croissance normale de la population. Par contre, l'arrivée de fonctionnaires du GN nécessiterait tout de suite une augmentation de la capacité de production d'électricité; l'expansion nécessaire du parc de réservoirs serait simple àréaliser.

Communications

Toutes les collectivités du Nunavut sont desservies par la CBC. Norouestel assure les services de télécommunications, depuis Yellowknife pour Cambridge Bay et depuis Iqaluit pour cette dernière localité et Rankin Inlet. À Iqaluit, les services téléphoniques et les équipements de télécommunications sont des plus modernes. Les auteurs du rapport croient que de nouveaux services tels la vidéoconférence et la formation à distance seraient tout à fait réalisables, si l'on disposait du matériel nécessaire.

Transport aérien

Il y a à Rankin Inlet une piste d'atterrissage pavée, d'une longueur de 1 829 m et d'une largeur de 46 m, dont les équipements suffiraient dans tous les scénarios.

Transport maritime

Chaque année, trois chalands de la STNL et deux navettes maritimes s'arrêtent à Rankin Inlet. Les travaux d'expansion des installations de réapprovisionnement (le quai et le terminal), entrepris en 1994, devraient être achevés en 1998, après quoi ces équipements suffiront dans tous les scénarios. Les auteurs du rapport concluent que rien ne s'oppose à une expansion éventuelle.

Transport routier

Les auteurs jugent que la construction d'une route toute saison du Sud jusqu'à Rankin Inlet (ou toute autre collectivité du Nunavut) ne serait pas réalisable vu les coûts prohibitifs.

Installations

Les analystes jugent que le stock actuel de bureaux et d'habitations à Rankin Inlet est adéquat pour satisfaire aux exigences d'une croissance normale; la capacité en surplus pourrait suffire à un apport de moins de 25 nouveaux fonctionnaires du GN. Il ne serait pas nécessaire d'agrandir les bâtiments municipaux avant un niveau d'apport correspondant à 50 A-P. Les auteurs concluent qu'il n'existe pas d'obstacles prévisibles à la construction de nouvelles installations, même à des niveaux d'apport correspondant à 500 A-P.

Services communautaires

À Rankin Inlet, les services sociaux, de santé et de loisirs suffisent à la croissance normale, avec une marge de manoeuvre pouvant suffire à un apport de 25 nouveaux postes au GN. Le centre de formation, achevé récemment, pourrait suffire à un apport de 50 A-P. Les auteurs concluent qu'il n'existe pas d'obstacles prévisibles à l'expansion des services existants, même à des niveaux d'apport correspondant à 500 A-P.

5 v) Discussion

Les auteurs du rapport d'analyse technique concluent que les collectivités en lice ont toutes trois la capacité d'absorber les niveaux prévisibles d'apport de population. Les plans actuels du GTNO tiennent compte d'une croissance normale de la population; ils pourraient devoir être révisés pour faire face à un accroissement additionnel. On devra modifier les plans d'immobilisations de manière à prévoir l'expansion des lotissements, des installations et des infrastructures que rendra nécessaire tout apport considérable de population. On devra prévoir des délais d'exécution suffisants dans la planification et l'aménagement des infrastructures. Les analystes ne prévoient pas que les niveaux d'apport de population envisagés puissent avoir des répercussions matérielles ou environnementales considérables; ils notent toutefois qu'un niveau d'apport élevé pourrait avoir pour résultat que certaines collectivités verraient leur population plus que doubler – donnée que l'évaluation des effets sociaux, culturels et économiques ne saurait négliger.

a) Disponibilité des terrains

Les auteurs du rapport concluent qu'il y a dans les trois collectivités en lice suffisamment de terrains pour toutes les nouvelles occupations requises eu égard aux différents niveaux d'apport. Exception faite des plus bas de ces niveaux – auxquels suffiraient, jusqu'en 1999, les surplus actuels de terrains aménagés –, les plans d'expansion nécessiteront les préparatifs habituels : planification des lotissements, arpentage, nivellement et drainage des terrains. Les auteurs ne signalent pas de contraintes particulières quant aux emplacements, ni de conflits en matière d'occupation des sols.

Il faudra mettre en branle le processus de la planification communautaire et des approbations. Les plans pour Cambridge Bay et Rankin Inlet prévoient de nouvelles zones d'aménagement pour toutes les occupations. Celui de Rankin Inlet mentionne expressément les niveaux prévisibles d'apport de population; on s'attend à ce que celui d'Iqaluit fasse de même. Le plan communautaire de 1987 pour Iqaluit prévoit un accroissement éventuel de la population qui se rapproche des niveaux d'apport envisagés dans l'analyse technique.

b) Services municipaux

À Cambridge Bay, il faudra augmenter le nombre de camions de distribution d'eau et d'enlèvement des eaux usées. À Iqaluit et à Rankin Inlet, il faudra ajouter des conduites d'eau et des canalisations d'égout.

Les analyses des auteurs supposent que le projet de plan quinquennal d'immobilisations du GTNO sera mis en oeuvre dans tous ses aspects et que

les travaux seront achevés dans les délais prévus. Des niveaux d'apport de population dépassant la croissance normale exigeront la mise en chantier de travaux d'expansion plus rapidement que ce que les plans actuels prévoient.

c) Approvisionnement en énergie

Au plan de la production d'électricité et de la capacité d'entreposage des carburants, les trois collectivités affichent actuellement un surplus qui pourrait suffire àde bas niveaux d'apport de population. L'augmentation de la capacité énergétique ne devrait se heurter à aucun obstacle important.

d) Transports, bureaux et habitations

Dans les trois collectivités, l'accessibilité par voie aérienne est adéquate dans tous les scénarios d'apport de population. À Cambridge Bay, la piste d'atterrissage, l'aérogare et les équipements pourraient devoir être améliorés s'il y avait de forts niveaux d'apport.

De hauts niveaux d'apport nécessiteraient l'expansion des installations portuaires à Cambridge Bay. Les analystes ont postulé qu'il ne serait pas économiquement faisable de construire des installations permanentes d'amarrage à Iqaluit, en raison des fortes marées. Les améliorations aux installations portuaires prévues dans les plans quinquennaux pour Rankin Inlet et Iqaluit devraient suffire à recevoir une population accrue. À Cambridge Bay et à Iqaluit, il faudra prévoir du matériel de dépollution et un magasin pour l'entreposer.

Les auteurs du rapport jugent qu'il n'y a pas d'obstacles importants à l'expansion des installations de transport aérien et maritime, mais que la construction d'une route toute saison du Sud jusqu'à l'une ou l'autre collectivité ne serait pas réalisable vu les coûts prohibitifs.

Les auteurs concluent que les trois collectivités affichent, une fois la croissance normale escomptée, un petit surplus au chapitre des bureaux et des habitations, assez pour absorber l'apport de population correspondant à l'arrivée d'au plus 25 nouveaux fonctionnaires territoriaux. Il sera donc nécessaire d'entreprendre d'importants travaux de construction.

Les analystes signalent que, s'il faudra construire des habitations et des immeubles de bureaux à des niveaux d'apport de moins de 25 A-P, les trois collectivités pourraient absorber un apport de 50 à 100 A-P avant qu'il ne soit nécessaire d'améliorer les bâtiments municipaux.

Les auteurs concluent également que tout surplus de capacité des installations cédées par le GTNO au GN rehaussera d'autant les seuils de

construction – autre facteur qui permettra d'évaluer clairement les différences entre les trois collectivités.

e) Services communautaires

Les auteurs jugent que les installations communautaires actuelles affichent, une fois la croissance normale escomptée, un surplus de capacité suffisant pour des niveaux d'apport d'au plus 25 A-P. Pour certaines installations, comme le centre de formation de Rankin Inlet et l'Arctic College d'Iqaluit, le surplus de capacité repousse les seuils de construction à des niveaux d'apport se situant entre 25 et 50 A-P. Les auteurs jugent également que tout surplus de capacité des installations communautaires cédées par le GTNO au GN rehaussera d'autant les seuils de construction.

5 vi) Conclusions

Dans les trois collectivités, les installations actuelles permettraient de recevoir de faibles apports de population en sus de la croissance normale, mais leur expansion serait nécessaire à de plus forts niveaux d'apport. D'une manière générale, il n'existe dans aucune des collectivités d'obstacles importants à l'expansion.

Les conclusions du rapport d'analyse technique sont illustrées de façon sommaire à l'aide de plusieurs tableaux (qui sont reproduits à l'annexe 3 du présent document). Ces tableaux présentent deux paramètres : d'abord, la capacité des collectivités d'absorber, en 1999, des apports en A-P, compte tenu d'une croissance normale de la population; ensuite, les possibilités d'expansion, dans chaque collectivité, pour accueillir des niveaux d'apport en sus de la croissance normale.

En ce qui concerne la disponibilité des terrains, les tableaux montrent que les trois collectivités pourraient toutes, à de légères différences près, absorber sans beaucoup d'expansion de faibles apports de population au chapitre de l'habitation, des locaux de bureaux et des bâtiments institutionnels, commerciaux et industriels. Chacune pourrait, après expansion, répondre aux besoins envisagés dans tous les scénarios d'apport de population.

En ce qui concerne l'aménagement des infrastructures – eau potable, eaux usées, enlèvement des ordures, voirie, énergie et communications –, les tableaux montrent que les trois collectivités pourraient toutes, à de légères différences près, absorber sans beaucoup d'expansion de faibles apports de population; chacune pourrait, après expansion, répondre aux besoins envisagés dans tous les scénarios d'apport. ÀCambridge Bay, l'expansion nécessaire au chapitre de l'approvisionnement en eau potable, du traitement des eaux usées et de l'élimination des déchets solides serait plus importante que dans les deux autres collectivités. Les services de communications sont moins développés à Cambridge Bay et à Rankin Inlet qu'à Iqaluit.

Dans le domaine du transport aérien, les tableaux montrent que les trois collectivités pourraient également absorber les niveaux d'apport envisagés dans tous les scénarios et se prêteraient toutes à l'expansion nécessaire.

Dans le domaine du transport maritime, les tableaux montrent qu'Iqaluit et Rankin Inlet pourraient également absorber de forts niveaux d'apport de population et se prêteraient toutes deux à l'expansion nécessaire. Quant à Cambridge Bay, l'expansion y serait possible, mais la collectivité pourrait plus difficilement absorber des apports considérables sans améliorations.

En ce qui concerne l'habitation, les bureaux, les bâtiments municipaux et les immeubles commerciaux, les tableaux montrent que les trois collectivités pourraient toutes, à de légères différences près, absorber sans beaucoup d'expansion de faibles apports de population, Cambridge Bay disposant d'un peu plus de capacité en surplus pour ce qui est des bâtiments municipaux. Chacune pourrait, après l'expansion nécessaire, répondre aux besoins envisagés dans tous les scénarios d'apport.

Pour ce qui concerne les services sociaux, éducatifs, de santé et de loisirs, les tableaux montrent que les trois collectivités pourraient toutes, à de légères différences près, absorber sans beaucoup d'expansion de faibles apports de population, Cambridge Bay disposant d'un peu plus de capacité en surplus dans le domaine de la santé et des loisirs. Chacune pourrait, après l'expansion nécessaire, répondre aux besoins envisagés dans tous les scénarios d'apport.

Des trois collectivités, seule Cambridge Bay aurait besoin de faire paver la piste d'atterrissage et améliorer l'aérogare et le radiobalisage ainsi que le quai et les aires de triage pour accommoder l'augmentation du trafic suscitée par un fort niveau d'apport de population; l'acquisition de matériel de dépollution (et un magasin pour l'entreposer) y serait également nécessaire. À Iqaluit, une augmentation du trafic maritime rendrait souhaitables des améliorations au chenal et aux postes de mouillage et nécessiterait l'ajout d'un magasin pour l'entreposage du matériel de dépollution. Rien ne s'oppose à la réalisation de ces améliorations.

Bien qu'il soit possible de relier Rankin Inlet au réseau routier au sud du 60e parallèle, la construction d'une route toute saison du Sud jusqu'à l'une ou l'autre des trois collectivités serait irréaliste en raison des coûts prohibitifs.

Des trois collectivités en lice, Iqaluit est pourvue des services téléphoniques et des équipements de télécommunications les plus modernes. Cambridge Bay est la seule des trois à être desservie par Norouestel depuis Yellowknife et à ne pas être desservie par la CBC depuis Iqaluit.

À Cambridge Bay, les surplus de capacité énergétique permettraient d'accueillir plus de 100 A-P. À Iqaluit, les surplus énergétiques actuels permettraient d'absorber de faibles niveaux d'apport de population; par contre, si le plan d'immobilisations projeté est réalisé, la collectivité pourrait répondre aux besoins envisagés dans tous les scénarios d'apport. À Rankin Inlet, il faudrait augmenter la capacité de production d'électricité pour absorber plus que la croissance normale de la population.

À Cambridge Bay, il n'y aurait pas d'obstacles à l'expansion des capacités d'approvisionnement en eau potable et d'enlèvement des eaux

usées, outre la nécessité d'augmenter le nombre de camions requis à ces fins. Si la population s'accroissait au-delà de 1 500 personnes, il faudrait augmenter la capacité d'approvisionnement en eau potable. À Iqaluit, les améliorations prévues dans le plan quinquennal au chapitre de l'approvisionnement, du traitement et de la distribution d'eau potable permettraient de répondre aux besoins envisagés dans tous les scénarios d'apport, mais les installations actuelles d'élimination des déchets solides se révéleraient inadéquates. À Rankin Inlet, les égouts et les installations d'approvisionnement en eau potable pourraient répondre aux besoins envisagés dans tous les scénarios d'apport, à condition que les travaux prévus dans le plan quinquennal soient réalisés; là comme à Iqaluit, il faudrait augmenter le nombre de camions d'enlèvement et de compactage des déchets.

À Cambridge Bay comme à Iqaluit, il faudrait améliorer les bâtiments municipaux au-delà d'un apport de 100 A-P au GN; à ce chapitre, le seuil de construction est de 50 A-P à Rankin Inlet.

À Cambridge Bay, il serait nécessaire d'améliorer les services sociaux et éducatifs pour accueillir des niveaux d'apport supérieurs à 25 A-P. À Iqaluit, il serait nécessaire d'améliorer les services sociaux et de santé pour accueillir des niveaux d'apport supérieurs à 50 A-P. À Rankin Inlet, il serait nécessaire d'améliorer les services sociaux, de santé et de loisirs pour accueillir des niveaux d'apport supérieurs à 25 A-P, mais le nouveau centre de formation y permettrait d'absorber jusqu'à 50 A-P.

La population de Cambridge Bay atteindrait, en supposant une croissance normale, 1 366 habitants en 1999. S'il y avait 250 nouveaux fonctionnaires territoriaux, dans l'hypothèse de 1,8 nouvel employé par ménage, la population locale atteindrait 2 096 personnes en 1999, soit une augmentation de 153,4 %. (Le scénario retenu par la Commission si Cambridge Bay était choisie comme capitale prévoit l'arrivée de 255 ETP du GN.)

La population d'Iqaluit atteindrait, en supposant une croissance normale, 4 330 habitants en 1999. S'il y avait 250 nouveaux fonctionnaires territoriaux, dans l'hypothèse de 1,8 nouvel employé par ménage, la population locale atteindrait 5 060 personnes en 1999, soit une augmentation de 16,4 %. (Le scénario retenu par la Commission si Iqaluit était choisie comme capitale prévoit l'arrivée de 99 ETP du GN.)

La population de Rankin Inlet atteindrait, en supposant une croissance normale, 2 124 habitants en 1999. S'il y avait 250 nouveaux fonctionnaires territoriaux, dans l'hypothèse de 1,8 nouvel employé par ménage, la population locale atteindrait 2 854 personnes en 1999, soit une augmentation de 74,4 %. (Le scénario retenu par la Commission si Rankin Inlet était choisie comme capitale prévoit l'arrivée de 216 ETP du GN.)

En résumé, les trois collectivités disposent des terrains voulus pour toute expansion. Plus de travaux seraient nécessaires à Cambridge Bay pour améliorer les installations en matière d'eau potable, d'eaux usées et de déchets solides. Dans les trois collectivités, les installations de transport aérien pourraient absorber des apports de population et pourraient être agrandies; toutefois, celles de Cambridge Bay auraient besoin de plus d'améliorations. Les installations maritimes, dans les trois collectivités, pourraient être agrandies; encore une fois, celles de Cambridge Bay auraient besoin de plus d'améliorations. Chacune des collectivités pourrait absorber de faibles apports de population au chapitre des bâtiments municipaux et chacune est susceptible d'expansion en ce domaine. Chacune pourrait absorber de faibles apports de population au chapitre des services sociaux, de santé, d'éducation et de loisirs, et chacune se prête à l'expansion en ces domaines. Toutes les trois auraient besoin de nouvelles habitations. L'arrivée de 250 nouveaux fonctionnaires territoriaux, dans l'hypothèse de 1,8 nouvel employé par ménage, signifierait une augmentation de la population de 153,4 % à Cambridge Bay, de 16,4 % à Iqaluit et de 74,4 % à Rankin Inlet.

Au regard des faits énoncés et des analyses résumées dans le présent document, les commissaires concluent que, au plan des infrastructures actuelles et de leurs possibilités d'expansion, les trois collectivités en lice comme emplacement de la capitale du Nunavut sont également bien pourvues et positionnées; à ces égards, aucune raison prépondérante ne permet de favoriser l'une ou l'autre des collectivités.

6. L'emplacement géographique

6 i) Introduction

Le document de travail publié par la Commission en juin 1994, et intitulé **«Document de travail sur l'élaboration des principes régissant la conception et le fonctionnement du gouvernement du Nunavut»**, identifie deux éléments importants quant à l'emplacement géographique de la capitale et à son accessibilité par rapport aux centres régionaux du Nunavut et aux grands centres de l'extérieur :

- le réseau de transport, potentiel ou existant, au sein ou à l'extérieur du Nunavut;

- l'emplacement et l'accessibilité par rapport à l'ensemble de la région circumpolaire.

L'emplacement et l'accessibilité de la capitale sont importants en raison des contraintes du transport et des communications.

Les données sur lesquelles sont basées les comparaisons énoncées dans la section suivante, portant sur les avantages et désavantages des collectivités en lice, proviennent en partie du rapport daté du 3 octobre 1994 et intitulé **«Technical Analysis of Population Influx Scenarios in Four Nunavut Communities»**, qu'ont préparé les Services techniques du MAINC, à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6 ii) Comparaisons

a) Transports : Généralités

Les voies de communication au sein du Nunavut, de même qu'entre le Nunavut et les autres parties du Canada et du monde, ne sont pas sans importance dans le choix de l'emplacement d'une capitale. La facilité d'accéder aux grands centres est essentielle au fonctionnement harmonieux et efficace du gouvernement du Nunavut. Les voies aériennes et maritimes constituent le seul moyen pratique de transporter les gens et le fret sur de longues distances, dans une région où le terrain est difficile, le climat, rigoureux, et la population, largement dispersée.

Cambridge Bay, Iqaluit et Rankin Inlet disposent toutes d'installations adéquates pour accommoder la circulation aérienne que suppose un grand apport de population (le rapport mentionne toutefois que les installations de Cambridge Bay devraient être améliorées). Même si les vols réguliers qui relient les centres régionaux du Nunavut sont déjà bien établis, les routes aériennes peuvent facilement être réorientées pour peu que des installations

de services et pistes d'atterrissage adéquates soient en place. En outre, les trois aéroports peuvent être agrandis pour répondre à une demande accrue.

De même, les trois collectivités disposent d'installations maritimes pouvant satisfaire aux besoins d'une population accrue, bien que les installations de Cambridge Bay pourraient nécessiter des améliorations.

b) Transport aérien

Des trois collectivités candidates, Rankin Inlet occupe l'endroit le plus central en ce qui a trait aux réseaux de transport aérien du Nunavut. De Rankin Inlet, on compte 730 milles jusqu'à Iqaluit, environ 707 jusqu'à Yellowknife, et quelque 560 milles jusqu'à Cambridge Bay, qui est elle-même située à 529 milles de Yellowknife et à quelque 1 040 milles d'Iqaluit. D'après les données du recensement de 1991, si Rankin Inlet devenait la capitale, elle serait la plaque tournante desservant la population d'environ 22 000 personnes du Nunavut. Sur une base régionale, Rankin Inlet desservirait environ 5 800 personnes dans le Keewatin; Cambridge Bay pourrait desservir une population d'environ 4 000 personnes dans Kitikmeot; et Iqaluit pourrait desservir environ 11 000 personnes dans la région de Baffin.

En ce qui concerne les liaisons avec les grands centres de l'extérieur du Nunavut, Cambridge Bay est située à 1 154 milles d'Edmonton, Rankin Inlet à 914 milles de Winnipeg, et Iqaluit à 1 304 milles d'Ottawa, et à 1 272 milles de Montréal. De chacune des trois collectivités jusqu'à leur contrepartie du Sud, le temps de vol diffère d'à peine une heure.

Pour ce qui est de la population inuit canadienne à l'extérieur du Nunavut, Cambridge Bay est plus près des Inuvialuit, qui vivent dans la région de la mer de Beaufort, tandis qu'Iqaluit est plus rapprochée des Inuit du Nunavik, dans le Nord québécois, et des Inuit du Labrador, qui résident à Terre-Neuve et au Labrador. Étant donné son emplacement dans la région de Baffin (pop. 11 000), et sa proximité du Nunavik (pop. 7 800) et du nord du Labrador (4 500), Iqaluit est une collectivité centrale pour quelque 23 300 personnes. La liaison entre Iqaluit et le centre régional de Kuujjuaq, au Nunavik, est assurée par des vols réguliers couvrant les 383 milles qui séparent ces deux collectivités. Quant à Cambridge Bay, son emplacement dans Kitikmeot (pop. 4 000) et sa proximité des Inuvialuit (pop. 5 000) en font une collectivité centrale pour 9 000 personnes.

En ce qui concerne l'emplacement de la capitale par rapport au monde circumpolaire, Cambridge Bay est plus près de l'Alaska (pop. inuit de 44 000), et Iqaluit est plus près du Groenland (pop. 55 000 personnes, dont 47 000 Inuit). Il n'y a pas de vols réguliers entre Cambridge Bay et l'Alaska. Il existe par contre des vols saisonniers réguliers entre Iqaluit et Nuuk, au Groenland, et des vols nolisés annuels entre Grise Fjord et Qanaq, au Groenland.

Le transport aérien et la fermeture des aéroports dépendent de plusieurs facteurs, notamment le climat, l'état des pistes, et la technologie du contrôle aérien. Dans chaque cas de fermeture, on doit évaluer les facteurs en cause. Ainsi, il se peut qu'un aéroport soit techniquement fermé en raison de l'accumulation de la neige sur la piste, laquelle n'est peut-être déblayée que lorsque des vols sont prévus. Selon les données de Transport Canada pour 1994, l'aéroport de Rankin Inlet et celui d'Iqaluit n'ont pas été fermés de manière à affecter l'horaire des vols réguliers. L'aéroport de Cambridge Bay a été fermé de trois à quatre jours en 1994, ce qui a donné lieu à l'annulation de seulement deux vols réguliers. Les autres vols ont été reportés au lendemain.

c) Transport maritime

Les conditions de navigation, la glace, le climat, de même que les installations de déchargement et les installations portuaires ont une incidence sur les services maritimes. Le rapport d'analyse technique indique que les trois collectivités peuvent absorber un trafic maritime accru et que leurs installations peuvent être agrandies au besoin. Des trois collectivités, seule Cambridge Bay devrait agrandir son quai et ses aires de triage-marchandises. Iqaluit devrait améliorer ses installations d'entreposage et se procurer du matériel de dépollution. Rankin Inlet est la plus rapprochée d'un port important, soit Churchill, au Manitoba, environ 300 milles au sud. Cambridge Bay est à quelque 800 milles d'un port important, soit Tutoyaktuk.

En regard du transport maritime à sein du Nunavut, seules Rankin Inlet et Iqaluit pourraient maintenir régulièrement une liaison saisonnière. La liaison avec Cambridge Bay, à partir de l'une ou l'autre des collectivités, exigerait de traverser le passage du Nord-Ouest, proposition inconcevable dans le contexte de services réguliers. Rankin Inlet et Iqaluit pourraient toutes deux maintenir la liaison saisonnière avec le Nunavik, le nord du Labrador et le Groenland. Le transport du fret de Cambridge Bay vers le Groenland et l'est du Canada exigerait la traversée du passage du Nord-Ouest, comme ce serait le cas pour le transport du fret d'Iqaluit ou de Rankin Inlet vers la mer de Beaufort ou de l'Alaska. Il serait cependant plus facile d'atteindre ces deux destinations à partir de Cambridge Bay.

d) Transport routier

Le rapport d'analyse technique du MAINC indique que la construction de routes permettant d'accéder à n'importe laquelle des trois collectivités serait d'un coût prohibitif. Cambridge Bay est située à environ 750 milles d'une route importante, l'autoroute Dempster qui relie Inuvik à Dawson City, au Yukon. La collectivité est encore plus rapprochée de routes saisonnières d'hiver reliant Yellowknife aux mines de l'ouest du territoire. Rankin Inlet est la collectivité la plus rapprochée d'une tête de ligne de

chemin de fer, à Churchill, au Manitoba, situé 300 milles au sud. Un chemin de fer couvrant les 300 milles entre Churchill et Thompson, au Manitoba, est relié aux routes menant vers le Sud. En hiver, Rankin Inlet est reliée à Arviat, située à 150 milles au nord de Churchill, par un service d'autoneiges.

e) Communications

Les télécommunications, dont le téléphone, la radiodiffusion et la télédiffusion, sont des liens importants entre les collectivités et le reste du monde. La Norouestel assure le service téléphonique pour Iqaluit et Rankin Inlet à partir d'Iqaluit, et pour Cambridge Bay, à partir de Yellowknife. La CBC dessert chacune des collectivités. Elle diffuse à Rankin Inlet à partir d'Iqaluit, et à Cambridge Bay, à partir d'Inuvik. Iqaluit possède le réseau téléphonique le plus moderne du Nunavut. **Nunatsiaq News**, le seul hebdomadaire à grande diffusion dans le Nord, publié en Inuktitut (caractères syllabiques) et en Anglais, est distribué principalement dans l'est du Nunavut.

Dans le **rapport global**, les commissaires recommandent que le gouvernement du Nunavut soit décentralisé. Dans le document de travail de juin 1994, la Commission émet la recommandation suivante : «il conviendrait de tirer plein profit de la technologie de pointe afin de faciliter le fonctionnement cohésif des ministères et organismes gouvernementaux répartis dans les diverses régions et collectivités». L'établissement d'une infrastructure des télécommunications permettra une administration plus efficace du gouvernement du Nunavut. L'information étant traitée par voie électronique, le coût des communications varie en fonction du temps et non de la distance. De ce fait, mis à part le coût initial d'installation de l'infrastructure et peut-être aussi les frais d'entretien, l'établissement de la capitale dans l'une ou l'autre des régions ne présente pas d'avantages particuliers au chapitre des communications.

6 iii) Conclusions

En ce qui concerne le transport aérien, le temps de vol, de chacune des trois collectivités jusqu'à leur contrepartie commerciale du Sud, ne diffère que très peu. En 1994, aucun vol régulier n'a été annulé à Iqaluit ou à Rankin Inlet, et seulement un ou deux vols ont été annulés à Cambridge Bay.

Si l'on considère l'ensemble du Nunavut, Rankin Inlet est la collectivité la plus centrale. Iqaluit se situe 730 milles à l'est de Rankin Inlet et Cambridge Bay se trouve à 560 milles au nord-ouest de Rankin Inlet. Ceci dit, aucune des trois collectivités ne présentent d'avantages particuliers en regard de la fourniture de services dans l'ensemble du Nunavut. Même si Rankin Inlet pourrait servir les collectivités de l'est de Kitikmeot aussi facilement que le pourrait Cambridge Bay, elle aurait du mal à offrir les mêmes services aux collectivités du Haut-Arctique, dans la région de Baffin. De même, Iqaluit

aurait peine à desservir la région de Kitikmeot, comme Cambridge Bay celle de Baffin.

Sur une base régionale, Iqaluit est la mieux placée pour fournir les services aux 11 000 personnes de la région de Baffin, soit près de la moitié de la population du Nunavut. Rankin Inlet est la mieux placée pour desservir les 5 600 personnes de la région du Keewatin (30% de la population totale), et Cambridge Bay est à même de fournir les services aux 4 000 personnes du Kitikmeot, (20% de la population totale).

En ce qui a trait aux voies de communications entre le Nunavut et le reste du Canada, Iqaluit est la plus proche des Inuit du Nunavik et du nord du Labrador (populations combinées de 12 300 personnes). Cambridge Bay est plus à l'ouest et donc plus près des 5 000 Inuvialuit. Iqaluit est la moins éloignée d'Ottawa, à 1 273 milles, et Cambridge Bay la plus rapprochée de Yellowknife, à une distance de 527 milles.

Pour ce qui concerne les liaisons avec l'extérieur du Canada, Cambridge Bay est la plus proche des 44 000 Inuit de l'Alaska, et Iqaluit, des 55 000 personnes du Groenland, dont 47 500 Inuit.

Aucune des collectivités ne possède de routes pour accéder au sud du Canada, et il est peu vraisemblable qu'elles en bénéficient dans un futur rapproché.

Dans le domaine du transport maritime, seules Iqaluit et Rankin Inlet pourraient assurer un service saisonnier à destination du Nunavik, du Labrador et du Groenland. Rankin Inlet est plus rapprochée de Churchill, au Manitoba. À partir de Cambridge Bay, le transport maritime vers l'est impliquerait la traversée du passage du Nord-ouest; à partir d'Iqaluit et de Rankin Inlet, le transport vers l'ouest suppose cette même traversée. L'accès à la mer de Beaufort et à l'Alaska serait plus facile à partir de Cambridge Bay.

Au chapitre des télécommunications, mis à part le coût initial d'installation de l'infrastructure et peut-être aussi les frais d'entretien, aucune des capitales potentielles ne présente d'avantages particuliers.

On peut donc résumer cette section du rapport de la manière suivante :

- si l'emplacement central de la capitale au sein du Nunavut est une préoccupation majeure, Rankin Inlet est le meilleur choix;

- si l'emplacement central de la capitale et sa proximité aux grands bassins de population inuit est une préoccupation majeure, Iqaluit est le meilleur choix;

- si le climat, et ses effets sur le transport aérien, est une préoccupation majeure, les trois collectivités sont sur un pied d'égalité;

- la probabilité que l'une ou l'autre des collectivités bénéficie de voies permettant d'accéder au Sud, ou de voies maritimes saisonnières permettant de relier les centres régionaux, est trop mince pour constituer un facteur significatif;

- pour ce qui est des télécommunications, mis à part le coût initial d'installation de l'infrastructure et peut-être aussi les frais d'entretien, aucune des capitales potentielles ne présente d'avantages particuliers.

En s'appuyant sur cette évaluation, la Commission tire les conclusions suivantes :

1. aucune considération d'ordre géographique n'est à ce point importante qu'elle puisse, à elle seule, justifier que l'on favorise une collectivité;

2. en regard de l'emplacement géographique, tous facteurs considérés, aucune des collectivités ne se démarque des autres de façon significative.

En conséquence, la Commission conclut que, en regard des considérations d'ordre géographique, aucune des capitales potentielles ne se démarque des deux autres de façon significative.

7. Le soutien régional

Dans le **«Document de travail sur l'élaboration des principes régissant la conception et le fonctionnement du gouvernement du Nunavut»**, la Commission signale que l'ampleur du soutien régional est un facteur à considérer dans le choix de la capitale.

L'emplacement de la capitale du Nunavut fait depuis longtemps l'objet de chaudes discussions. La création de comités de soutien pour la capitale, à Iqaluit et à Rankin Inlet, illustre très bien l'intérêt que suscite la question. De même, la plus grande proportion de lettres reçues par la Commission concerne la question de la capitale (environ 25 lettres sur le sujet). De plus, le choix de la capitale était un sujet de grande importance lors des discussions tenues dans chacune des 26 collectivités du Nunavut que les commissaires ont visitées en décembre 1994 et en janvier 1995. Lors de ces visites, neuf emplacements potentiels ont été suggérés : Arviat, Baker Lake, Cambridge Bay, Igloolik, Iqaluit, Nanisivik, Pond Inlet, Rankin Inlet et Taloyoak (les représentants de Baker Lake, Cambridge Bay, Gjoa Haven, Igloolik, Iqaluit et Rankin Inlet ont exprimé formellement qu'ils désiraient que leur collectivité soit considérée comme un choix possible).

De nombreux arguments, souvent divergeants, visant à justifier le choix d'une collectivité plutôt qu'une autre ont été exposés devant la Commission (l'annexe 9 du **rapport global** présente un résumé des discussions tenues sur le sujet lors de la tournée de la Commission dans les collectivités). La plupart des gens étaient d'avis que la capitale devrait être située dans l'un des trois centres régionaux, cette opinion reposant principalement sur la considération de facteurs tels la population, l'infrastructure, le climat et le transport. Les partisans d'autres collectivités que les trois principales candidates proposaient généralement leur propre collectivité ou une collectivité dans leur région. Ceux qui s'opposaient à ce que leur collectivité devienne la capitale, souvent parce qu'ils prévoyaient des effets néfastes, proposaient souvent une autre collectivité dans leur propre région.

Les résidants du Keewatin souhaitant que la capitale soit située dans leur région ont déterminé que l'emplacement central de la capitale est une préoccupation majeure. De même, les résidants de Kitikmeot ont mentionné qu'ils souhaitaient que la capitale soit raisonnablement rapprochée et qu'ils craignaient que la population de Kitikmeot, beaucoup moins importante que celle des régions de Baffin et du Keewatin, soit laissée pour compte.

Dans le **rapport global**, la Commission recommande que le choix de la capitale se limite à Cambridge Bay, Iqaluit ou Rankin Inlet. De même, la Commission recommande que n'ait lieu aucun référendum portant sur le

choix de la capitale en raison des tensions que pourrait engendrer un tel exercice dans sa mise en oeuvre et dans ses résultats.

Bien que le **rapport global** n'ait pas approfondi la question du référendum sous tous les angles, il importe de mentionner que beaucoup de questions épineuses devraient d'abord être réglées de façon satisfaisante avant qu'un référendum ne puisse être entrepris. Par exemple :

- qui serait chargé de l'organisation d'un référendum?
- qui financerait le référendum?
- qui formulerait la question ou les questions du référendum?
- quelle serait la structure du référendum?
  - chaque électeur nomme l'emplacement préféré (en «remplissant les espaces vides»)?
  - chaque électeur énumère par ordre de préférence plusieurs emplacements?
  - chaque électeur choisit entre Cambridge Bay, Iqaluit et Rankin Inlet? entre toutes les collectivités intéressées à devenir la capitale? selon une autre combinaison d'options?
- quel serait l'âge requis pour voter? le même que pour le vote de ratification de l'Accord sur le Nunavut, soit 16 ans?
- qu'est-ce qui constituerait un degré de certitude raisonnable? un certain nombre de votes en faveur d'un emplacement donné? une majorité de 50% plus un? une majorité encore plus significative? 60%? 66%?
- si les résultats ne pouvaient être interprétés avec un degré de certitude raisonnable, devrait-on tenir un second référendum pour faire suite au premier? et qu'arriverait-il si les résultats du second référendum s'avéraient de même incertains?
- combien de temps serait investi dans l'organisation et la mise en oeuvre d'un référendum et comment cela affecterait-il la capacité du MAINC à déposer en temps voulu devant le Conseil des ministres les propositions concernant l'infrastructure, la formation, et les autres projets dont la mise en oeuvre dépend du financement approuvé par le gouvernement fédéral?

- la synchronisation du référendum serait-elle affectée par l'élection de l'Assemblée législative du GTNO prévue pour l'automne?

En l'absence d'un référendum, ou du moins d'un sondage d'opinion bien structuré et mis en oeuvre, il est impossible d'évaluer et de comparer précisément l'ampleur du soutien public. Et même dans l'éventualité d'un référendum ou d'un tel sondage, il subsisterait probablement une certaine marge d'interprétation. Les commissaires, s'appuyant sur des observations empiriques plutôt que sur des études rigoureusement méthodiques, en sont venus à la conclusion que, en ce moment, les préférences du public correspondent généralement à l'identité régionale : les résidants de Kitikmeot tendent à favoriser Cambridge Bay; ceux de Baffin, Iqaluit; et ceux du Keewatin, Rankin Inlet. Puisque la région de Baffin englobe environ la moitié de la population totale du Nunavut, on peut supposer que, des trois collectivités candidates, Iqaluit est la plus populaire.

Sur la base de cet exposé, les commissaires concluent que :

1. il existe un degré de soutien communautaire et régional pour Cambridge Bay, Iqaluit et Rankin Inlet; chacune des collectivités bénéficie donc d'un soutien public significatif à l'échelle du Nunavut;

2. toute décision établissant la capitale dans une région donnée serait probablement appuyée par la majorité des résidants de la région en question;

3. l'éventualité d'un référendum sur le choix de la capitale suppose des difficultés majeures en raison des tensions que pourrait engendrer un tel exercice dans sa mise en oeuvre et dans ses résultats, mais aussi en raison des questions en suspens quant à la conception, l'organisation et la synchronisation d'un référendum potentiel;

4. des observations empiriques suggèrent que, vu la proportion de la population totale du Nunavut résidant dans la région de Baffin, il est probable qu'à l'heure actuelle, Iqaluit soit la candidate la plus populaire.

8. Le climat

Cambridge Bay, Iqaluit et Rankin Inlet sont toutes situées bien au-delà de la limite forestière de l'Arctique canadien, et leur climat est celui de la zone arctique : des hivers longs et froids impliquant le gel des eaux intérieures et côtières; une courte saison de croissance de la végétation de la toundra; et de faibles précipitations, principalement nivales.

Bien que les trois collectivités en lice aient un climat arctique, les zones océaniques environnantes influencent davantage le climat d'Iqaluit que celui de Cambridge Bay ou de Rankin Inlet. Par contre, la vaste étendue de la baie d'Hudson influence davantage le climat de Rankin Inlet que ne le font les golfes et détroits à proximité de Cambridge Bay. Par conséquent, les températures d'Iqaluit sont plus fraîches en été, et plus douces en hiver que ne le sont celles de Cambridge Bay, Rankin Inlet occupant la position du milieu à ce chapitre. Outre les différences dans le dégagement des glaces, cela signifie que la saison des eaux libres est plus longue à Iqaluit que dans les deux autres collectivités candidates; elle est également plus longue à Rankin Inlet qu'à Cambridge Bay. Comme c'est le cas dans toute l'Amérique du Nord à l'est de la ligne continentale de partage des eaux, le niveau des précipitations augmente d'ouest en est. Il n'y a que peu de différence dans la vitesse des vents. En raison des latitudes de caque collectivité, les jours sont plus longs en été et plus courts en hiver à Cambridge Bay qu'à Iqaluit ou Rankin Inlet.

Le tableau suivant apporte certaines précisions.

	Cambridge Bay	Iqaluit	Rankin Inlet
Juillet (temp. en degré Celsius)			
moyenne maximale	**15,1**	**11,4**	**13,1**
moyenne minimale	**5,9**	**3,7**	**4,5**
Janvier (temp. en degré Celsius)			
moyenne maximale	**-31,6**	**-21,5**	**-27,9**
moyenne minimale	**-37,9**	**-29,7**	**-35,2**
Vitesse du vent (km/h)	**21,8**	**16,7**	**24**
Précipitations (équivalent cm/pluie)	**13,6**	**43,9**	**27,8**
Débâcle (approx.)	**mi-juillet**	**début juillet**	**début juillet**
Embâcle (approx.)	**sept/oct.**	**début décembre**	**fin octobre**

Comme ailleurs dans le monde, les gens du Nunavut aiment bien parler du temps qu'il fait, et en particulier des différences dans les conditions atmosphériques de tel ou tel endroit. Pareilles différences entraînent des spéculations sans fin sur la question de savoir si la température est *meilleure* dans un village plutôt que dans un autre. Bien sûr, la spéculation est alimentée du fait que personne n'arrive à se mettre d'accord sur ce que constitue le *meilleur* ... les écarts saisonniers plus marqués rendent-ils le climat plus varié et vivifiant, ou est-il préférable de vivre sous un climat *doux* en tout temps? Quand les précipitations sont-elles trop abondantes? Quand sont-elles trop faibles? Les conditions climatiques sont-elles aussi importantes que les prévisions météorologiques? La liste des questions peut s'allonger à perte de vue. Contentons-nous de noter qu'il y a une multitude d'opinions subjectives sur les attraits ou les horreurs d'un climat ou d'un autre, et que, par définition, l'opinion subjective est réfractaire à toute analyse objective et quantifiable.

Il est possible de concevoir un certain nombre de tests objectifs pouvant servir à comparer les avantages et désavantages des trois collectivités en lice au chapitre du climat. Ces tests peuvent contribuer à l'examen de deux grandes préoccupations :

- le climat risque-t-il d'empêcher régulièrement les citoyens de se rendre dans la capitale, d'y circuler ou d'en sortir?

- le climat risque-t-il d'entraîner des charges économiques importantes, sous la forme de coûts élevés de construction ou de fonctionnement; cela pourrait se traduire par des frais plus importants de chauffage, à cause de températures plus froides, ou d'électricité, en raison d'hivers plus longs, par des prix de détail plus élevés du fait que l'approvisionnement à l'extérieur de la collectivité est incertain, ou encore par la perte de temps de travail attribuable à la température, et ainsi de suite.

Dans le cas de la première préoccupation, on a déjà vu à la section 5 que les transports aériens se sont progressivement améliorés dans le Nord, de sorte que les résidants de Cambridge, Bay, d'Iqaluit et de Rankin Inlet peuvent tous compter sur des services ininterrompus; si peu de vols réguliers ont été annulés dans ces collectivités que le facteur de l'inaccessibilité en raison du climat n'ajoutera rien à la comparaison.

La seconde préoccupation demeure pertinente. Il importe de déterminer si les coûts d'établissement et de fonctionnement de l'administration centrale seront plus élevés dans l'une ou l'autre des collectivités candidates. Toutefois, dans la mesure où ces collectivités ont des profils différents en regard des coûts d'installation et de fonctionnement, il vaut mieux faire les comparaisons dans le contexte de l'analyse financière

globale des trois scénarios élaborés par la Commission. Ces considérations ont été prises en compte dans la section 4 du présent rapport, et il n'y a pas de raison justifiant des comparaisons de nature financière à la rubrique générale du climat.

Par suite de ce raisonnement, les commissaires concluent que, pour ce qui concerne le climat, la comparaison des trois collectivités candidates repose sur des considérations de coût, et que la section 4 du rapport présente les distinctions pertinentes. Par conséquent, la Commission conclut que le facteur climat ne se prête pas au classement objectif des collectivités en lice.

PARTIE III : CONCLUSIONS

La partie II du présent rapport s'attache à l'analyse comparative d'un certain nombre de facteurs concernant les avantages et désavantages que présentent Cambridge Bay, Iqaluit et Rankin Inlet comme emplacement de la capitale du Nunavut. Cette analyse tient compte des scénarios respectifs établis pour chacune de ces collectivités (scénarios de Cambridge Bay, d'Iqaluit et de Rankin Inlet). Les conclusions découlant de l'analyse présentée à la partie II peuvent être résumées comme suit :

La décentralisation

La Commission a tiré deux conclusions découlant de l'analyse comparative des scénarios de Cambridge Bay, d'Iqaluit et de Rankin Inlet :

1. le nombre et la variété des données comparées au chapitre de la décentralisation sont suffisants pour en arriver à des conclusions objectives; et

2. suivant le résultat de la grande majorité des comparaisons, le scénario d'Iqaluit est le meilleur en ce qui concerne la décentralisation du gouvernement du Nunavut.

Démographie et incidences sur le milieu social

Les commissaires ont conclu qu'il est possible de se fier aux comparaisons objectives des incidences pour faire certaines distinctions tangibles entre les trois scénarios de capitale envisagés. Ils ont en outre conclu que le poids combiné des comparaisons visant à mesurer la démographie et les incidences sur le milieu social favorise le scénario d'Iqaluit.

La question des coûts

La Commission conclut que, pour ce qui concerne les coûts d'infrastructure nécessaires à l'établissement de l'administration centrale et du modèle de structure décentralisé, le scénario d'Iqaluit est le plus avantageux, bien qu'il n'y ait aucune différence majeure entre les trois scénarios.

Les coûts de fonctionnement permanents du gouvernement territorial seraient sensiblement les mêmes si la capitale était Iqaluit ou Rankin Inlet, et environ 10% plus élevés si la capitale était Cambridge Bay.

Questions d'infrastructure

Les commissaires concluent que, au plan des infrastructures actuelles et de leurs possibilités d'expansion, les trois collectivités en lice comme emplacement de la capitale du Nunavut sont également bien pourvues et positionnées; à ces égards, aucune raison prépondérante ne permet de favoriser l'une ou l'autre des collectivités.

L'emplacement géographique

En ce qui concerne l'emplacement géographique de Cambridge Bay, d'Iqaluit et de Rankin Inlet, la Commission tire les conclusions suivantes :

1. aucune considération d'ordre géographique n'est à ce point importante qu'elle puisse, à elle seule, justifier que l'on favorise une collectivité;

2. en regard de l'emplacement géographique, tous facteurs considérés, aucune des collectivités ne se démarque des autres de façon significative.

En conséquence, la Commission conclut que, en regard des considérations d'ordre géographique, aucune des collectivités ne se démarque des deux autres de façon significative.

Le soutien régional

La commission tire les conclusions suivantes :

1. il existe un degré de soutien communautaire et régional pour Cambridge Bay, Iqaluit et Rankin Inlet; chacune des collectivités bénéficie donc d'un soutien public significatif à l'échelle du Nunavut;

2. toute décision établissant la capitale dans une région donnée serait probablement appuyée par la majorité des résidants de la région en question;

3. l'éventualité d'un référendum sur le choix de la capitale suppose des difficultés majeures en raison des tensions que pourrait engendrer un tel exercice dans sa mise en oeuvre et dans ses résultats, mais aussi en raison des questions en suspens quant à la conception, l'organisation et la synchronisation d'un référendum potentiel;

4. des observations empiriques suggèrent que, vu la proportion de la population totale du Nunavut résidant dans la région de Baffin, il est probable qu'à l'heure actuelle, Iqaluit soit la candidate la plus populaire.

Le climat

Les commissaires concluent que, pour ce qui concerne le climat, la comparaison des trois collectivités candidates repose sur des considérations de coût, et que la section 4 du rapport présente les distinctions pertinentes. Par conséquent, la Commission conclut que le facteur climat ne se prête pas au classement objectif des collectivités en lice.

Résultats généraux

Il est possible de résumer les conclusions énoncées ci-dessus de la manière suivante :

Facteur	Meilleur scénario
Décentralisation	**scénario d'Iqaluit**
Démographie et incidences sur le milieu social	**scénario d'Iqaluit**
Coûts	**scénario d'Iqaluit ***
Infrastructures	**résultats égaux**
Emplacement géographique	**résultats égaux**
Soutien régional	**résultats égaux ****
Climat	**résultats égaux**

*** Les coûts ponctuels associés à Iqaluit sont un peu moins élevés que ceux associés à Cambridge Bay et à Rankin Inlet. Les coûts de fonctionnement associés à Cambridge Bay sont un peu plus élevés que ceux associés aux deux autres collectivités en lice.**

**** Il existe un degré égal de soutien régional pour chacune des collectivités en lice, cependant, le fait que la population de Baffin soit la plus importante se traduit, selon toute probabilité, par un soutien populaire plus prononcé pour Iqaluit, à l'échelle du Nunavut.**

Tous facteurs considérés, il ressort que les trois scénarios sont, dans la plupart des cas, sur un pied d'égalité. Cependant, pour peu qu'il y ait de différences, Iqaluit présente les meilleurs résultats en ce qui a trait aux facteurs décentralisation, démographie et incidences sur le milieu social, et coûts.

ANNEXE 1 : Correspondance au sujet de l'élaboration du présent rapport supplémentaire

[Traduction non officielle]

Affaires indiennes et du Nord Canada

Le 4 mai 1995

Monsieur Simon Awa
Vice-président
Commission d'établissement du Nunavut
C.P. 1109
IQALUIT TNO X0A 0H0

Monsieur le Vice-président,

Suivi du rapport de la Commission d'établissement du Nunavut

Jeudi le 20 avril 1995, des membres du personnel de la Nunavut Tunngavik Incorporated, du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et du ministère des Affaires indiennes se sont rencontrés à Ottawa pour examiner le rapport «L'empreinte de nos pas dans la neige fraîche». À la suite des discussions, les parties présentes m'ont prié de vous écrire afin de vous faire savoir quels points elles souhaitaient voir éclaircis pour être en mesure d'évaluer plus justement le plan présenté par la Commission.

Les parties ont passé en revue la totalité du rapport et chacune à élaboré sa propre position à l'égard des différentes questions exposées, cependant, j'aimerais souligner certaines activités clé, qui relèvent clairement de la mission de la Commission, pour lesquels de plus amples recommandations seraient de grande utilité. Les parties souhaitent bénéficier de plus amples recommandations concernant la structure administrative, l'élaboration de l'infrastructure, le choix de la capitale et la formation.

Structure administrative :

La Commission recommande que, dans le centre choisi comme capitale du Nunavut, plusieurs des fonctions régionales existantes soient décentralisées. La Commission pourrait-elle fournir de plus amples détails quant à la mise en oeuvre de cette recommandation, particulièrement en ce qui concerne l'échéancier, les ressources humaines et les coûts?

.../2

La Commission fournit des détails sur la structure administrative proposée mais ne fait qu'ébaucher le sujet de la transition par étapes durant la période critique précédant 1999. La Commission pourrait-elle élaborer sur cette période et clarifier l'approche recommandée à l'égard des étapes progressives de transition?

Élaboration de l'infrastructure :

Pour ce qui concerne la construction et l'entretien des installations, la Commission préconise une approche qui encourage la participation du secteur privé et le passation de contrats de tenure à bail. De même, la Commission indique qu'elle a examiné les implications financières des arrangements de location par comparaison à celles des travaux de construction financés par l'État.

Des questions fondamentales sont soulevées en regard des possibilités de planification, des incidences financières et des stratégies d'investissement. Nous croyons comprendre que la Commission examinera ces questions plus en profondeur, particulièrement la question de location / construction. Les parties sont d'avis que ces questions sont d'importance vitale, qu'elles relèvent de la mission de la Commission et qu'elles requièrent une étude plus approfondie. TPSGC et TPSG-GTNO sont disposés à prêter assistance à la Commission pour ce qui concerne l'aspect technique de ce travail.

Pareille étude permettrait à la Commission de clarifier son approche quant à l'échéancier des travaux et de déterminer les incidences sur une base annuelle et les besoins d'installations spécifiques. Elle serait ainsi en mesure de prévoir les incidences financières sur une base annuelle. TPSGC et TPSG-GTNO sont également disposés à prêter assistance à la Commission pour ce qui a trait à l'aspect technique de ce travail.

La Commission préconise l'intégration de la technologie de l'information dans le milieu de travail et le développement de l'appareil technologique des collectivités du Nunavut. La Commission pourrait-elle fournir des détails quant aux incidences qu'une telle approche aurait sur la structure administrative, particulièrement en ce qui a trait aux coûts et aux avantages? Les parties ont de même demandé que la Commission explique plus clairement les besoins du gouvernement en matière de technologie d'information et les incidences que suppose la transition, en regard de l'échéancier du développement des systèmes informatiques mais aussi du degré d'autonomie dont doivent bénéficier les ministères et les agences à cet égard.

.../3

Choix de la capitale :

En réduisant le nombre de collectivités candidates, la Commission recommande que certains critères soient utilisés lors du processus de sélection. Les parties sont d'avis qu'il importe de clarifier davantage les critères de sélection et de fournir des comparaisons pertinentes au processus d'analyse.

Formation :

En regard de l'approche visant à préparer les Inuit à servir dans le secteur public, la Commission recommande un éventail de programmes de formation. Pourrait-elle préciser comment ces programmes sont directement liés à la structure administrative proposée, particulièrement en ce qui concerne les cadres supérieurs, la formation technique et para-professionnelle, le calendrier des programmes, la coordination de la formation visant la mise en oeuvre de l'Accord sur le Nunavut, et l'identification des exigences existantes, nouvelles ou modifiées s'appliquant aux programmes?

J'ose espérer que cette demande de précisions fournira un cadre aux futures recherches et discussions. Les membres du personnel des parties souhaitent rencontrer les membres de la Commission pour discuter de ces questions et des sujets qui s'y rattachent. Cette rencontre pourrait avoir lieu le 23 ou le 24 mai, si ces dates vous conviennent.

Veuillez agréer mes cordiales salutations,

Le directeur associé
Programme des Affaires du Nord

Kenneth Wyman

c.c. : Cindy Fair, GTNO
Alex Campbell, NTI

ᓄᓇᕗᑦ ᐅᕝᕙᓘᓚᐅᖏᓐᓄᑦ
Nunavut Hivumukpalianikhaagut Katimayit
Nunavut Implementation Commission
Commission détablissement du Nunavut

Le 24 mai 1995

«Par facsimilé»

Monsieur Ron Irwin,
Ministre des Affaires indiennes et du
Nord canadien,
Ottawa, Ontario

Madame Nellie Cournoyea,
Chef du gouvernement,
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest,
Yellowknife, TNO

Monsieur Jose Kusugak,
Président
Nunavut Tunngavik Incorporated,
Iqaluit, TNO

Monsieur le Ministre, Madame le Chef du gouvernement et Monsieur le Président,

Le 31 mars 1995, je vous écrivais au sujet du dépôt du rapport global de la Commission *«L'empreinte de nos pas dans la neige fraîche»*. Depuis la transmission de cette lettre, les trois parties que la commission est chargée de conseiller ont fait parvenir leurs commentaires et ont demandé de plus amples détails sur certaines questions abordées dans le **rapport global**. Les commissaires ont eu l'occasion de réfléchir sur la meilleure façon de poursuivre leurs efforts dans la foulée du rapport global et de formuler les priorités organisationnelles. Par la présente, je désire vous laissez savoir ce que les commissaires entendent accomplir dans les prochain mois.

La Commission s'engage à fournir de plus amples conseils aux parties, en préparant deux rapports en supplément de son **rapport global** récemment déposé.

.../2

ᑎᑎᖅᑯᓂᖅ 1109, ᐃᖅᓗᐃᑦ, ᓄᓇᕗᑦ, X0A 0H0 ᑕᖅᑎᑎᖅ (819) 979-4199 ᖃᑕᐅᔪ (819) 979-6862
P.O. Box 1109, Iqaluit, NT X0A 0H0 Tel: (819)979-4199 Fax: (819)979-6862

Le premier rapport offrira une analyse plus approfondie et de plus amples conseils quant aux avantages comparatifs que présentent Cambridge Bay, Iqaluit et Rankin Inlet comme capitale du Nunavut, et reposera sur un examen détaillé de facteurs objectifs, particulièrement en ce qui concerne la mise en oeuvre, les coûts de fonctionnement, et la compatibilité avec le modèle de décentralisation proposé pour le fonctionnement du gouvernement. La Commission présentera ce rapport aux parties d'ici le 30 juin 1995.

De même, la Commission s'engage à fournir un second rapport aux trois parties. Ce rapport fournira une analyse plus approfondie et de plus amples conseils sur les questions, autres que le choix de la capitale, notamment la structure administrative, l'infrastructure et la formation, dont il est question dans la lettre de Ken Wyman, Secrétariat du Nunavut, MAINC, à Simon Awa, vice-président de la Commission, datée du 4 mai 1995. La Commission déposera ce second rapport d'ici le début d'août 1995.

J'espère que ces engagements se révéleront satisfaisants et je vous invite à me faire parvenir tout commentaire que vous pourriez avoir à ce sujet.

Vu l'intérêt majeur que suscite ces questions au Nunavut, particulièrement celle du choix de la capitale, la Commission a l'intention de publier la présente lettre à l'occasion d'une conférence de presse prévue pour le 25 mai lors de la publication du rapport«*L'empreinte de nos pas dans la neige fraîche*».

Veuillez agréer mes cordiales salutations,

Le président de la Commission d'établissement du Nunavut

John Amagoalik

c.c. Jack Anawak, député

ANNEXE 2 : **Annexe A-14 tirée du rapport «L'empreinte de nos pas dans la neige fraîche»**

Annexe A-14

Comparaison des effets de répartition et des incidences démographiques dans les trois modèles de structure décentralisée

Introduction

La présente annexe réunit des données comparatives sur les trois modèles de structure décentralisée, selon que Cambridge Bay, Iqaluit ou Rankin Inlet est choisie comme capitale du Nunavut.

Les pages A-14.1 à A-14.3 reproduisent des cartes qui illustrent l'effet de chaque hypothèse sur l'augmentation des emplois dans différentes collectivités; les mêmes données sont présentées sous forme de tableaux aux pages A- 14.4 et A-14.5. On trouve aux pages A-14.6 et A-14.7 des données détaillées sur la croissance de la population que l'on estime devoir résulter dans chacune des trois hypothèses. On trouve aux pages A-14.8 à A-14.11 des données sur la croissance de la population et le ratio résidants/employés du GN que l'on estime devoir résulter dans chacune des trois hypothèses, données ventilées par région, par centre régional, selon le taux de chômage réel des collectivités et selon la population projetée des collectivités au 1er avril 1999.

Variation nette du nombre d'ETP du gouvernement territorial modèle de Cambridge Bay

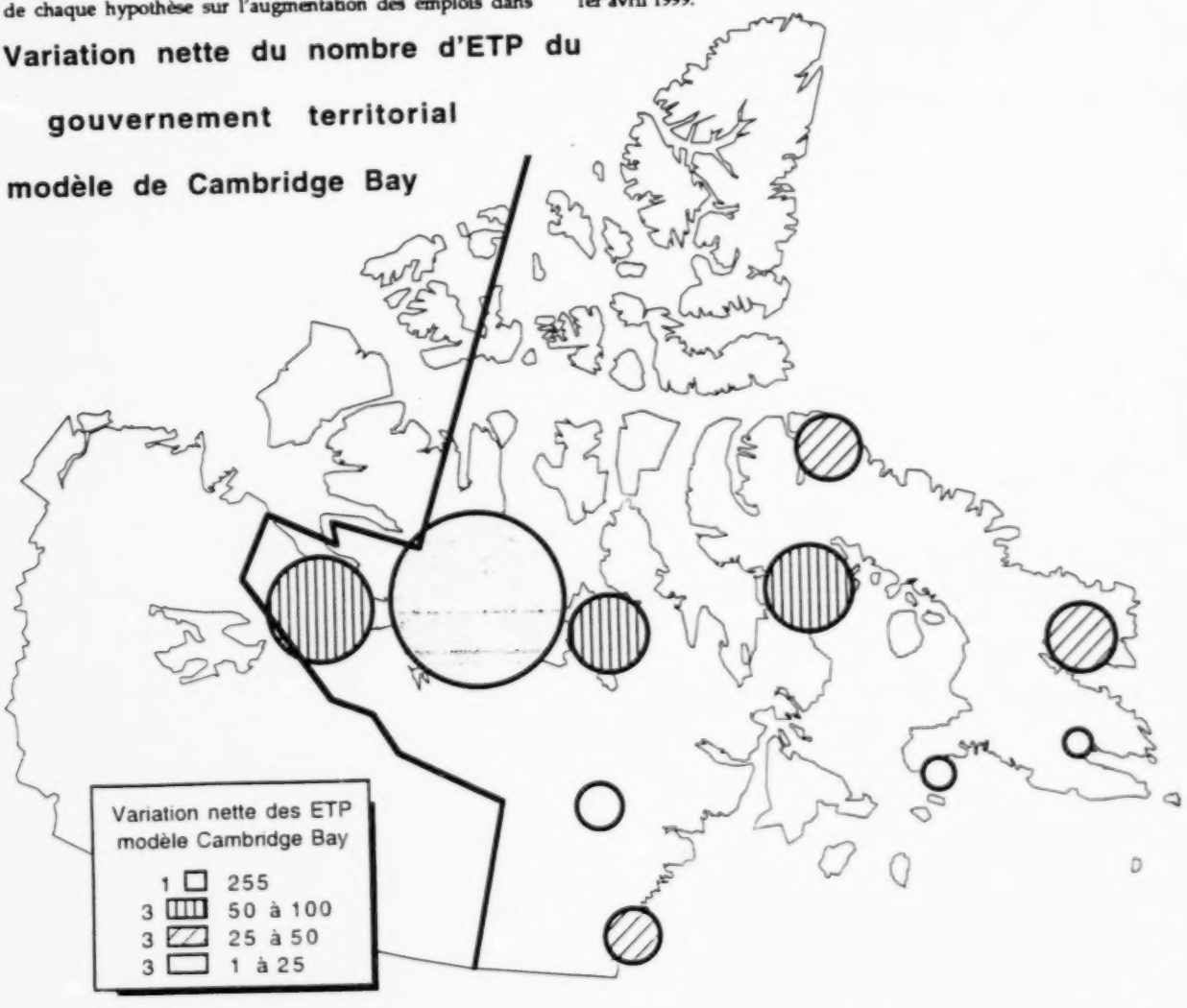

Variation nette du nombre d'ETP du gouvernement territorial modèle d'Iqaluit

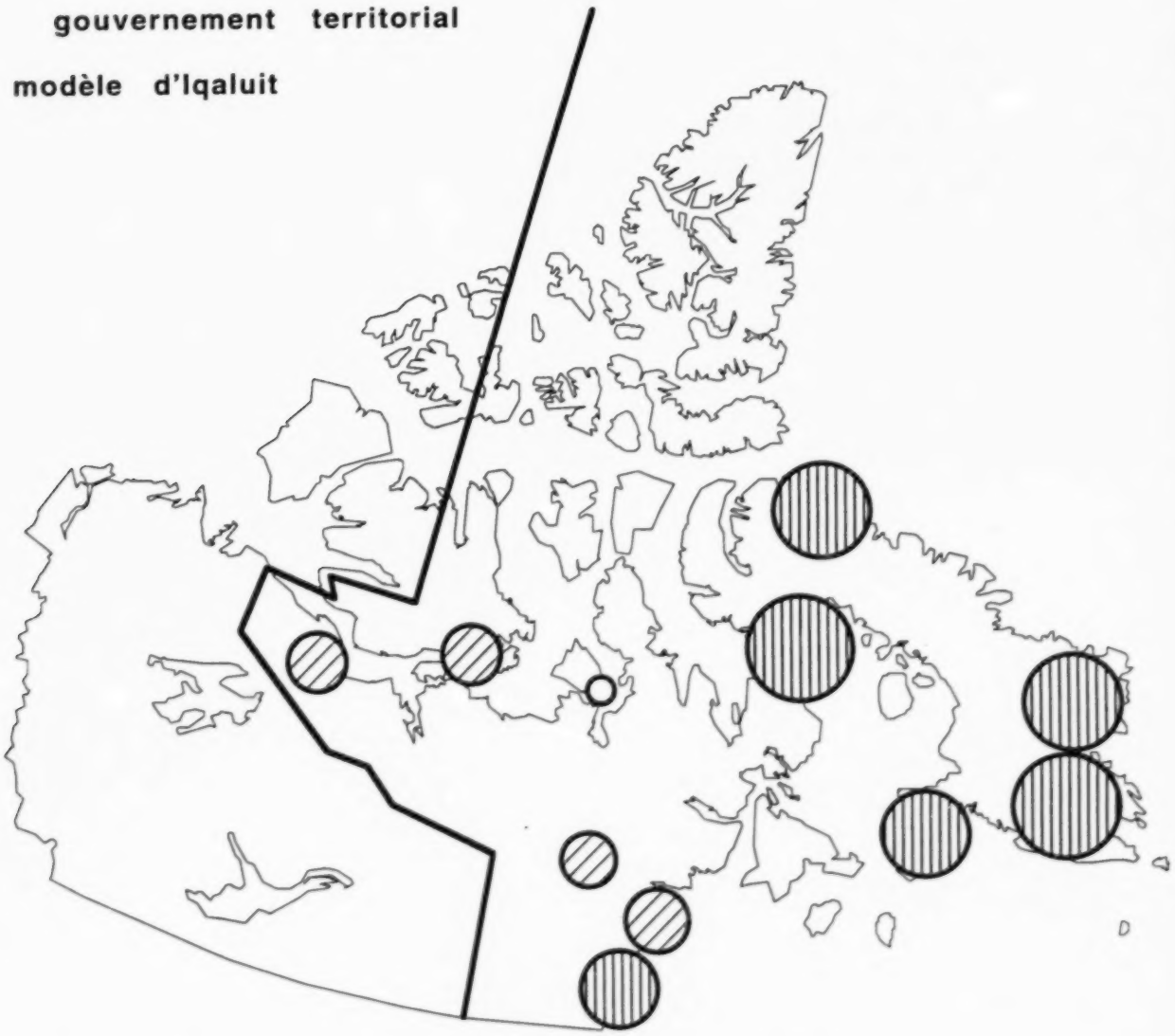

Variation nette du nombre d'ETP du gouvernement territorial modèle de Rankin Inlet

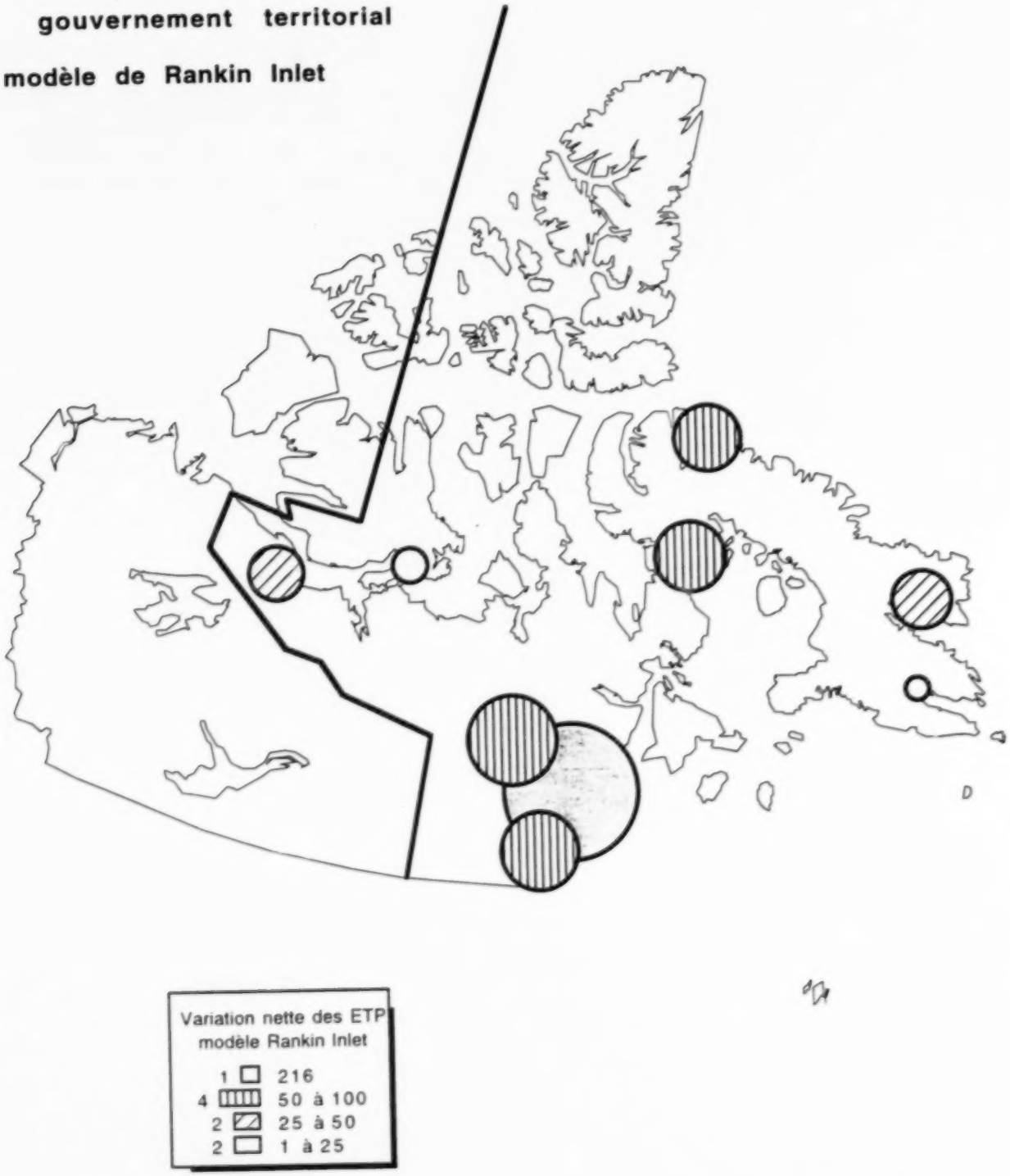

Variation nette du nombre d'ETP du gouvernement territorial suivant le modèle de Cambridge Bay

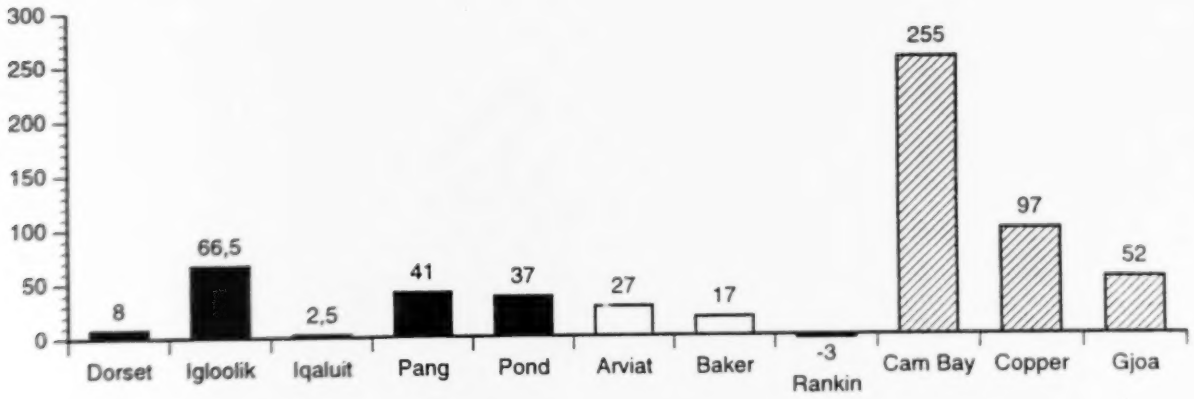

Variation nette du nombre d'ETP du gouvernement territorial suivant le modèle d'Iqaluit

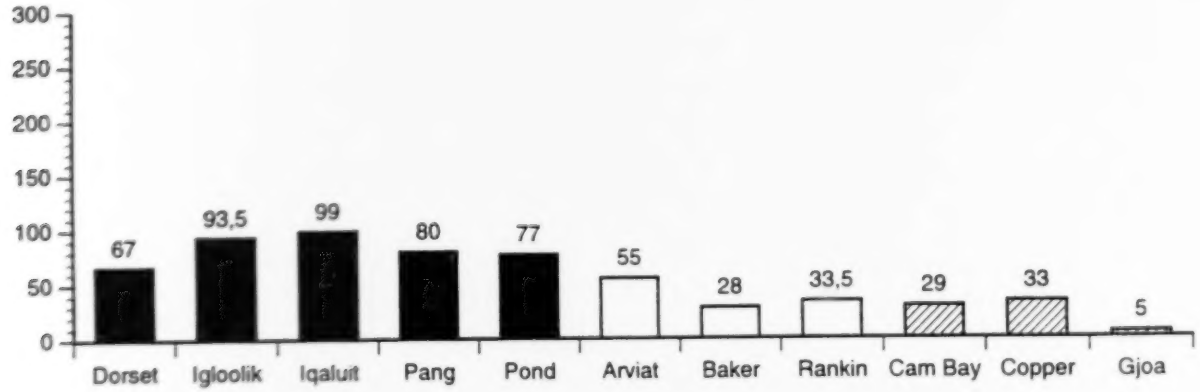

Variation nette du nombre d'ETP du gouvernement territorial suivant le modèle de Rankin Inlet

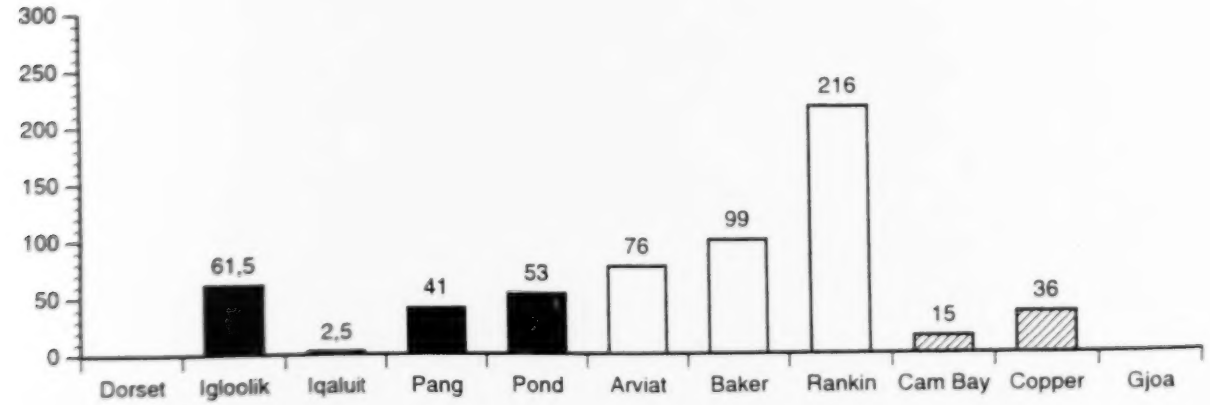

Variation en % du nombre d'ETP du gouvernement territorial suivant le modèle de Cambridge Bay

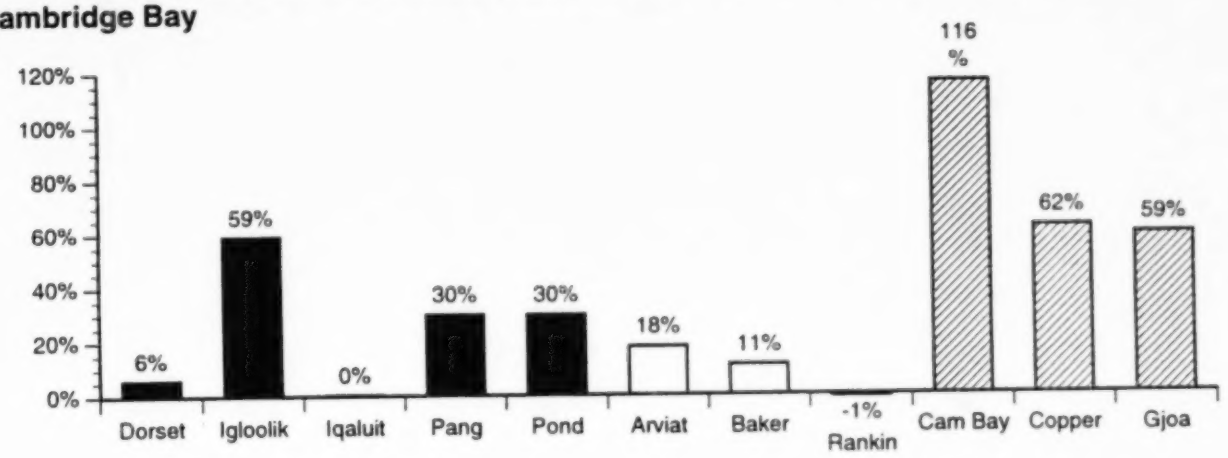

Variation en % du nombre d'ETP du gouvernement territorial suivant le modèle d'Iqaluit

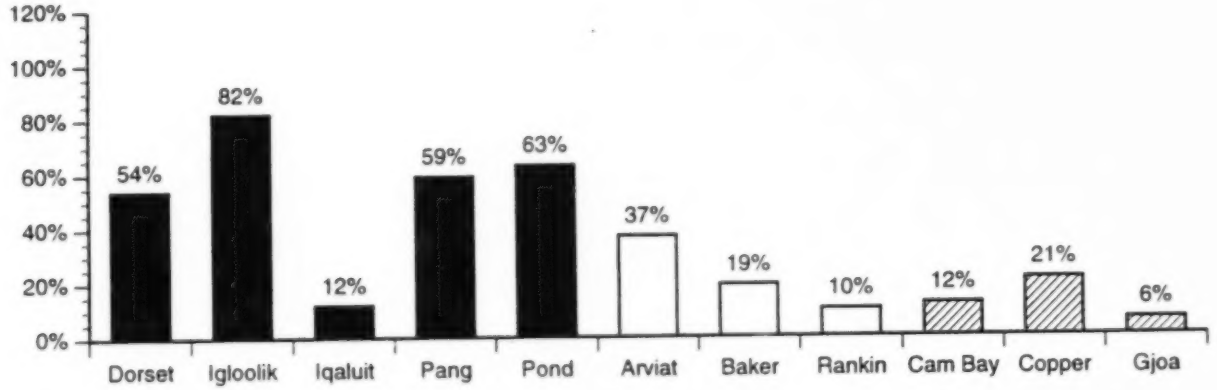

Variation en % du nombre d'ETP du gouvernement territorial suivant le modèle de Rankin Inlet

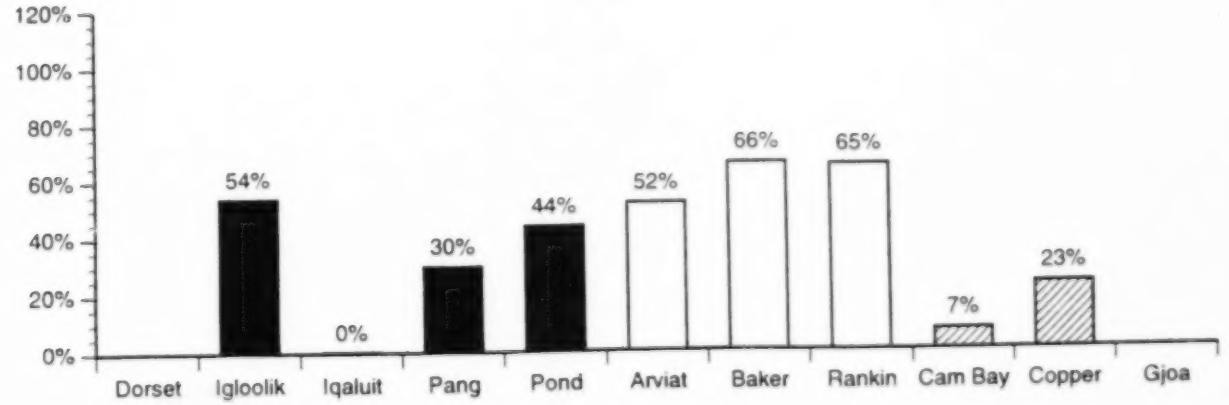

Estimation de la croissance de la population suivant le modèle de Cambridge Bay

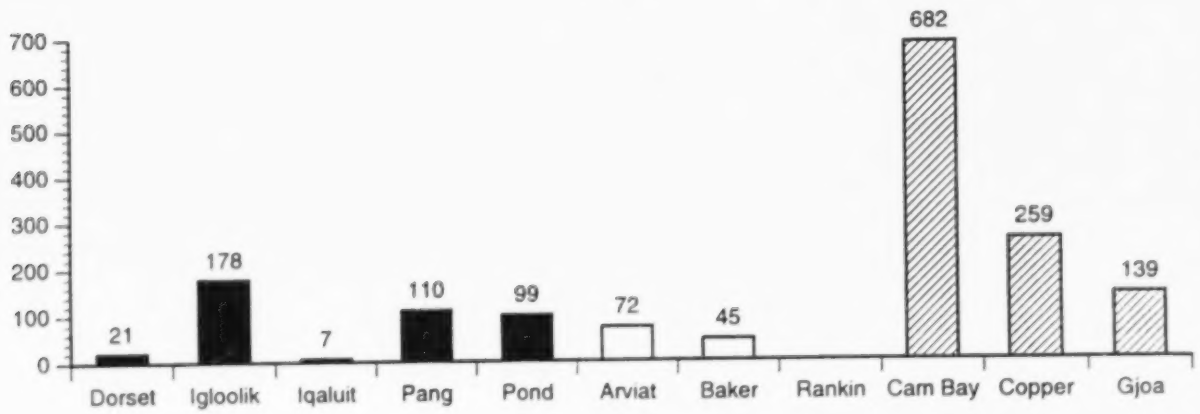

Estimation de la croissance de la population suivant le modèle d'Iqaluit

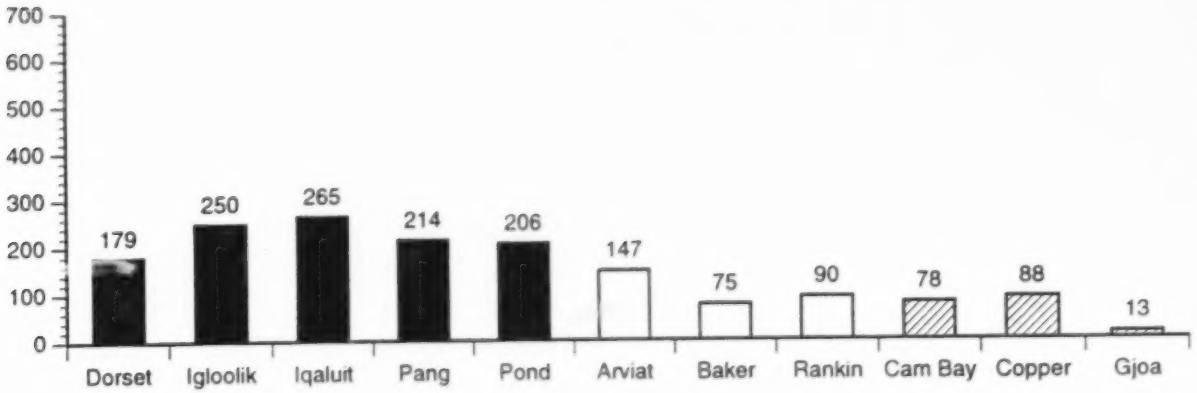

Estimation de la croissance de la population suivant le modèle de Rankin Inlet

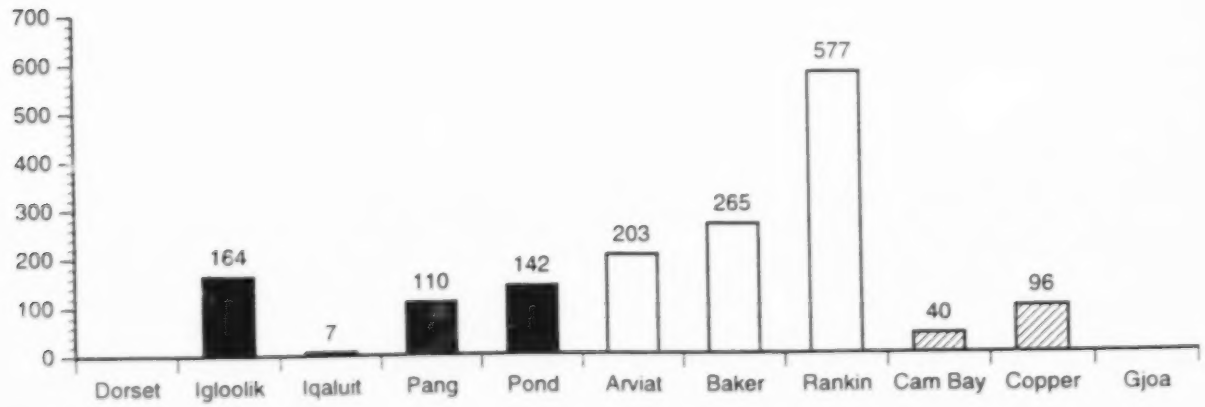

Pourcentage de croissance de la population suivant le modèle de Cambridge Bay

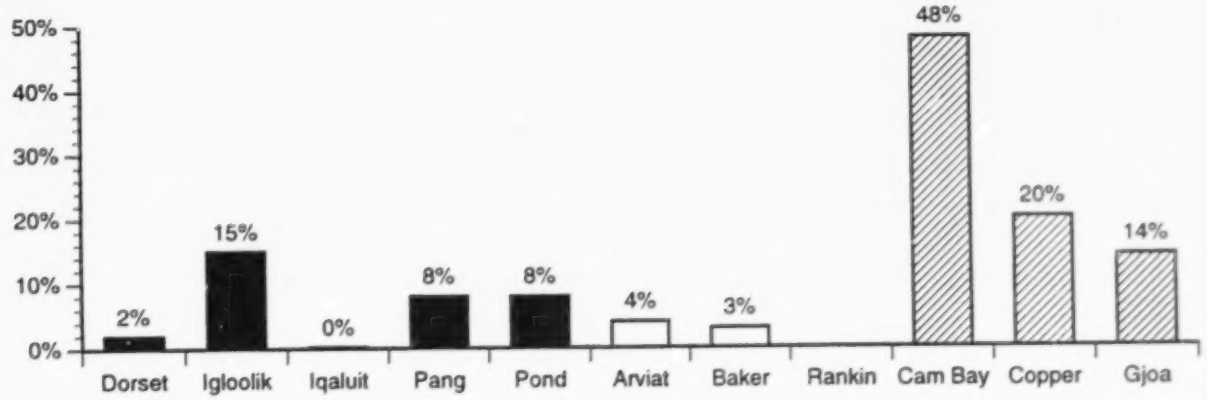

Pourcentage de croissance de la population suivant le modèle d'Iqaluit

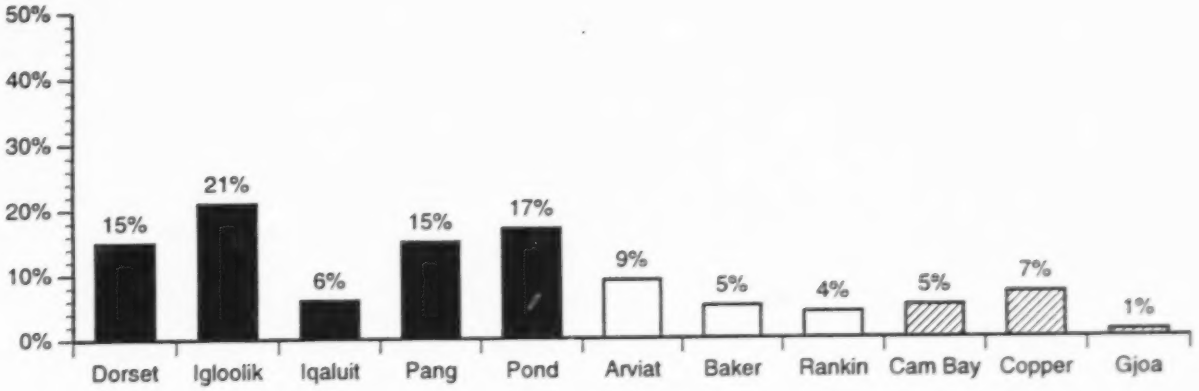

Pourcentage de croissance de la population suivant le modèle de Rankin Inlet

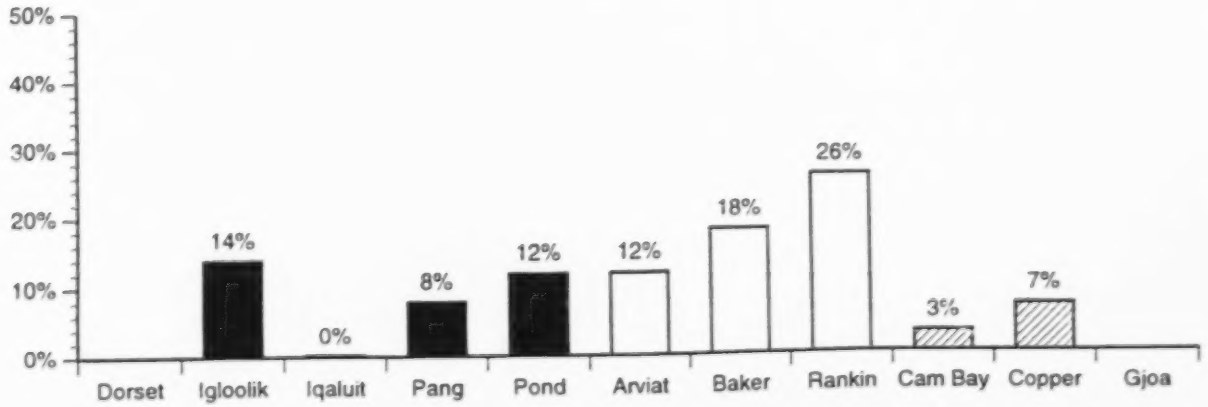

Pourcentage de croissance de la population, par région

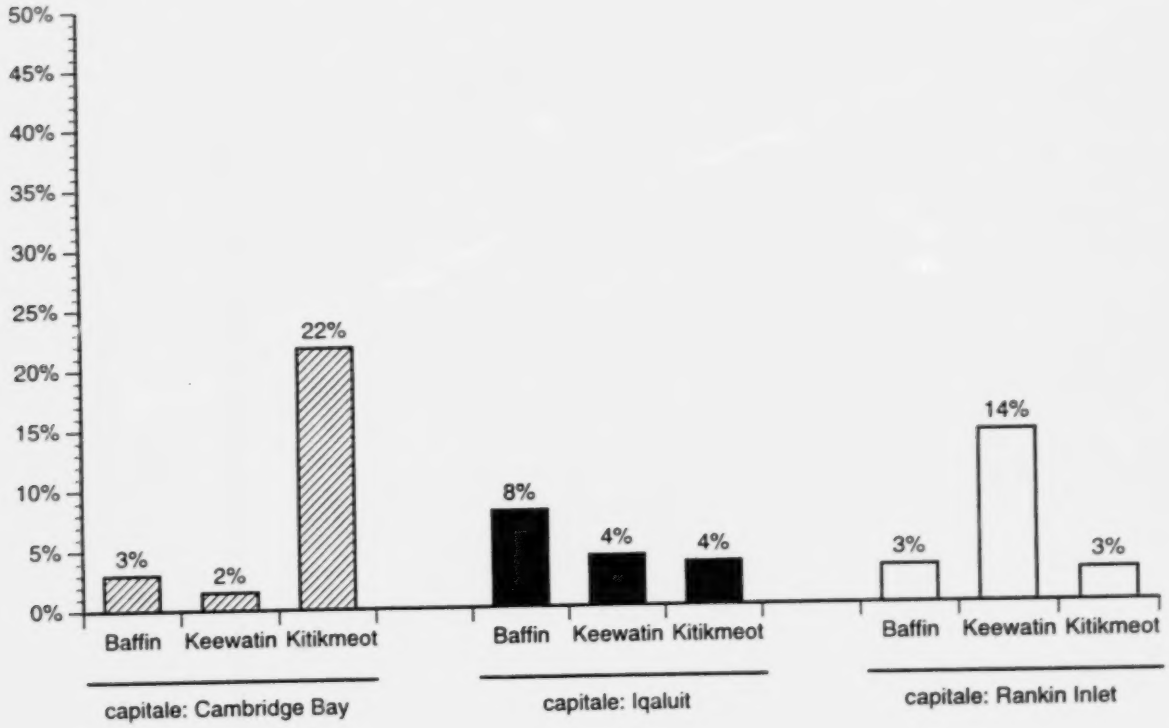

Ratio résidants/employés du GN, par région (projections pour 1999)

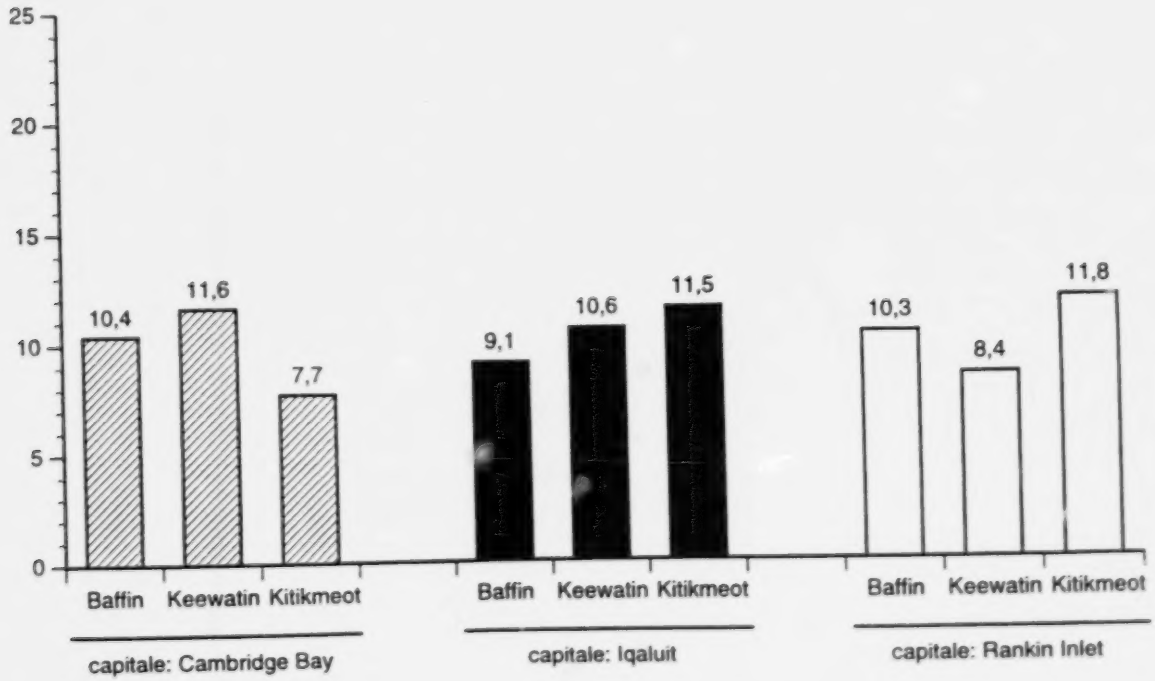

Pourcentage de croissance de la population, par centre régional

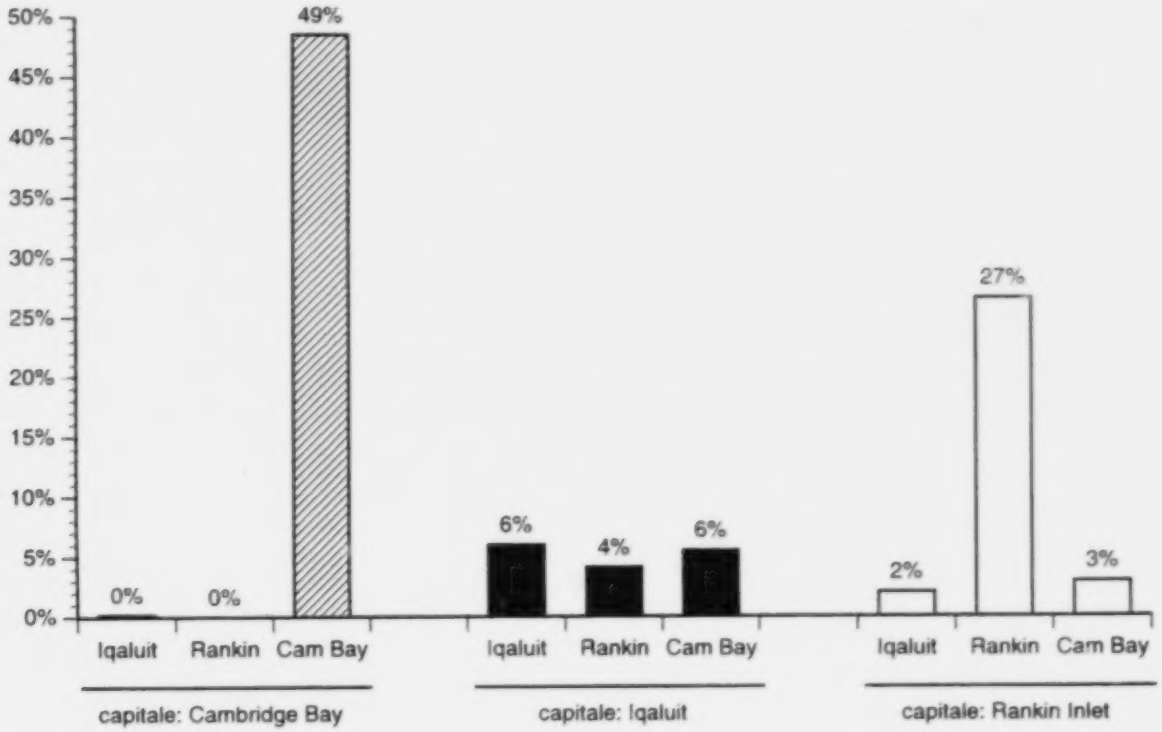

Ratio résidants/employés du GN, par centre régional (projections pour 1999)

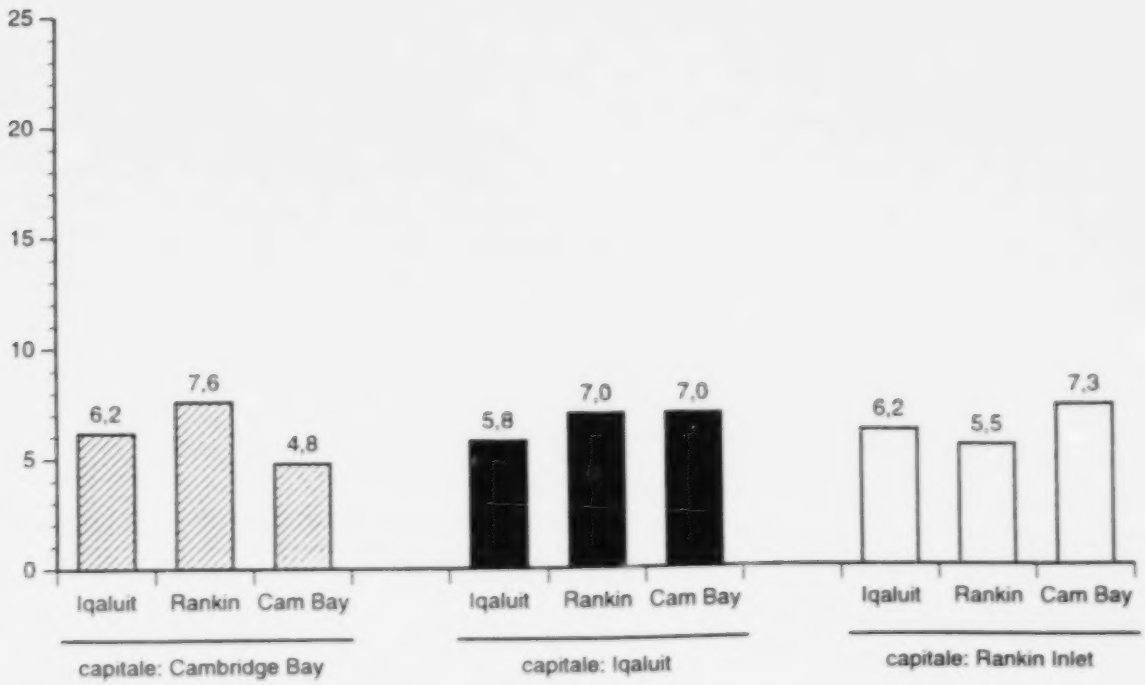

Pourcentage de croissance de la population, selon la taille des collectivités

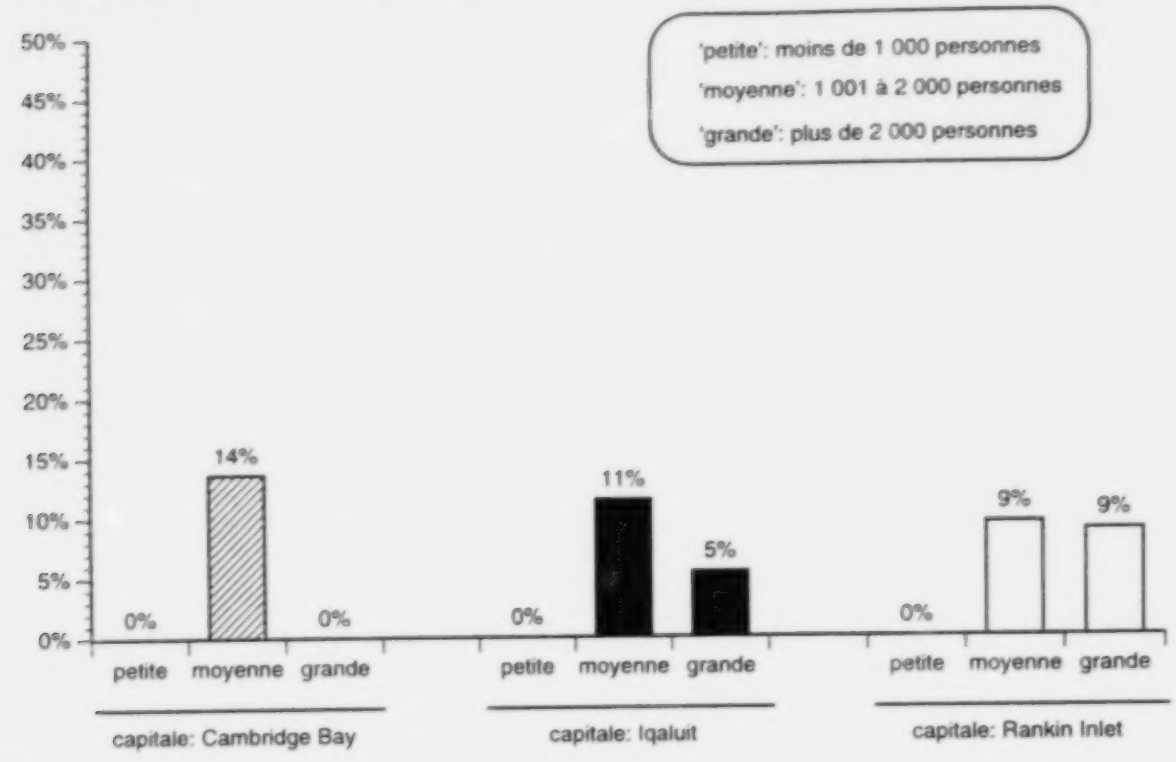

Ratio residants/employés du GN, selon la taille des collectivités (projections pour 1999)

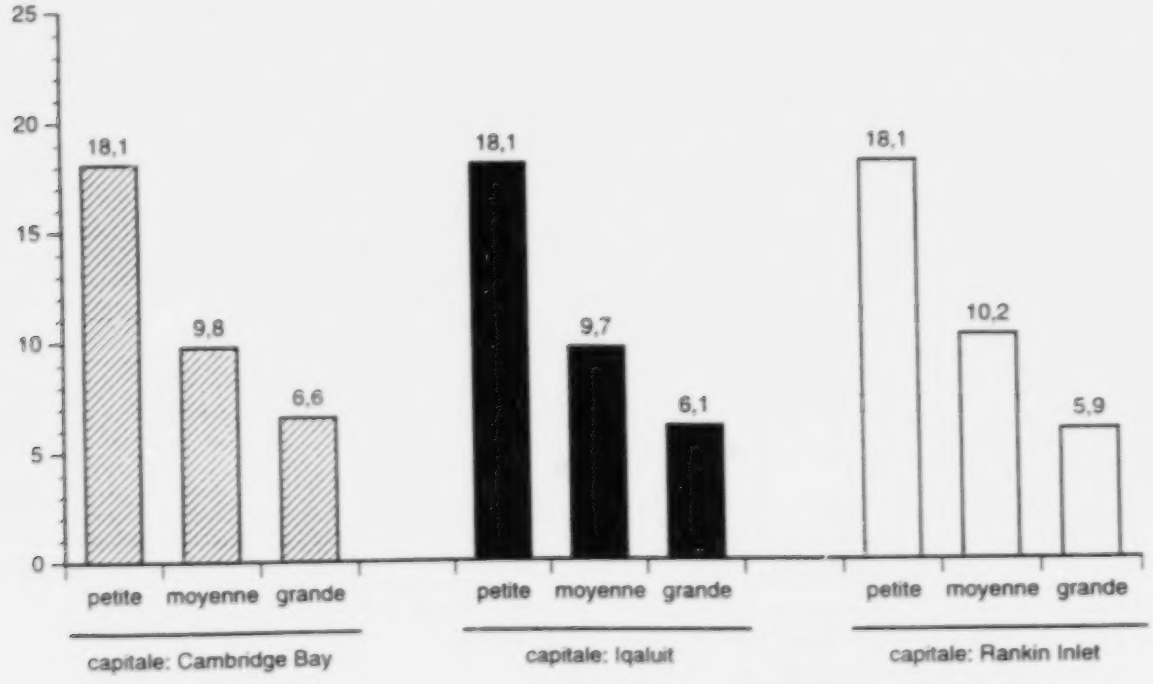

Pourcentage de croissance de la population, selon le taux de chômage réel des collectivités

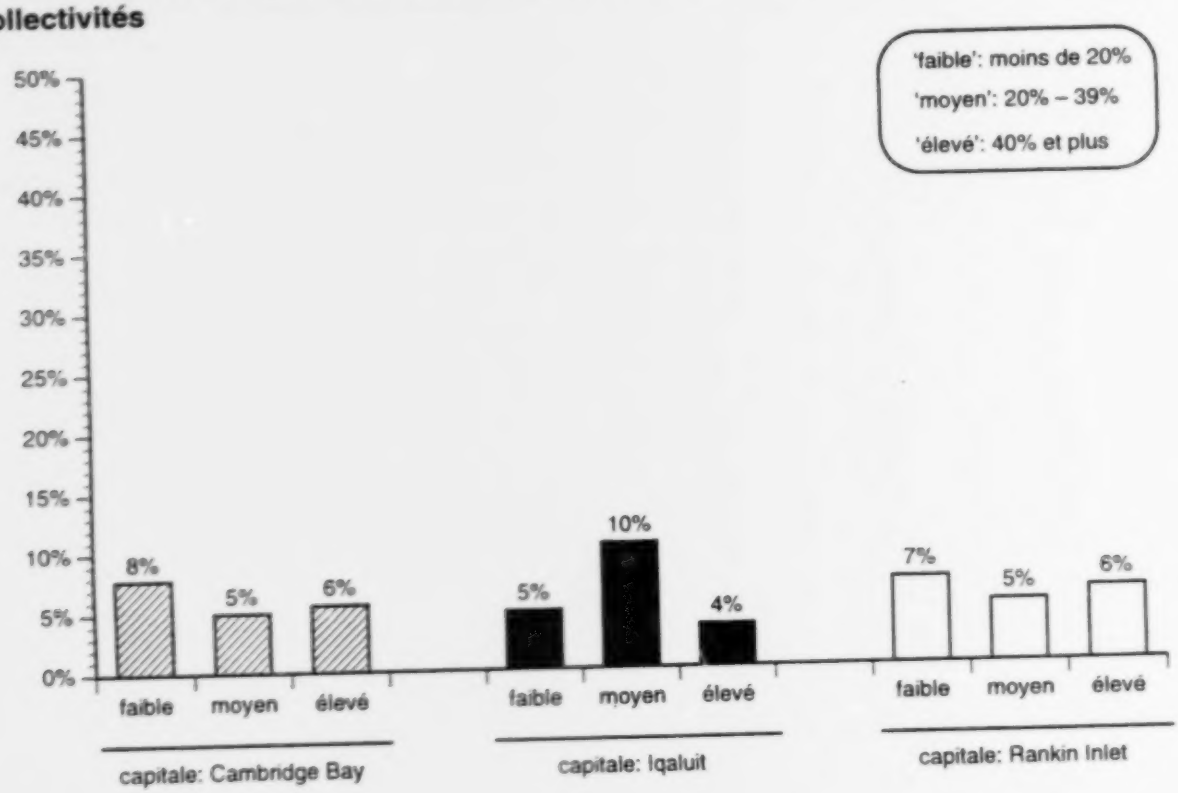

Ratio residants/employés du GN, selon le taux de chômage réel des collectivités (projections pour 1999)

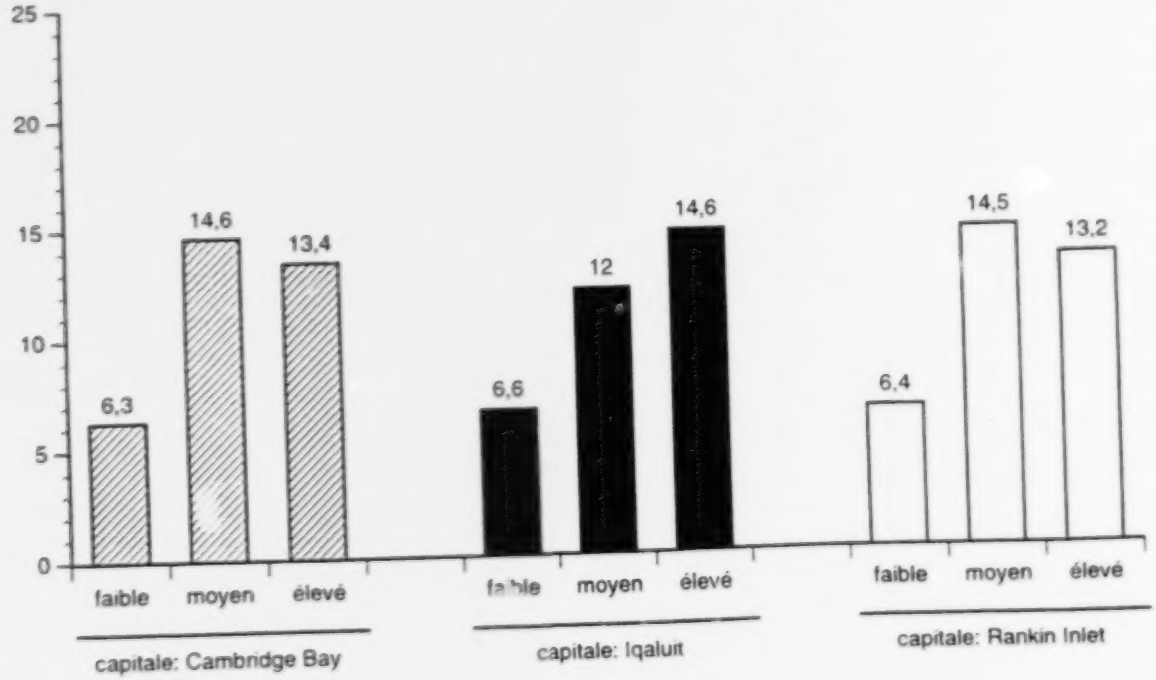

ANNEXE 3 : **Diagrammes illustrant les possibilités d'expansion de Cambridge Bay, d'Iqaluit et de Rankin Inlet selon l'apport de population**

Note :

Sur les diagrammes, la partie ombrée indique la capacité d'une collectivité d'absorber l'apport de population sans expansion; la partie claire indique la capacité d'expansion en vue d'accommoder l'apport de population.

Diagramme 1

CAMBRIDGE BAY

Population (1994) : 1 210
Croissance naturelle/année : 31,3

Possibilité d'expansion de la collectivité suivant un apport de ...

Croissance naturelle d'ici 1999	Apport attribuable au GN					Facteur
	25	50	100	250	500	Apport d'employés du GN
	73	146	292	730	1 460	Apport de pop. attribuable au GN
157	230	303	449	887	1 617	Population supplémentaire en 1999
1 366	1 439	1 512	1 658	2 096	2 826	Population totale en 1999

TERRES DISPONIBLES

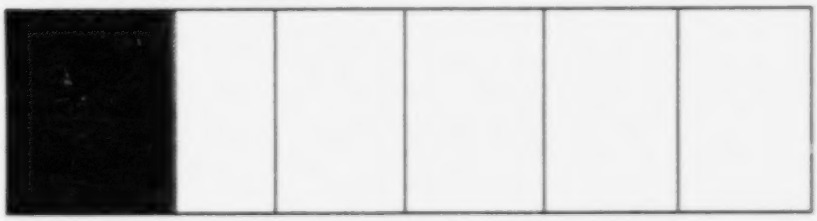

Habitation
Bureaux
Institutions
Usage communautaire
Commerce
Industrie

INFRASTRUCTURES

Eau potable
Égoûts
Déchets solides
Routes
Énergie
Communications

ACCÈS

Transport aérien
Transport maritime

INSTALLATIONS

Bureaux/ Admin.
Édifices municipaux
Commerce
Habitation

SERVICES COMMUNAUTAIRES

Services sociaux
Éducation
Santé
Loisirs

Diagramme 1

CAMBRIDGE BAY

Population (1994) : 1 210
Croissance naturelle/année : 31,3

Possibilité d'expansion de la collectivité suivant un apport de ...

Croissance naturelle d'ici 1999	Apport attribuable au GN					Facteur
	25	50	100	250	500	Apport d'employés du GN
	73	146	292	730	1 460	Apport de pop. attribuable au GN
157	230	303	449	887	1 617	Population supplémentaire en 1999
1 366	1 439	1 512	1 658	2 096	2 826	Population totale en 1999

TERRES DISPONIBLES

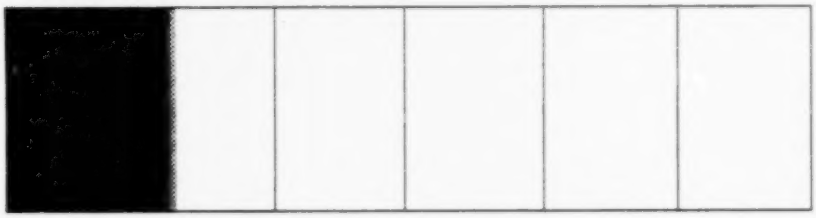

Habitation
Bureaux
Institutions
Usage communautaire
Commerce
Industrie

INFRASTRUCTURES

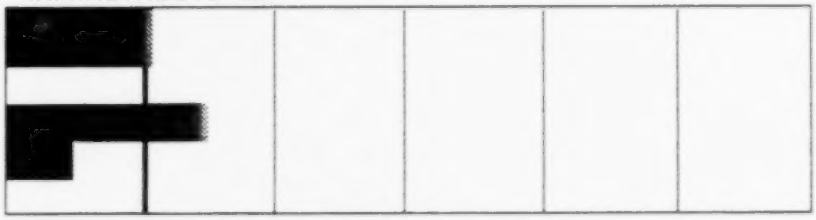

Eau potable
Égoûts
Déchets solides
Routes
Énergie
Communications

ACCÈS

Transport aérien
Transport maritime

INSTALLATIONS

Bureaux/ Admin.
Édifices municipaux
Commerce
Habitation

SERVICES COMMUNAUTAIRES

Services sociaux
Éducation
Santé
Loisirs

Diagramme 3

IQALUIT

Population (1994) : 3 844
Croissance naturelle/année : 97,3

Possibilité d'expansion de la collectivité suivant un apport de ...

Croissance naturelle d'ici 1999	Apport attribuable au GN					Facteur
	25	50	100	250	500	Apport d'employés du GN
	73	146	292	730	1 460	Apport de pop. attribuable au GN
487	560	633	779	1 217	1 947	Population supplémentaire en 1999
4 330	4 403	4 476	4 622	5 060	5 790	Population totale en 1999

TERRES DISPONIBLES

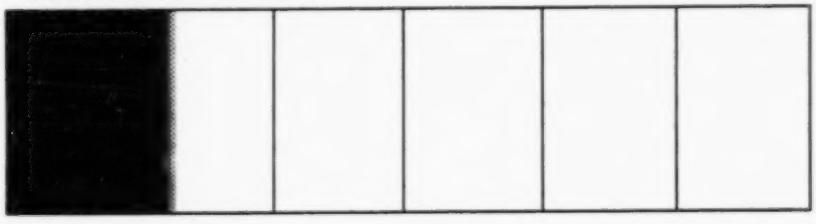

Habitation
Bureaux
Institutions
Usage communautaire
Commerce
Industrie

INFRASTRUCTURES

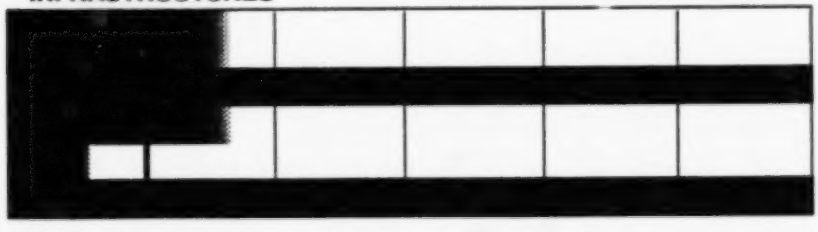

Eau potable
Égoûts
Déchets solides
Routes
Énergie
Communications

ACCÈS

Transport aérien
Transport maritime

INSTALLATIONS

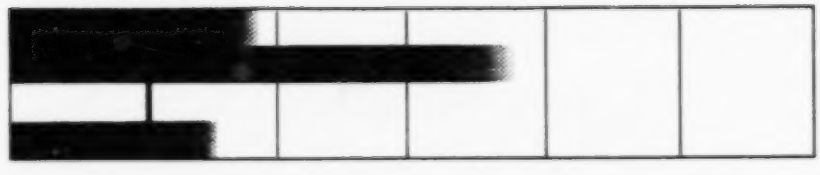

Bureaux/ Admin.
Édifices municipaux
Commerce
Habitation

SERVICES COMMUNAUTAIRES

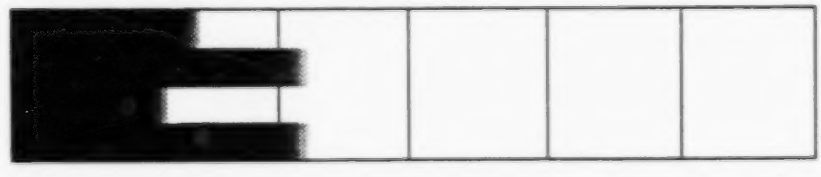

Services sociaux
Éducation
Santé
Loisirs

Diagramme 4

RANKIN INLET

Population (1994) : 1 862
Croissance naturelle/année : 52,2

Possibilité d'expansion de la collectivité suivant un apport de ...

Croissance naturelle d'ici 1999	Apport attribuable au GN					Facteur
	25	50	100	250	500	Apport d'employés du GN
	73	146	292	730	1 460	Apport de pop. attribuable au GN
261	334	407	553	991	1 721	Population supplémentaire en 1999
2 123	2 196	2 269	2 415	2 853	3 583	Population totale en 1999

TERRES DISPONIBLES

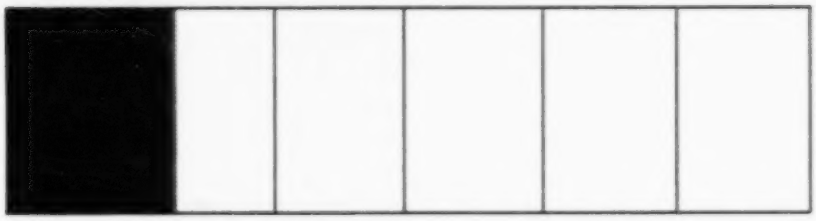

Habitation
Bureaux
Institutions
Usage communautaire
Commerce
Industrie

INFRASTRUCTURES

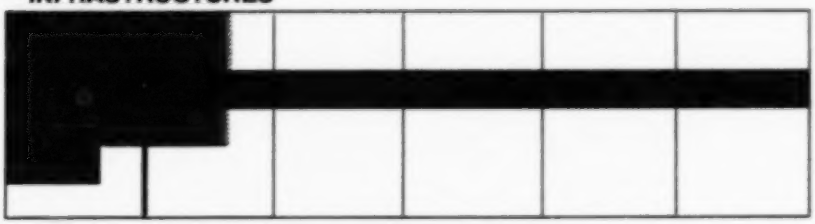

Eau potable
Égoûts
Déchets solides
Routes
Énergie
Communications

ACCÈS

Transport aérien
Transport maritime

INSTALLATIONS

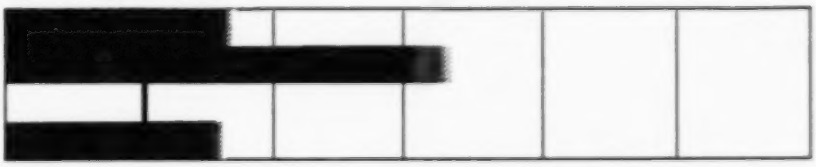

Bureaux/ Admin.
Édifices municipaux
Commerce
Habitation

SERVICES COMMUNAUTAIRES

Services sociaux
Éducation
Santé
Loisirs

Diagramme 3

IQALUIT

Population (1994) : 3 844
Croissance naturelle/année : 97,3

Possibilité d'expansion de la collectivité suivant un apport de ...

Croissance naturelle d'ici 1999	Apport attribuable au GN					Facteur
	25	50	100	250	500	Apport d'employés du GN
	73	146	292	730	1 460	Apport de pop. attribuable au GN
487	560	633	779	1 217	1 947	Population supplémentaire en 1999
4 330	4 403	4 476	4 622	5 060	5 790	Population totale en 1999

TERRES DISPONIBLES

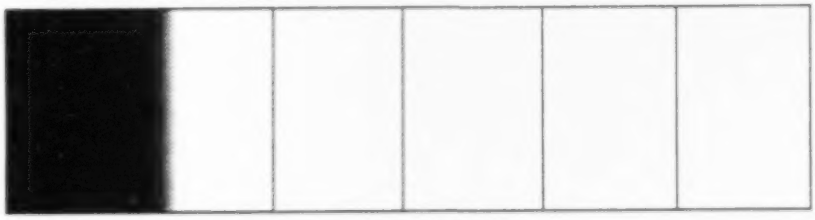

Habitation
Bureaux
Institutions
Usage communautaire
Commerce
Industrie

INFRASTRUCTURES

Eau potable
Égoûts
Déchets solides
Routes
Énergie
Communications

ACCÈS

Transport aérien
Transport maritime

INSTALLATIONS

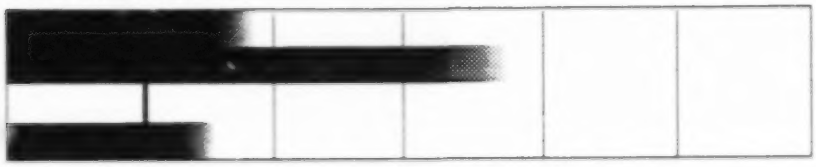

Bureaux/ Admin.
Édifices municipaux
Commerce
Habitation

SERVICES COMMUNAUTAIRES

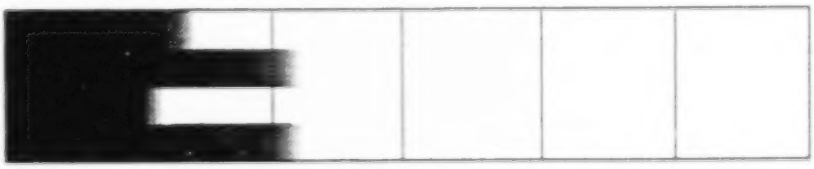

Services sociaux
Éducation
Santé
Loisirs

Diagramme 4

RANKIN INLET

Population (1994) : 1 862
Croissance naturelle/année : 52,2

Possibilité d'expansion de la collectivité suivant un apport de ...

Croissance naturelle d'ici 1999	Apport attribuable au GN					Facteur
	25	50	100	250	500	Apport d'employés du GN
	73	146	292	730	1 460	Apport de pop. attribuable au GN
261	334	407	553	991	1 721	Population supplémentaire en 1999
2 123	2 196	2 269	2 415	2 853	3 583	Population totale en 1999

TERRES DISPONIBLES

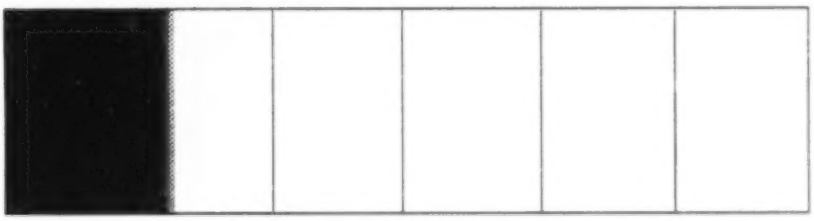

Habitation
Bureaux
Institutions
Usage communautaire
Commerce
Industrie

INFRASTRUCTURES

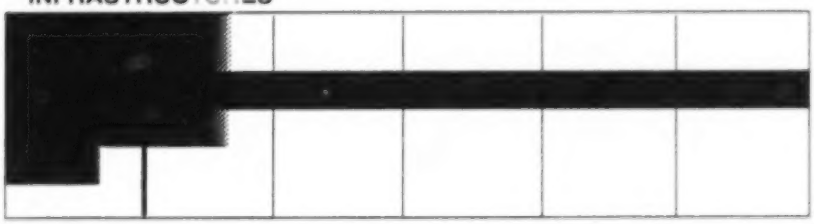

Eau potable
Égoûts
Déchets solides
Routes
Énergie
Communications

ACCÈS

Transport aérien
Transport maritime

INSTALLATIONS

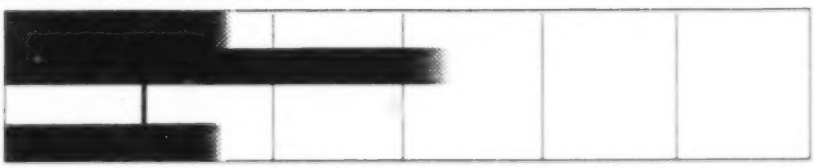

Bureaux/ Admin.
Édifices municipaux
Commerce
Habitation

SERVICES COMMUNAUTAIRES

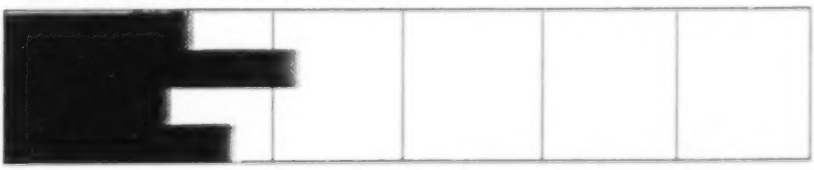

Services sociaux
Éducation
Santé
Loisirs